

Gouvernement
du Québec

BUDGET 1979-1980

Discours sur le budget

Prononcé à l'Assemblée nationale
par monsieur Jacques Parizeau,
ministre des Finances, ministre du
Revenu et président du Conseil du
trésor, le 27 mars 1979



Gouvernement du Québec
**Ministère
des Finances**

ISSN 0319-7271
ISBN 2-401-00055-0

Dépôt légal, 1er trimestre 1979
Bibliothèque nationale du Québec

L'ÉCONOMIE EN 1978	5
Les équilibres budgétaires en 1978-1979	9
L'ÉCONOMIE EN 1979	13
LES POLITIQUES BUDGÉTAIRES ET FISCALES DU QUÉBEC	19
Objectif 1: le contrôle des dépenses de l'État.....	21
Objectif 2: les fonds de pension de l'État.....	22
Objectif 3: les rémunérations dans le secteur public	23
Objectif 4: les priorités de dépenses de l'État.....	23
le domaine culturel	23
le domaine social	24
le domaine économique	25
Objectif 5: la politique fiscale de l'État.....	27
la taxe de vente	27
l'impôt sur le revenu	29
la taxation des entreprises.....	31
le régime d'épargne-actions.....	32
Objectif 6: la fiscalité municipale	34
la problématique	34
la réforme de la fiscalité municipale	36
les communautés urbaines et régionale	38
l'impôt foncier scolaire; les conseils de comté.....	39
LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES EN 1979-1980	41
CONCLUSION	45

L'économie en 1978

L'an dernier, à pareille date, la plupart des pays du monde occidental étaient placés devant une situation économique somme toute assez semblable. Le chômage s'était considérablement accru. Le rythme d'inflation, sans doute moins élevé que deux ans auparavant, restait préoccupant. La relance de l'activité économique se heurtait à des obstacles tenaces. D'une part, dans une foule d'industries, les capacités excédentaires de production étaient anormalement élevées. D'autre part, la crainte d'une recrudescence du chômage s'était traduite par une forte accumulation d'épargne.

Les gouvernements, de leur côté, en tout cas plusieurs d'entre eux, avaient à ce point gonflé leurs déficits depuis quelques années que l'on voyait mal la poursuite indéfinie d'une telle tendance.

Enfin, les taux de change avaient acquis depuis 1974, une flexibilité que l'on n'avait pas connue depuis la deuxième guerre mondiale. La crise du pétrole et des flambées inflationnistes d'intensité très variable d'un pays à un autre, ont fait voler en éclat le bel équilibre des taux de change. Certaines monnaies se sont fortement appréciées, d'autres comme la canadienne, se sont affaïssées.

Si l'on ajoute à tout cela une méfiance graduellement plus forte des citoyens à l'égard des gouvernements et de l'efficacité de leurs politiques, et l'impact psychologique universel de l'adoption de la proposition 13 en Californie, on comprendra mieux l'espèce de désarroi qui a saisi depuis plus d'un an aussi bien les analystes de l'économie que les gouvernements. Et, comme on le verra un peu plus loin, ce désarroi est loin de s'être estompé. Les recettes plus ou moins automatiques du passé n'ont plus la même saveur. Nous sommes à l'aube d'une nouvelle cuisine, et toute nouvelle cuisine comporte des risques.

Au total, la progression de l'activité économique des pays développés n'a pas été mauvaise en 1978. Elle fut même brillante au Japon, bonne aux États-Unis, et un peu partout ailleurs elle rejoint des taux de croissance réelle de 3 ou de 3,5 pour cent. Cela reste néanmoins nettement insuffisant pour résorber le chômage, et bien en-dessous des capacités de production.

Au Canada, le gouvernement fédéral a cherché à relancer l'économie par diverses réductions de taxes dont on peut se demander si elles avaient assez de force, de continuité et si elles étaient vraiment les plus appropriées. L'incitation financière faite aux provinces de réduire temporairement leur taxe de vente est au bout du compte largement responsable, une fois l'épisode terminé, d'une chute radicale des ventes d'automobiles et d'un quatrième trimestre particulièrement lent.

Il faut dire que la marge de manoeuvre d'un gouvernement qui en était rendu à emprunter plus du quart de ses revenus n'était pas très grande.

En outre, la poursuite pendant toute l'année 1978 de la chute du dollar canadien, accompagnée d'une hausse rapide des taux d'intérêt aux États-Unis, a forcé la Banque du Canada à pratiquer une politique monétaire restrictive qui était fort peu appropriée à la relance de l'activité économique.

À première vue, en terminant l'année avec une augmentation du volume de la production de 3,4 pour cent, le Canada n'a fait ni mieux, ni pire que bien d'autres pays. Il était placé au centre de mouvements contradictoires sur lesquels il avait peu de prise.

Néanmoins, derrière cette façade un peu terne, se profilaient certains changements profonds dont l'interprétation est susceptible d'avoir des conséquences majeures sur 1979 et 1980, de même que sur les choix et les paris auxquels les gouvernements devront faire face.

Au Québec, l'année 1978 a été marquée par quelques solides virages et par la persistance de certains problèmes tenaces.

Ce fut l'année du démarrage d'une réforme fiscale en profondeur dont l'implantation se fait sur une période de deux ans et dont, d'ailleurs, certaines des pièces majeures seront annoncées dans le présent Discours sur le budget. On connaît l'origine de cette réforme. Pendant quatre années successives, l'essentiel de l'augmentation du pouvoir d'achat des Québécois avait été absorbé par l'augmentation des taxes et des impôts au plan provincial et municipal. Cela ne pouvait pas durer. Un nouveau régime d'impôt fut donc mis en vigueur, réduisant le fardeau fiscal de 90 pour cent des contribuables et faisant en sorte que pour la première fois, le contribuable marié qui gagne un salaire voisin du salaire industriel moyen soit moins taxé qu'en Ontario. En même temps, on annonçait l'indexation des exemptions personnelles. Et pour compléter, le crédit d'impôt pour taxes foncières scolaires et municipales a été introduit pour l'année 1979.

Enfin, on s'est attelé à une réforme fondamentale de la fiscalité municipale.

Tout ce bel arrangement a été, toutefois, bouleversé par l'affaire de la taxe de vente. En faisant cavalier seul, c'est-à-dire, en exemptant de la taxe de vente les vêtements, les textiles, les chaussures et les meubles, le gouvernement du Québec a payé le prix d'une originalité dont tout le monde s'accorde à reconnaître qu'elle a été remarquablement efficace. Le gouvernement fédéral a distribué directement aux particuliers le montant de sa contribution à l'opération. Le gouvernement du Québec, pour compenser et rétablir l'équilibre de sa caisse, a dû reporter d'un an l'indexation des exemptions personnelles.

Il n'en reste pas moins que du 1er juillet 1978 jusqu'à mai prochain, le gouvernement du Québec aura injecté \$750 millions de réduction d'impôt dans l'économie, pour une part d'une façon permanente et, pour une autre, de façon temporaire.

En même temps, l'Opération Solidarité Économique a, par le truchement d'investissements publics, d'aide à l'entreprise privée et d'expériences nouvelles comme le programme d'emplois communautaires, joué solidement dans le sens de la reprise.

Enfin, l'impact de la dévaluation du dollar canadien s'est fait sentir. Les exportations de papier journal, de bois de sciage et d'aluminium, en particulier, ont fait un bond en avant.

De leur côté, les manufacturiers québécois ont graduellement regagné une part du marché aux dépens de leurs concurrents étrangers. Cela a été considérablement facilité par l'imposition de contingents d'importations par le gouvernement fédéral dans le cas du textile, du vêtement et de la chaussure. Mais le même phénomène est apparu dans d'autres secteurs. Le meuble, par exemple, a retrouvé ses marchés en Ontario et dans l'Ouest. Les petites et moyennes entreprises, en particulier, éparpillées comme elles le sont sur l'ensemble du territoire, ont fortement profité de cette substitution des importations.

Si bien qu'au moment où débute l'année 1979, la situation économique du Québec semble se présenter à peu près de la façon suivante.

Les zones sombres demeurent très préoccupantes. Le relèvement des investissements productifs est faible, inégal, peu convaincant. La construction domiciliaire, singulièrement à Montréal, ne se redresse pas à cause du fort taux de logements vacants et ce, en dépit d'une hausse spectaculaire de la construction de logements publics par la Société d'habitation du Québec. Les ventes au détail dans les secteurs détaxés ont fortement progressé. Mais, dans l'ensemble, la performance totale des ventes au détail n'a rien de spectaculaire, le taux d'épargne s'étant stabilisé à un haut niveau.

Cependant, les expéditions des entreprises ont considérablement augmenté à la fois à cause des exportations et de la substitution des importations. Un an plus tôt, les usines n'utilisaient qu'à peine plus de 80 pour cent de leur capacité de production. À la fin de 1978, les usines de papier ou d'aluminium fonctionnaient à plein et, dans l'ensemble, le pourcentage d'utilisation des capacités approchait 90 pour cent.

Le chômage, si on fait abstraction des variations saisonnières, a commencé à baisser. La reprise de l'emploi est particulièrement remarquable dans l'industrie manufacturière. Le résultat global est d'autant plus significatif que le secteur public a cessé de contribuer à la croissance de l'emploi. Même si le gouvernement du Québec agence plusieurs de ses programmes dans le sens de la relève de l'économie, le contrôle serré établi en 1977 de ses dépenses courantes se poursuit sans relâche.

Grâce surtout au relèvement de l'industrie manufacturière, l'augmentation du volume de la production au Québec en 1978 aura été de 3,5 pour cent. Ce n'est pas encore fabuleux et c'est tout à fait insuffisant pour réduire de façon significative le chômage, mais enfin, si comme résultat cela est encore désolant, en comparaison de ce qui s'est fait ailleurs, c'est consolant.

Les équilibres budgétaires en 1978-1979

Sur le plan de l'équilibre des finances du gouvernement du Québec, les projections préparées il y a un an, ont été singulièrement bouleversées, ainsi que l'on peut s'en rendre compte par le tableau suivant:

Tableau 1
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES 1978-1979
(en millions de dollars)

	Discours sur le budget	Prévision révisée
1. Opérations budgétaires		
Revenus	+ 12 300	- 12 060
Dépenses	- 13 335	- 13 395
Déficit	- 1 035	- 1 335
2. Opérations non-budgétaires,		
Placements, prêts et avances	- 252	- 298
Compte de régimes de retraite	+ 312	+ 315
Autres comptes	—	+ 130
Solde	+ 60	+ 147
3. Besoins financiers nets	- 975	- 1 188
4. Remboursements d'emprunts	- 275	- 365
5. Besoins financiers bruts	- 1 250	- 1 553

Il y a une série de constatations et de leçons à tirer de ce tableau.

Commençons par les opérations budgétaires. La chute des revenus par rapport aux prévisions est de \$240 millions. Environ les trois quarts de ce trou sont imputables à Ottawa, en particulier à cause de sa décision de ne pas rembourser au gouvernement du Québec \$185 millions en contrepartie de l'opération taxe de vente.

En fait, pour ce qui a trait aux revenus autonomes du gouvernement du Québec, ceux qui sont perçus par nous, la révision est à la baisse de \$74 millions. Elle est due, d'abord à une

réduction des rentrées prévues d'impôt sur les revenus, parce que les salaires ont augmenté un peu moins rapidement que prévu. Cette réduction d'environ \$140 millions par rapport aux prévisions, est toutefois compensée par une hausse de \$77 millions des recettes prévues de taxes de vente au détail.

Une chute par rapport aux prévisions de revenus, de 0,8 pour cent de nos revenus autonomes n'est pas dramatique. Quant aux dépenses probables, elles seront de \$60 millions, soit moins de 1/2 de un pour cent plus élevées que prévu. L'excédent est dû essentiellement à l'effet du taux de change et du haut niveau des taux d'intérêt sur le service de la dette. Un contrôle même féroce de l'ensemble des dépenses n'a pu pallier cet excédent.

Pour ce qui a trait aux opérations non-budgétaires, les placements, prêts et avances sont de \$46 millions plus élevés que prévu à cause d'une part de certains délais à transférer aux banques le financement du prêt agricole, d'autre part à l'accroissement d'activité à la Société d'habitation du Québec et, enfin, à un prêt additionnel à Sidbec.

Arrêtons-nous là un instant. La somme de la chute de nos revenus autonomes, de la hausse de nos dépenses et des avances que nous avons dû faire aux sociétés d'État se monte à \$180 millions.

On notera qu'à « autres comptes » apparaît une augmentation de \$130 millions. La majeure partie de cette somme est due à une meilleure gestion des comptes à recevoir et notamment à une vaste opération de récupération de comptes dus au ministère du Revenu, parfois depuis plusieurs années. Des cotisations envoyées en 1974, 1975 ou 1976 n'avaient jamais été perçues. La décision fut donc prise d'aller percevoir, dans un premier temps, tous les comptes d'impôts ou de taxes de plus de \$3 000, ce, grâce à l'embauche de 150 employés occasionnels. Il me fait plaisir de rendre hommage ici au travail de ces serviteurs temporaires de l'État qui, depuis huit mois, nettoient le livre des comptes à recevoir et réintroduisent un peu de justice élémentaire dans notre système de perception.

En tout cas, il est clair que les rentrées exceptionnelles au titre des autres comptes ont compensé à une cinquantaine de millions près les équilibres budgétaires qui relèvent du gouvernement du Québec. La décision du gouvernement fédéral de ne pas rembourser le Trésor québécois dans l'affaire de la taxe de vente a eu un effet d'une bien plus grande ampleur.

Nous ne sommes pas, cependant, au bout de nos peines. On constate, au tableau 1, que les remboursements d'emprunt augmentent de \$90 millions. C'est là l'effet de l'augmentation des taux d'intérêt. Il fut un temps au Québec où l'on trouvait supérieurement intelligent de permettre aux souscripteurs d'obligations d'épargne d'en acheter jusqu'à \$50 000 par émission. Un individu qui s'en paye une tranche pareille n'est pas exactement un petit épargnant. Il sera inévitablement sensible aux hausses des taux d'intérêt sur le marché et, comme les obligations d'épargne sont encaissables en tout temps, il ne se privera pas de les encaisser s'il peut faire davantage d'argent avec d'autres titres.

Comme si un tel laxisme n'était pas suffisant, le précédent gouvernement a permis aux Caisses populaires d'acheter, elles aussi, des obligations d'épargne jusqu'à concurrence de \$50 000 par caisse. Les Caisses populaires ont beau être du mouvement coopératif, ce ne sont pas des organismes de charité. Devant la hausse des taux d'intérêt, elles ont demandé le même jour l'encaissement de \$64 millions d'obligations d'épargne.

Sans doute ont-elles souscrit le même montant en obligations à terme qui leur furent offertes par le ministère des Finances, et sans doute les sorties de fonds causées par les particuliers furent-elles compensées par d'autres emprunts.

On comprendra mieux, cependant, après cette brève description pourquoi l'émission d'obligations d'épargne de juin dernier, la première du présent gouvernement, fut limitée à

\$10 000 par détenteur et que les Caisses populaires en furent exclues. Le Québec n'a pas encore accès à une banque centrale et ne peut pas prendre le risque d'accumuler de l'eau dans la cale sans avoir de pompe à sa disposition. Je remercie, cependant, vivement le précédent gouvernement de m'avoir laissé non seulement \$375 millions de salaires à payer, \$400 millions d'arrérages dus aux commissions scolaires, une dette olympique financée à des taux élevés et à si court terme que la construction du mât du stade en était compromise, non seulement un déficit actuariel de plus de \$5,5 milliards au titre des fonds de pension, mais aussi quelques centaines de millions d'obligations d'épargne encaissables en tout temps, donc à la merci de n'importe quelle hausse de taux d'intérêt.

Les arrérages de salaires ont été payés, les arrérages aux commissions scolaires sont payés pour les deux tiers. La dette olympique a été reconvertie pour une échéance plus longue et à des taux d'intérêt inférieurs. Comme je l'indiquerai plus loin, le gouvernement du Québec commencera à amortir cette année le déficit actuariel de ses fonds de pension. Et tout en remboursant les plus gros détenteurs d'obligations d'épargne, nous avons modifié la formule de ces obligations dans le sens d'une prudence élémentaire.

Mais quel héritage! À une époque où tous les efforts devraient se concentrer sur la lutte au chômage et à la réduction des impôts.

Quoiqu'il en soit, l'écart entre les emprunts prévus (\$1 250 millions) et les emprunts effectivement réalisés (\$1 574 millions), soit \$324 millions, est pour l'essentiel attribuable à deux causes: le refus d'Ottawa de rembourser le gouvernement du Québec et les encaissements d'obligations d'épargne. Cela n'est pas plaisant mais, au moins, on peut considérer cela comme des incidents de parcours qui, heureusement, n'engagent pas l'avenir.

L'économie en 1979

Les prévisions économiques pour 1979 ont été esquissées au milieu de 1978, un peu partout en Amérique du Nord, avec la plus grande simplicité et à partir d'une prémisse indiscutable: l'année 1979 serait marquée aux États-Unis par une récession pas nécessairement très sérieuse mais, en tout cas, significative. Dans ces conditions, puisque le Canada vend la majeure partie de ses exportations aux États-Unis, puisque les gouvernements canadiens suivent des politiques assez restrictives, puisque les investissements sont encore paresseux et qu'on ne voit pas de relance majeure de la demande des particuliers, la conclusion était inévitable: la croissance au Canada en 1979 serait plus faible qu'en 1978. Elle avait été l'an dernier d'environ 3,5 pour cent. Elle ne serait cette année que de 2,5 pour cent.

Je simplifie un peu la démonstration, mais sans la caricaturer. Depuis quelques mois cependant, les perspectives ont un peu changé. En premier lieu, il est moins certain que l'année 1979 soit si mauvaise pour l'économie américaine. Le quatrième trimestre de 1978 a été remarquable. La belle unanimité a cédé la place à passablement d'interrogations. Peut-être le ralentissement ne viendrait-il qu'à la fin de 1979, voire 1980.

Au risque, cependant, de paraître hétérodoxe il faut souligner que du point de vue du Canada les règles du jeu sont depuis dix-huit mois ou deux ans profondément modifiées. Pendant ce temps, le taux de change du dollar canadien en dollar américain est tombé de près de 14 pour cent. Depuis la fin de 1976, le dollar canadien a perdu plus de 30 pour cent par rapport à plusieurs des monnaies européennes, et près de 43 pour cent par rapport au yen japonais.

Notre génération n'a jamais vécu un tel mouvement. Les répercussions qu'on peut attendre d'un tel bouleversement des taux de change sont difficiles à cerner parce qu'on n'en a jamais connu de pareil.

Forcément, les secteurs de production qui sont de traditionnels exportateurs ont connu et connaissent encore des profits fabuleux et ont augmenté leurs ventes jusqu'à atteindre, comme je l'ai dit précédemment, leur pleine capacité de production. Pour ces entreprises, profiter de la dévaluation ne posait pas de difficulté particulière. Elles ont l'habitude des marchés étrangers et savent comment le faire.

À l'opposé, il y a une foule de petits ou de moyens fabricants pour qui les exportations sont un aspect secondaire, marginal ou même inexistant de leurs affaires. Avant de se rendre compte que leurs prix ont baissé des deux cinquièmes en Allemagne ou au Japon, avant de savoir comment en profiter, cela prend du temps. Dans certains cas, l'occasion passe sans qu'on en ait profité.

Déjà, en 1978, on a vu ces fabricants, quoiqu'en nombre encore insuffisant, percer sur le marché international, singulièrement au cours des derniers mois. Jusqu'où le mouvement peut-il se poursuivre? Surtout, si l'on tient compte de ce que les hausses de salaires jusqu'ici, ont été relativement modérées, contribuant à conserver aux exportateurs canadiens leur caractère concurrentiel.

En outre, les importations de produits fabriqués sont maintenant beaucoup plus chères sur le marché canadien. Ainsi qu'on l'a noté auparavant, une foule de manufacturiers canadiens augmentent leurs ventes en conséquence. Il y a de la place pour l'expansion. Le Canada est un des pays industrialisés qui importe une forte proportion de ce qu'il consomme. Un déplacement de 10 pour cent de la demande de produits importés par des produits locaux peut entraîner une augmentation de la production nationale et de l'emploi qui changerait profondément les perspectives économiques de l'année.

Ajoutons à tout cela que, comme on l'a déjà signalé, l'industrie travaille à près de 90 pour cent de sa capacité. Ajoutons enfin que le rapport des inventaires aux livraisons des usines est actuellement à son plus bas niveau depuis quinze ans et qu'il va falloir bientôt

reconstituer les inventaires. Les producteurs d'acier, de papier journal, de certains produits chimiques commencent déjà à rationner leurs clients.

Que va-t-il maintenant se passer? Il n'y a vraiment que deux scénarios possibles. En fonction du premier, les investissements manufacturiers vont subir une accélération rapide. Cela implique deux conditions: d'une part que les milieux d'affaires croient que le taux de change va rester bas pendant un certain temps et, d'autre part, que l'on n'assistera pas à une autre flambée des salaires. Les perspectives d'investissement publiées récemment par Statistique Canada ne sont pas aussi expansionnistes qu'on le voudrait. D'un autre côté, à la fin de 1978, les commandes d'équipement et de machinerie ont atteint des sommets absolument inédits.

Le second scénario reviendrait à dire que, devant le caractère temporaire de la dévaluation et le risque de progression rapide des salaires, il n'y a pas lieu pour le moment d'accroître les capacités de production. Dans la mesure où la demande est trop forte pour être satisfaite dans les conditions présentes, on laissera simplement monter les prix. Il va de soi que si un tel scénario se produisait, la Banque du Canada serait incitée à pratiquer une politique plus restrictive encore que ne le justifierait l'état de la balance des paiements, hâtant ainsi le ralentissement de l'économie et la remontée du taux de change.

Comme j'y faisais allusion plus tôt, ce genre d'alternative est trop inédit pour qu'on puisse choisir à coup sûr. Le premier scénario me paraît, cependant, le plus probable et je m'attends donc à une remontée graduelle des investissements des entreprises en 1979 en réponse aux forces du marché dont il a été question.

Les perspectives sont moins bonnes pour ce qui a trait à la construction domiciliaire. On ne devrait pas voir de nette amélioration dans ce secteur cette année, en raison du nombre assez élevé de logements vacants. On reste, cependant, sous l'impression que le creux de la vague est maintenant passé.

Pour ce qui a trait aux investissements publics, la situation est troublée par certains déplacements de très fortes masses d'argent.

Le volume des travaux à la Baie James va plafonner cette année. Cependant, en contrepartie, le gouvernement du Québec a approuvé au milieu de 1978 un programme considérable de travaux publics à réaliser par les ministères et les réseaux de l'éducation et des affaires sociales. On cherche à accélérer la réalisation de ce programme, auquel on a ajouté plus récemment le début des travaux sur le mât du stade olympique et de ceux du Palais des congrès à Montréal. J'aurai d'ailleurs l'occasion de revenir sur cette question.

Il semble donc que les travaux du secteur public québécois à l'exclusion de la Baie James pourraient, aux conditions que j'exprimerai tout à l'heure, augmenter de près de 20 pour cent en 1979-1980.

On doit seulement déplorer qu'en arrêtant les travaux sur le site de l'usine d'eau lourde de La Prade, le gouvernement fédéral non seulement déchire un contrat commercial en bonne et due forme, mais fait disparaître un énorme chantier dans la région de Trois-Rivières.

En dépit de cela, les investissements publics vont, une fois de plus, apporter une contribution positive cette année à l'expansion de l'économie.

Venons-en maintenant aux dépenses des consommateurs. Les ventes au détail n'ont pas été un bien grand accélérateur de l'économie depuis deux ans et risqueraient de ne pas l'être davantage cette année. Dans un premier temps, devant la menace du chômage, les consommateurs ont considérablement accru leur taux d'épargne. Dans un deuxième temps, qui se poursuit d'ailleurs, la hausse du prix des aliments a freiné l'expansion des ventes d'autres produits, et ce n'est qu'à cause des chutes temporaires des taxes de vente et de réductions, temporaires à Ottawa, permanentes au Québec, de l'impôt sur le revenu que l'on a évité que la demande pour les produits non alimentaires ne se contracte.

Cette année, vient s'ajouter l'effet d'une progression des salaires assez nettement inférieure à celle que l'on avait connue au milieu de la présente décennie. En fait, les règlements de conventions collectives que l'on connaît aussi bien dans les secteurs publics que privés au Canada marquent souvent un léger recul du pouvoir d'achat qui correspond d'ailleurs à l'appauvrissement relatif de l'économie canadienne, comme ce fut d'ailleurs le cas dans d'autres économies occidentales.

Même en supposant, d'une façon réaliste, que le taux d'épargne soit en baisse et que, dans ces conditions, la progression des ventes au détail va se poursuivre d'une façon satisfaisante, on ne peut voir là, à moins de nouveaux changements dans les impôts, un des moteurs de l'économie du Canada et du Québec pour 1979.

Tout compte fait, en excluant l'effet des mesures que le présent gouvernement entend prendre, on en arrive à la conclusion suivante: advenant un ralentissement de l'économie américaine dès le milieu de 1979, et peu de pénétration des fabricants canadiens à l'étranger et sur le marché canadien en déplacement des importations, un taux de 2,5 pour cent de croissance de la production semble raisonnable. Selon le niveau auquel le dollar canadien se situera, l'augmentation des prix varierait entre 7 et 8 pour cent. Et le chômage serait, pour toute l'année, à un niveau légèrement supérieur à celui que nous avons connu en 1978.

Si l'on suppose, cependant, une meilleure performance des manufacturiers, un déblocage de leurs investissements et le rétablissement d'un niveau plus raisonnable des inventaires, on pourrait atteindre un rythme d'expansion analogue à celui de 1978, soit d'environ 3,5 pour cent. Comme la population active augmentera moins rapidement en 1979 qu'au cours des années antérieures, la probabilité serait alors excellente que baisse enfin, de façon significative, le niveau de chômage.

La réponse va venir, bien sûr, des hommes d'affaires eux-mêmes et de la façon dont ils vont profiter des possibilités exceptionnelles qui s'offrent à eux d'accroître le niveau de leurs affaires.

Elle viendra aussi, cette réponse, de l'aptitude des gouvernements à poser les gestes appropriés pour assurer en 1979 une relance véritable et capitaliser sur les signes de relèvement qui se sont multipliés tout au long de 1978.

Les politiques budgétaires et fiscales du Québec

Passons maintenant à la revue des politiques budgétaires et fiscales du gouvernement pour l'année qui vient. Pour simplifier l'examen des modifications qu'on a l'intention d'apporter aux dépenses et aux revenus, on les regroupera en fonction de six objectifs qui découlent non seulement du jugement que l'on peut porter sur la situation actuelle, mais aussi des deux derniers budgets du Québec. Les objectifs ont en effet la curieuse habitude de ne pouvoir être tous atteints ensemble et en un an.

Objectif 1: le contrôle des dépenses de l'État

Le premier objectif, chronologiquement et encore peut-être en importance, est de remettre de l'ordre dans un tas informe de dépenses qui obéit davantage à la sédimentation qu'à la politique économique. Une foule de programmes se sont épaissis sans que l'on sache trop pourquoi, simplement parce qu'ils étaient là. Le personnel s'est accumulé dans des anses ou des baies administratives parce que le courant y était moins fort qu'ailleurs.

Dans cet ordre d'idée, l'année 1978 a été marquée par certains gestes d'importance. C'est ainsi que les plans de redressement budgétaires des hôpitaux ont été mis en application. Des hôpitaux dont le personnel avait été indûment enflé, vont devoir, surtout par attrition, ramener leurs effectifs à un niveau plus raisonnable. Ainsi vont disparaître des dizaines de millions de dollars de déficits qui en seraient rapidement devenus des centaines si des mesures de contrôle n'avaient été introduites.

De même, tous les ministères et organismes dont le budget relève du Conseil du trésor ont jusqu'au 1er avril 1980 pour réduire leurs effectifs de 2,5 pour cent. Une banque centrale de postes affectera les nouveaux effectifs rendus nécessaires par l'apparition de nouveaux programmes de dépenses.

Les commissions scolaires et les ministères ne recevront à peu près rien au titre de l'indexation des dépenses de fonctionnement autres que les salaires. Cela, dans le premier cas, devrait les inciter à mieux contrôler l'expansion, encore anormalement élevée du personnel non-enseignant et, dans le deuxième cas, devrait amener un réexamen des dépenses courantes dont la pertinence n'est pas toujours évidente.

Bien d'autres opérations sont en cours. C'est ainsi que, devant une dépense de près de cent millions de dollars de médicaments distribués aux assistés sociaux et aux personnes âgées, on s'est demandé s'il était nécessaire de payer le prix de détail sur chaque flacon. Considérant que, sur cette somme, il y a pour seize millions de dollars de tranquillisants, on peut valablement se poser la question de savoir si un appel d'offres pour toute la quantité désirée ne produirait pas quelque différence dans le prix. Les résultats obtenus en Saskatchewan, grâce à cette formule, sont trop probants pour que l'on ne jette pas un coup d'oeil de ce côté.

De même est-il surprenant que l'article 12 de la Loi de l'aide sociale, en vertu duquel un assisté social qui se voit offrir un emploi et qui le refuse, peut se faire supprimer ses allocations, n'ait été à peu près pas utilisé depuis quatre ans. Nous en sommes rendus à fermer certains chantiers par manque de main-d'oeuvre. Ce genre de paradoxe ne peut durer et l'article 12, avec tous les ménagements humains nécessaires, se doit d'être appliqué.

Ne nous trompons pas sur le sens de ce réexamen général des grands programmes de dépenses existants. Les économies que l'on peut faire de ce côté sont autant d'ajouté à la marge de manoeuvre pour de nouveaux programmes, pour de nouvelles priorités et, bien sûr, pour de nouvelles baisses d'impôts.

Il arrive, évidemment, que l'opération n'aille pas aussi rapidement qu'on le souhaiterait. Dans le Discours sur le budget de l'an dernier, j'avais indiqué à quel point la situation des sociétés d'État était préoccupante. Si certaines remplissent remarquablement bien le rôle qui leur a été dévolu, d'autres tournent à la caricature coûteuse. Certains gestes ont été posés depuis ce temps. C'est ainsi que le ministre de l'Industrie et du Commerce a modifié l'organisation et l'administration de certaines sociétés.

Il s'en faut de beaucoup cependant que la situation ait suffisamment changé. Il fallait, dans un premier temps, que le gouvernement s'équipe de personnel spécialisé capable d'analyser la situation de ses sociétés. L'opération est maintenant terminée et il faut espérer que les résultats en 1979 seront plus brillants qu'en 1978.

Objectif 2: les fonds de pension de l'État

Le deuxième grand objectif du budget a trait à la poursuite de l'assainissement du déficit actuariel des fonds de pension administrés par le gouvernement. J'ai indiqué à l'occasion du Discours sur le budget d'avril 1977 dans quel état il était. Pendant des générations, le gouvernement a considéré comme revenus les cotisations de ses employés et comme dépenses les pensions à payer annuellement. Le vieillissement du personnel et l'indexation des pensions ont donc fait apparaître un gigantesque déficit dont j'ai dit qu'il dépassait \$5,5 milliards lorsque nous sommes arrivés au pouvoir et qui atteignait, au 31 décembre 1978, \$7 milliards. Comme je l'ai indiqué, une telle situation ne pouvait durer.

En raison des dettes que nous avait laissées l'ancien gouvernement, il a fallu procéder par étapes.

Le seul geste prudent posé par l'ancien gouvernement a été de comptabiliser ses contributions d'employeur dans un nouveau fonds de pension qu'il avait lui-même créé, le R.R.E.G.O.P. Mais les intérêts qui devaient être affectés à ce fonds ne l'ont jamais été.

Selon le programme que j'avais annoncé en 1977, j'ai fait comptabiliser en 1978 les intérêts sur le R.R.E.G.O.P., soit \$60 millions. Pour cette année, j'avais annoncé que je commencerais à comptabiliser dans un compte spécial non-budgétaire, les contributions d'employeur applicables aux anciens fonds de pension des fonctionnaires et des enseignants (et autres fonds qui n'ont pas été intégrés au R.R.E.G.O.P.) ce qui n'avait jamais été fait. En plus, je commencerais à amortir le déficit actuariel. De tels gestes impliquent des sommes énormes. Les intérêts à comptabiliser au titre du R.R.E.G.O.P. représentent en 1979-1980, \$83 millions, les contributions d'employeur sur les autres fonds de pension, \$161 millions, et le montant prévu pour amortir le déficit actuariel, \$175 millions, c'est-à-dire que les mesures que j'avais annoncées à l'occasion du Discours sur le budget de 1977 représentent cette année, dans les dépenses totales du gouvernement, \$419 millions, alors que le dernier budget présenté par le précédent gouvernement ne prévoyait rien à ces titres.

De cette façon et en continuant de porter de pareilles charges dans les années qui viennent, je ne peux pas faire disparaître immédiatement le déficit actuariel, mais je pense qu'il sera possible de le réduire graduellement. C'est là l'une des pièces maîtresses de la remise en ordre des finances du Québec à laquelle le gouvernement s'est adressé.

Tout n'est cependant pas pénible dans cette opération. Ce qui est affecté aux dépenses nous revient comme source de financement. Un gouvernement a tout de même le droit de se financer à même ce qu'il met de côté. À cause de notre façon de réduire le déficit des fonds de pension, nous accroissons pour une part nos dépenses, nous réduisons l'expansion des dépenses des ministères mais nous mettons de côté de quoi financer une partie de nos déficits.

Objectif 3: les rémunérations dans le secteur public

Le troisième objectif visé consiste à réduire le rythme d'expansion des salaires dans le secteur public. J'ai eu l'occasion d'indiquer ailleurs à quel point cet objectif est devenu essentiel. Dans l'ensemble, les employés du secteur public sont mieux rémunérés que ceux du secteur privé. Il y a des exceptions bien sûr, mais, dans la grande majorité des cas, un effort significatif est à faire, surtout si l'on tient compte de la rémunération globale, c'est-à-dire en incluant dans la comparaison les bénéfices marginaux. Cette situation a deux conséquences distinctes. La première, à laquelle on a déjà fait allusion, c'est que très rapidement il va falloir mettre un terme à la réduction des impôts si la masse salariale, qui constitue plus de la moitié du budget, augmente de 15 pour cent par an, alors que le produit national brut, donc l'assiette des impôts, n'augmente que de 10 pour cent par an. On aura beau réaliser toutes les économies que l'on voudra, éliminer tous les gaspillages, on finira par se heurter à un mur.

La seconde conséquence c'est que les quatre cinquièmes des travailleurs vont devoir se cotiser pour payer les salaires du cinquième restant dont la rémunération est plus élevée que la leur. Il est remarquable à cet égard que les syndicats dont les conventions collectives viennent à échéance le 30 juin prochain demandent un salaire minimum de \$265 par semaine. Cette demande représente l'équivalent du salaire industriel moyen au Québec en 1978. En somme, parce qu'on travaille dans le secteur public, on voudrait que le minimum de rémunération se situe au niveau de la moyenne des rémunérations des travailleurs du secteur privé.

Il y a là une forme d'iniquité surprenante qui met en valeur une fois de plus la nécessité de modérer des appétits qui ne correspondent plus à la réalité.

Il faut cependant comprendre que le ralentissement qui est visé ne peut se produire du jour au lendemain. Quel que soit ce qui a été offert, par exemple, aux syndiqués dont la convention collective vient à échéance le 30 juin prochain, ils recevront tous automatiquement, en vertu des contrats signés il y a trois ans, au cours de la dernière nuit de leur convention, une augmentation égale au taux d'inflation de l'année précédente, moins 3,5 pour cent. Sur une année entière, cette augmentation de dernière minute vaut à elle seule environ \$200 millions. La situation est invraisemblable, mais l'État doit respecter sa signature. Il va de soi cependant qu'il tient compte dans ses offres pour l'année suivante de ce grand feu d'artifice nocturne.

Objectif 4: les priorités de dépenses de l'État

Le quatrième objectif a trait à la mise en place des priorités de dépenses du gouvernement pour l'année 1979-1980. Elles sont de divers ordres: économique, social et culturel. À ces fins, environ \$300 millions ont été affectés.

Le domaine culturel

Dans le domaine culturel, les priorités sont nombreuses mais on retiendra d'abord et avant tout la mise en place du plan d'action dans le secteur de l'enseignement primaire et secondaire, non seulement parce qu'en termes financiers l'opération est la plus coûteuse des priorités culturelles, mais surtout parce qu'elle est destinée à aborder de front le problème de la qualité de l'enseignement dont tant de gens se plaignent depuis plusieurs années. Le programme annoncé par le ministre de l'Éducation engagera dès cette année des modifications profondes du régime. L'augmentation de la programmation de Radio-Québec et l'extension de son réseau de diffusion, la mise en marche de la Société de

développement des industries culturelles, la création de l'institut de recherche sur la culture, la relance de l'Opéra, une augmentation très importante de l'aide aux bibliothèques publiques sont autant de gestes qui marqueront aussi cette année de nouvelles étapes dans la politique culturelle du gouvernement du Québec.

Le domaine social

Quant aux priorités socio-économiques, elles sont, en tous cas pour un bon nombre d'entre elles, suffisamment imbriquées les unes dans les autres pour qu'il ne soit pas toujours facile d'établir une ligne de démarcation stricte entre ce qui est social et ce qui est économique.

Sans doute la distinction est-elle claire au niveau de certains services sociaux. C'est ainsi, par exemple, que des augmentations significatives sont accordées aux Centres locaux de services communautaires, aux garderies d'enfants et aux soins à domicile. Dans le cas des CLSC, l'augmentation des budgets vise surtout à donner à ceux qui fonctionnent correctement les moyens nécessaires à leur opération. Le rendement très inégal des CLSC a fait que, depuis quelque temps, les augmentations de budget étaient parcimonieuses en attendant qu'on y voit plus clair. Il n'en reste pas moins qu'il est temps de donner plus de ressources à ceux dont la performance est acceptable.

Le budget affecté aux garderies se situera à \$22,5 millions. Il s'agit de la poursuite d'une décision prise depuis déjà deux ans et qui a eu ses effets. On se rappellera qu'en 1976-1977, le gouvernement n'avait dépensé que \$4,4 millions à cette fin.

Pour ce qui a trait aux soins à domicile pour personnes âgées, on constatera que le gouvernement a augmenté depuis son élection les budgets de \$25 à \$44 millions. L'idée derrière cette mesure était que si des personnes âgées veulent rester chez elles, il est préférable et moins coûteux de leur fournir les services dont elles ont besoin plutôt que de les inciter à habiter dans les HLM ou les centres d'accueil. L'idée était bonne et reste bonne. Le résultat le fut moins. Les réseaux institutionnels ont utilisé une partie des sommes disponibles pour satisfaire des besoins de personnel dont les rapports avec les personnes âgées étaient de proximité variable. Cette année la formule est modifiée. Les institutions du réseau des affaires sociales, tels les CRSSS, CSS et CLSC ne pourront mettre la main sur leur part qu'après avoir distribué les sommes qui reviennent aux organismes bénévoles d'aide à domicile. Ce doux chantage devrait améliorer l'utilisation des fonds.

D'autres programmes sociaux sont introduits pour la première fois: tel est le cas, par exemple, de la gratuité des prothèses auditives jusqu'à 35 ans. En outre, un programme d'allocations familiales additionnelles sera créé pour les enfants handicapés.

De loin, cependant, la plus spectaculaire des mesures sociales qui seront introduites cette année sera un programme de supplément de revenu pour les travailleurs. Il s'agit là d'un programme tout à fait nouveau dans notre système social. Il consiste à vouloir aider financièrement non pas ceux qui ne travaillent pas, mais ceux qui travaillent et dont les moyens financiers les placent aux plus bas échelons de l'échelle des revenus. Cette initiative cherche à résoudre un des problèmes majeurs auxquels les sociétés modernes ont à faire face.

Celui qui ne travaille pas et qui a des charges de famille reçoit des allocations sociales qui, invariablement, tendent à s'approcher ou même à dépasser le revenu de celui qui travaille au salaire minimum, surtout si ce dernier a un emploi saisonnier. La réponse à ce paradoxe a été d'augmenter le salaire minimum. Mais alors les conséquences de ce relèvement sur une foule d'entreprises sont telles qu'apparaît la possibilité du chômage de ceux que justement l'on voulait aider.

La solution est de compenser les charges familiales de celui qui travaille à des niveaux de rémunérations qui sont voisins du salaire minimum. C'est ce qui sera fait cette année. Selon

le revenu de la famille et le nombre des enfants, le revenu additionnel payé par le gouvernement variera.

L'an prochain, on verra à étendre la formule aux couples sans enfant et aux personnes seules qui travaillent mais dont les revenus restent notoirement inférieurs à un minimum acceptable.

Ce programme, qui est l'amorce véritable d'un programme de revenu minimum garanti, a été mis au point par le ministère d'État au Développement social et représente au Québec une innovation majeure dont les répercussions, à la fois sur le marché du travail et les programmes d'aide sociale, devraient se prolonger pendant plusieurs années.

Une seconde priorité majeure dans l'aide financière directe à l'emploi est constitué d'un volet qui, au fur et à mesure des années, s'est enrichi et développé. Le précédent gouvernement avait inauguré un programme d'aide au travail, administré par le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre et destiné à subventionner l'emploi d'assistés sociaux. Il avait inauguré aussi un programme d'emplois agricoles, destiné à l'embauche, surtout pendant l'été, des chômeurs et des assistés sociaux. Il n'y avait, lorsque le présent gouvernement est arrivé au pouvoir, qu'une dizaine de millions de dollars dans ces deux programmes. Mais, au moins, c'était un départ. Tout en enrichissant ces deux programmes, le présent gouvernement ajoutait l'an dernier un programme d'une quinzaine de millions de dollars pour la création d'emplois dans des entreprises de caractère communautaire. Les résultats ont été excellents, si bien que, cette année, ce programme sera élargi. En outre, on introduit pour la première fois un programme d'aide et de subventions à l'emploi des jeunes. On y affecte \$20 millions. Mais le ministre des Finances a convenu avec le ministre d'État au Développement social que toute somme récupérée au-delà de \$20 millions dans une administration plus serrée de \$940 millions affectés au bien-être social pourrait être disponible pour l'expansion de ce programme d'aide à l'emploi des jeunes.

Le chômage est un scandale. Mais le chômage des jeunes est une tare sociale qui peut se payer pendant longtemps. L'opinion publique est constamment alertée par la situation plus ou moins dramatisée des étudiants. On ne lui répète pas assez souvent que chez les dix-huit à vingt-quatre ans non étudiants, le taux de chômage dépasse 18 pour cent.

Le domaine économique

Les priorités proprement économiques sont essentiellement orientées vers l'investissement. Compte tenu du diagnostic qui a été posé précédemment et des discussions du récent Sommet économique de Montebello, il serait étonnant qu'il en soit autrement. On abordera d'abord la question des investissements industriels et commerciaux, puis les investissements dans les services publics.

Dans le premier cas, plusieurs lignes de force se dégagent. D'abord, le relèvement de l'agriculture a été si prononcé depuis quelque temps que l'on aurait tort de ne pas poursuivre dans la même voie. Le drainage souterrain, les travaux mécanisés, les silos à la ferme et les silos régionaux, la hausse des plafonds de prêts aux exportations, l'agrandissement de la raffinerie de sucre de Saint-Hilaire, l'expansion des activités de SOQUIA, l'investissement dans les troupeaux, tout cela mêle l'activité privée et les initiatives gouvernementales avec un bonheur que le progrès de notre agriculture confirme constamment.

Dans l'industrie forestière et papetière, des changements majeurs s'annoncent. La réduction des coûts de production et les augmentations de capacité ont donné lieu à un plan précis de financement au ministère des Terres et Forêts qui passe, au moment où ces lignes sont écrites, par les affres habituelles des tractations fédérales-provinciales, mais qui sera réalisé. Il est fondamental que, tablant sur les profits énormes que leur vaut la dévaluation, les entreprises de pâte et de papier au Québec accroissent leur capacité et réduisent leurs

coûts. Il est remarquable qu'à cet égard, le ministère et les compagnies aient atteint une sorte de compréhension mutuelle porteuse de progrès sérieux.

\$15 millions seront consacrés par ailleurs à l'aide à la petite et à la moyenne entreprise innovatrice. Tout ce qui a été dit jusqu'ici sur les chances étonnantes qui s'offrent à l'industrie manufacturière à l'heure actuelle justifie une telle action.

De même d'ailleurs se justifie l'élargissement des pouvoirs d'intervention de la Société de développement industriel dont l'aide aux secteurs traditionnels, l'an dernier, a été à la fois rapide et spectaculaire et dont l'aire d'opération peut encore être élargie. À cet égard, un crédit touristique sera créé pour soutenir ce qui est devenu l'une de nos plus grandes industries. Il reste à déterminer si ce crédit touristique sera administré par une nouvelle société d'État ou par la Société de développement industriel. L'examen de l'efficacité de l'une et de l'autre formule déterminera le choix du gouvernement.

Des sommes additionnelles sont prévues au titre de l'énergie. Une politique a été élaborée qui vise à la fois à encourager les investissements dans la conservation de l'énergie, dans la recherche de sources nouvelles d'énergie, dans l'utilisation accrue du gaz au moyen de capitaux privés et publics et dans l'exploration systématique du sous-sol québécois.

L'industrie minière proprement dite profitera de fonds additionnels mis à la disposition de SOQUEM et, il faut bien le dire, du relèvement sur les marchés internationaux du prix des métaux. De son côté, la Société nationale de l'amiante recevra des sommes accrues pour poursuivre son programme d'implantation avec le secteur privé d'usines de transformation de la fibre d'amiante. Quant aux sommes nécessaires pour l'achat ou la nationalisation de la Société Asbestos, on n'en tient pas compte pour le moment, tant que l'opération ne sera pas terminée.

Enfin, tel qu'annoncé, le gouvernement introduira cette année une société d'exportation destinée à appuyer ce qui, dans les circonstances actuelles, est un des grands champs d'expansion possible de l'industrie québécoise. Trop d'entreprises, petites et moyennes en particulier, n'ont pas encore réussi à saisir tous les avantages qu'elles peuvent retirer du bouleversement des taux de change dont j'ai parlé pour que l'on ne cherche pas à mettre à leur disposition toute l'aide technique et financière dont le gouvernement est capable.

Il reste une préoccupation à souligner qui me paraît sérieuse et qui pourrait devenir dramatique d'ici peu de temps.

Les secteurs traditionnels du textile, du vêtement, de la chaussure et du meuble, qui en 1977, ont perdu 20 000 emplois et dont des pans entiers étaient menacés de disparition, ont été sauvés par des mesures radicales. Le gouvernement fédéral a accepté de poursuivre pendant trois ou quatre ans une politique de contingentement à la fois solide et sérieuse à l'égard de trois de ces secteurs. Le gouvernement du Québec a retiré toute taxe de vente sur les produits des quatre secteurs pendant un an. Comme je le signalais précédemment, la Société de développement industriel a vu ses pouvoirs de prêts et de subventions élargis d'urgence pour pouvoir aider ces secteurs. Le ministère québécois de l'Industrie et du Commerce a facilité de toute espèce de façons l'aide à l'exportation pour ceux qui voulaient en profiter.

J'attends toujours les signes de la reprise des investissements dans ces secteurs, c'est pourquoi il est important que l'on s'entende bien sur l'objectif. Pendant trois ans, les gouvernements vont aider de façon exceptionnelle ces activités traditionnelles. On fera tout ce qui est nécessaire en fonction d'un objectif précis. C'est qu'au bout de trois ans, ces industries soient concurrentielles avec les producteurs des États-Unis et de l'Europe de l'Ouest. On ne leur demandera pas de l'être avec Taïwan ou la Corée. Ce n'est pas possible. Mais je dois solennellement avertir les dirigeants de ces industries qu'ils ne doivent pas compter, à l'expiration de ces trois années, sur un appui exceptionnel du gouvernement. Les

réorganisations et la modernisation auxquelles ils doivent se livrer, c'est maintenant que cela doit se produire.

Voilà pour les investissements privés et les gestes que l'État cherche à poser pour leur permettre de profiter de l'exceptionnelle conjoncture qui s'est présentée.

Pour ce qui a trait aux investissements publics, j'ai eu l'occasion d'en dire un mot précédemment. Notre problème, comme gouvernement, est d'en accélérer la réalisation avec l'aide de nos partenaires des commissions scolaires et des conseils d'administration d'hôpitaux, de centres d'accueil ou d'universités. Tout ce qui était demandé n'a pas été accordé. L'augmentation de la construction est évidemment une priorité dans l'état actuel de l'économie. Mais les espaces disponibles attirent la clientèle et le personnel. Comme je l'indiquais l'an dernier, la nature immobilière, comme toute autre, a horreur du vide. Et le gouvernement ne va pas, d'une part, mettre l'accent sur un resserrement des personnels et, d'autre part, sur une expansion générale des superficies.

Il n'en reste pas moins qu'après qu'on ait examiné les besoins, les plans d'équipement approuvés l'été dernier prévoient pour 1979-1980 une augmentation substantielle par rapport à l'année qui se termine.

Dans la région métropolitaine de Montréal, en particulier, les investissements des réseaux de l'éducation et des affaires sociales doivent passer de \$129 millions en 1978-1979 à \$255 millions cette année. Si l'on ajoute à cela le démarrage des travaux sur le mât du stade olympique et le centre des congrès, tous ces projets approuvés vont jouer nettement dans le sens de l'expansion.

À condition qu'ils soient réalisés! L'expérience des années antérieures n'est pas, à cet égard, particulièrement enthousiasmante.

La direction du programme OSE, constituée des ministres d'État au Développement économique, au Développement social et à l'Aménagement, va jouer à cet égard un rôle primordial. Un grand nombre des priorités économiques et sociales dont on a fait état précédemment seront réalisées sous sa surveillance. De même, si la réalisation technique des projets d'immobilisation dans le secteur public continue de relever des mêmes autorités que précédemment, la direction de OSE disposera de pouvoirs permettant d'accélérer ce qui tarde, de réveiller ce qui dort et de ramener ce qui s'égaré.

Objectif 5: la politique fiscale de l'État

Le cinquième objectif de la politique budgétaire a trait aux modifications dans le régime des impôts. Je ne ferai état à ce titre que des impôts du gouvernement. Tout ce qui a trait à la réforme de la fiscalité municipale sera regroupé au titre du sixième et dernier objectif de ce budget.

Les modifications apportées cette année au régime des taxes et des impôts s'inscrivent sous quatre titres différents: les taxes de vente, certaines modifications à l'impôt sur le revenu des particuliers, les taxes et impôts qui s'appliquent aux compagnies et, pour finir, une mesure tout à fait nouvelle destinée à la fois à faciliter le financement des entreprises et à réduire les impôts de ceux qui y contribuent.

La taxe de vente

Commençons par la taxe de vente. La première question à régler, celle qui est dans l'esprit de la plupart des citoyens, a trait à l'élimination pour un an de la taxe sur les vêtements, les chaussures, les textiles et les meubles, et qui vient à échéance dans quatre jours, soit le 31

mars. Je rappellerai pour mémoire que les six provinces qui avaient abaissé de 3 pour cent la taxe de vente, l'ont remonté à son niveau original, le 15 octobre 1978, que, dans les deux provinces où la réduction avait été de 2 pour cent, le retour au niveau antérieur s'est opéré tel que prévu le 31 décembre 1978 dans l'une alors que la réduction fut maintenue en Colombie Britannique. Et je rappelle aussi que l'Alberta n'a pas participé à l'exercice parce qu'elle n'a pas de taxe de vente.

Au Québec, la situation est différente. Le fardeau fiscal des Québécois a été longtemps écrasant. L'an dernier, nous avons abordé une réforme générale de l'impôt sur le revenu des particuliers. Elle va encore se poursuivre jusqu'au début de 1980. Mais le fardeau fiscal total reste lourd.

Et, après tout, ces économies que nous réaliserons sur les programmes de dépenses existants, ces efforts que nous entreprenons pour aligner les rémunérations globales du secteur public sur celles du secteur privé, il faut qu'ils servent à la population en général puisque c'est d'elle que l'État perçoit ses ressources et que c'est à elle qu'il est redevable de sa gestion.

Évidemment, on doit rester à l'intérieur des marges de manoeuvre disponibles et respecter les objectifs que nous avons décrits. Dans ces conditions et après avoir examiné les répercussions possibles sur chaque secteur industriel des mesures à prendre, j'annonce ce soir qu'à partir du 1er avril et sans limite de temps, une fois pour toutes, les vêtements de moins de \$500, les chaussures de moins de \$100 et les textiles, ne seront plus taxés au Québec. Par vêtements, on entend aussi tous les accessoires présentement exemptés tels sacs à main, ceintures, etc. Par chaussures, on entend toutes les chaussures, y compris, au nom d'un impératif culturel, les patins. Les pièces de tissu qui avaient été exemptées en avril dernier continueront de l'être. La mesure coûtera \$170 millions en 1979-1980.

Ce qu'il me reste à annoncer au sujet de la taxe de vente est évidemment moins spectaculaire mais n'est pas sans importance.

Traditionnellement, au Québec, les sociétés d'État, les Cegeps, les hôpitaux, de même que les ministères ne payent pas de taxe de vente. Il y a deux conséquences à cet état de fait. D'une part, les mandataires, c'est-à-dire les commerçants qui perçoivent la taxe pour le gouvernement, sont forcés de tenir une double comptabilité et, advenant qu'ils se trompent quant à la destination ultime du produit, sont passibles de cotisations qui leur sont imposées parfois plusieurs années après la vente sans possibilité de les récupérer du client. D'autre part, certaines sociétés d'État livrent au secteur privé, à l'occasion de la préparation de soumissions publiques, une concurrence déloyale puisqu'elles ne sont pas assujetties à la taxe alors que leurs concurrents le sont.

Il est temps de sortir de cet état de fait qui, au mieux, est ridicule, au pire, inique, et en tous les cas exige du ministère du Revenu des contrôles absolument inutiles.

Dans ces conditions, à partir de ce soir, minuit, tous les ministères, les agences gouvernementales et organismes financés par le gouvernement qui n'étaient pas assujettis aux taxes à la consommation devront les payer. Dans les crédits qui ont été déposés pour 1979-1980, on a ajouté les montants correspondants aux budgets des ministères et des réseaux en contrepartie de ce qu'ils devront maintenant payer.

Il reste cependant un problème sérieux à régler à ce sujet: c'est celui de l'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James. La nouvelle mesure leur ajoute des dépenses d'environ \$20 millions par an. Or, comme on le verra à l'occasion de l'examen de la réforme de la fiscalité municipale, l'Hydro-Québec sera appelée à accroître nettement sa contribution au titre des en-lieux de taxe municipale. Dans ces conditions, j'ai décidé d'éliminer la redevance de \$20 millions par an que l'Hydro-Québec devait verser au Trésor québécois depuis 1973, ce qui n'avait jamais été modifié depuis ce temps et qui n'a aucune signification

fiscale particulière, alors qu'au contraire le paiement des taxes de vente et des taxes foncières par l'Hydro-Québec et ses filiales a un sens beaucoup plus précis: celui de la vérité des coûts et des prix.

En tout cas cette extension de la taxe de vente au secteur public rapportera au Trésor un montant net d'une vingtaine de millions de dollars, à cause en particulier de la contribution de plusieurs sociétés d'État et de l'élimination de l'évasion fiscale que le système actuel engendrait.

La dernière modification à la taxe de vente est marginale mais corrige une autre des nombreuses anomalies de cette taxe. On ne sait sans doute pas qu'un horticulteur, un pépiniériste ou un cultivateur qui vend des arbustes, des arbres, des bulbes ou des plantes qui sont le produit de son exploitation ne doit pas faire payer la taxe de vente au client. Mais si ce qu'il vend a été acheté d'un voisin ou d'un fournisseur, la taxe est exigible. On abolira dorénavant cette distinction un peu ridicule et toute vente de bulbes, d'arbustes, d'arbres et d'autres plantes, à l'exclusion des fleurs coupées ou artificielles, sera exemptée de taxe. Le Trésor public y perdra \$2 millions et une foule de contrôles disparaîtront.

L'impôt sur le revenu

Les mesures qui affectent l'impôt sur le revenu sont plus nombreuses que celles qui touchent la taxe de vente et elles ont au moins autant d'importance. J'ai déjà indiqué que la décision du gouvernement fédéral de distribuer \$85 à la plupart des contribuables québécois comme contribution à la baisse temporaire de la taxe de vente a provoqué un déficit additionnel de \$185 millions dans la trésorerie du gouvernement, gonflé temporairement le niveau des emprunts et, pour financer l'opération, forcé le report de l'indexation des exemptions personnelles d'un an.

L'an dernier, j'avais indiqué que le taux d'indexation pour 1979 serait de 6 pour cent et que, chaque année, le ministre des Finances annoncerait le taux de l'année à venir, selon un équilibre à maintenir entre le taux d'inflation prévu et les ressources disponibles. J'annonce donc que, pour l'année 1980, le taux d'indexation sera à nouveau de 6 pour cent. Cela signifie qu'à compter du 1er janvier 1980, c'est-à-dire dans neuf mois, toutes les exemptions personnelles devraient être augmentées cumulativement de 12,36 pour cent. On arrondira plus simplement à 12,5 pour cent.

Toutes les exemptions personnelles seront touchées. L'exemption des célibataires passera le 1er janvier prochain de \$3 600 à \$4 050. L'exemption de personne mariée passera de \$6 300 à \$7 090. L'exemption additionnelle pour les 65 ans et plus passera de \$1 500 à \$1 690, alors que celle pour les enfants de 16 ans et 17 ans, et celle pour les 18 ans et plus s'établiront à \$620 et \$1 020, respectivement.

Tous les contribuables sans exception profiteront de cette mesure. Selon que l'on est célibataire ou marié, que l'on ait des enfants de 16 ans et plus à charge, que le revenu soit plus ou moins élevé, la baisse des impôts sera au minimum de \$60, et au maximum de \$320. Tous ceux dont l'impôt est retenu à la source verront leur impôt réduit en conséquence dès le 1er janvier 1980.

Cette mesure coûtera au Trésor public \$280 millions pour une année entière. Elle assurera enfin la réalisation d'une promesse qui n'était toujours pas tenue et qui, à cause de nos démêlés avec le gouvernement fédéral, ne pourra enfin entrer en vigueur que dans neuf mois.

L'élimination de la taxe de vente sur les vêtements, les textiles et les chaussures et l'indexation des exemptions personnelles impliquent une réduction importante du fardeau

fiscal des particuliers. D'autres amendements à l'impôt sur le revenu seront maintenant proposés qui s'appliquent à des groupes spécifiques et qui correspondent soit à des anomalies, soit à ce qu'on peut considérer comme des injustices.

La première de ces mesures a trait à la contribution des particuliers à un régime enregistré de retraite. Certains de ces régimes auxquels contribuent l'employeur et l'employé impliquent une contribution de l'employé supérieure à la déduction maximum prévue actuellement par la loi, c'est-à-dire \$3 500 par an. L'excédent est donc taxable et la pension que l'intéressé tirerait quelques années plus tard sera aussi taxable. C'est un cas patent de double taxation.

À partir de l'année d'imposition 1979, la déduction maximum admissible pour un régime enregistré de retraite sera de \$5 500. Pour un bon nombre de contribuables à revenus élevés le gain est appréciable et parfaitement justifiable.

En second lieu, tout contribuable peut soustraire de son revenu imposable les premiers \$1 000 de revenus nets de dividendes majorés et de revenus d'intérêt à condition que ses revenus d'entreprise ne dépassent pas 25 pour cent de ses revenus totaux. Cette mesure est discriminatoire à l'égard d'une foule de petits commerçants ou de petits entrepreneurs. C'est pourquoi j'annonce qu'à partir de l'année d'imposition 1979, la restriction est supprimée. Tous les contribuables auront droit dorénavant à cette exemption de \$1 000.

En troisième lieu, les modifications apportées l'an dernier aux frais d'automobiles déductibles du revenu imposable ont permis de contrôler toutes sortes d'abus et, en dépit de bien des protestations, elles ont rétabli une meilleure équité fiscale entre les salariés et les travailleurs autonomes. Parmi toutes les protestations que j'ai reçues et que j'ai fait analyser, une me paraît avoir un certain mérite. C'est celle qui a trait au plafond imposé au coût en capital des automobiles. J'avais fixé à \$7 500 le plafond pour une voiture de tourisme ordinaire et à \$9 000 pour une familiale. Compte tenu des prix actuels et compte tenu que la voiture d'un vendeur itinérant est souvent pour lui une forme de publicité, j'annonce ce soir que ce plafond est porté à un niveau unique de \$12 000 et que les plafonds s'appliquant au coût de location déductible du revenu sont aussi augmentés à \$4 800 et à \$650 selon qu'il s'agit d'automobiles utilisées uniquement à des fins d'affaires ou aussi à des fins personnelles.

Quatrièmement, j'annonce aussi qu'à partir de cette année, le maximum qu'un contribuable pouvait déduire pour la garde de ses enfants, soit \$1 000 par année, est doublé. Ce n'est que justice. Lorsqu'un conjoint décide de travailler et doit faire garder ses enfants, les frais de garde ne peuvent être autrement considérés, en vertu de nos principes fiscaux, que comme des dépenses en vue de gagner un revenu. Or, de nos jours, on ne fait plus garder ses enfants pour \$20 par semaine. Le coût est souvent le double de ce montant.

Dans ces conditions, il me paraît raisonnable de permettre de soustraire du revenu imposable jusqu'à \$2 000 par année et par enfant pour les frais de garde et ce jusqu'à un maximum de \$6 000. Les autres dispositions de la Loi des impôts qui portent sur le même sujet seront ajustées en conséquence. On trouvera la description de ces ajustements à l'annexe intitulée « Renseignements supplémentaires-Impôts ».

Cinquièmement, des modifications seront apportées à la Loi sur les impôts de façon à ce que des contribuables mariés en communauté de biens soient traités comme ceux mariés en séparation de biens et que, peu importe le régime matrimonial, il n'y ait aucun coût fiscal en conséquence de la cessation de la vie en commun.

Enfin, je propose qu'à partir de 1979, les contributions à une association de salariés soient déductibles du revenu imposable au même titre que les contributions imposées par les ordres professionnels reconnus et les cotisations syndicales.

La taxation des entreprises

À l'égard de la taxation des entreprises, trois changements sont prévus.

J'annonce ce soir une transformation complète de la taxation sur le capital et les places d'affaires. Le régime québécois à ce sujet date de 1882 et les transformations qu'on lui a apportées l'ont compliqué mais ne l'ont pas rendu moins vétuste.

Les compagnies doivent, pour chacun de leurs établissements, payer une taxe sur les places d'affaires qui peut atteindre \$50 par an. Même, les compagnies inopérantes sont tenues de payer une taxe annuelle de \$20. La majorité des compagnies en opération doivent en outre payer 0,2 pour cent par an de leur capital versé. Dans le cas des banques, des compagnies de prêts et de fiducie, le taux est de 0,1 pour cent. Cela, c'est le principe général. Mais il y a une foule d'exceptions. Ainsi, sans doute parce qu'autrefois un journal, aujourd'hui disparu, plaisait particulièrement au gouvernement de l'époque, toutes les corporations ayant pour but la publication d'un journal furent exemptées de la taxe. Par ailleurs, le capital versé est remplacé comme assiette selon les secteurs par d'autres critères tels le nombre de milles de rail ou le chiffre d'affaires.

Je propose que les taxes sur les places d'affaires et sur les corporations inopérantes qui deviendraient payables après le 1er avril 1979 soient abolies et que le taux de la taxe sur le capital versé soit porté pour toutes les corporations opérantes, à compter du 1er avril 1979, à 0,3 pour cent, sauf pour les banques et les compagnies de prêts ou de fiducie pour lesquelles le taux est porté à 0,6 pour cent; la taxe minimum étant fixée à \$100 dans tous les cas.

Ce sont là les taux imposés en Ontario. On pourra arguer, dans certains milieux, que le Québec n'a peut-être pas intérêt à aligner ses taux d'impôt sur ceux de la province voisine et qu'au contraire, il devrait se garder un peu de marge.

On ne doit pas oublier que le taux ontarien sur les profits des compagnies est de 13 pour cent et qu'au Québec, il demeure fixé à 12 pour cent.

La définition du capital versé est modifiée pour inclure la totalité des emprunts bancaires et des prêts des actionnaires, de même que les dettes dues depuis plus de six mois, impayées à la fin de l'année, et l'achalandage. Enfin, cette taxe qui était payable annuellement et d'avance sera désormais payable mensuellement comme c'est déjà le cas pour l'impôt corporatif.

Sans doute la hausse des taux de la taxe sur le capital versé telle que je viens de la redéfinir rapportera \$40 millions. Il faut signaler, cependant, que cette taxe est entièrement déductible du revenu imposable des sociétés. Comme Ottawa perçoit la plus grande part de l'impôt sur les profits des corporations, le gouvernement fédéral paiera, en fait, une dizaine de millions de dollars sur les quarante qui entreront à Québec.

L'ancienne taxe sur le capital comportait, en plus de la taxe de base que je viens de décrire, une surtaxe spéciale sur les entreprises de téléphonie. Cette surtaxe date de 1949 et avait été imposée à l'époque pour aider au financement de l'éducation. Elle est de 1/3 de 1 pour cent du capital versé supérieur à \$1 million. En 1979, elle devrait rapporter quelque \$8 millions. Néanmoins, l'an dernier, un amendement apporté à l'article 100 de la Loi sur l'évaluation foncière permettait au ministre du Revenu de remplacer la taxe foncière imposée sur la base de 10 pour cent des revenus nets des entreprises de télécommunications par une taxe représentant, comme en Ontario, cinq pour cent des revenus bruts. Cela veut dire que, pour 1979, l'effort fiscal exigé des compagnies de téléphonie passe de \$18 à \$51 millions.

Dans ces conditions, la taxe spéciale sur le capital des mêmes compagnies n'a plus de raison d'être et devient même discriminatoire. La taxe qui deviendrait donc payable après le 1er avril 1979 est abolie.

Enfin, on terminera cette longue nomenclature de changements apportés aux lois fiscales par l'énoncé d'une mesure applicable à l'industrie minière. Un des objectifs fondamentaux de la politique minière du Québec est l'augmentation des réserves connues de minerais. Afin d'encourager la recherche de nouveaux gisements, les frais d'exploration et de mise en valeur engagés sur le site d'une mine souterraine, après l'entrée en production, seront des dépenses se qualifiant pour l'allocation d'exploration d'un dollar pour chaque trois dollars de dépenses. Toutefois, cette disposition ne s'appliquera pas à une exploitation de minerai de fer, de titane ou d'amiante. De plus, l'exemption de base du profit annuel dans le calcul des droits miniers est portée de \$150 000 à \$250 000 et, afin de mieux refléter la nature du cycle minier, les pertes pourront être reportées sur quatre ans plutôt que deux ans aux fins du crédit de droits miniers.

Le régime d'épargne-actions

Voilà l'essentiel des modifications qui sont apportées aux taxes et aux impôts cette année, à l'exception d'une mesure, à mon sens majeure, que je vais maintenant décrire. Son coût ne peut être chiffré; elle peut coûter cher ou fort peu. Mais, pour des raisons qui apparaîtront rapidement, plus elle coûtera cher, mieux l'économie s'en portera et plus les ressources de l'État augmenteront par les voies habituelles de l'impôt et des taxes à la consommation. Rien ne serait plus agréable, plus sain et, au fond, plus payant pour l'économie et pour l'État que de constater qu'une telle mesure coûtera cher.

Pour comprendre ce dont il s'agit, revenons à la réforme de l'impôt mise en branle l'an dernier. On a attaqué les dispositions en vertu desquelles le fardeau fiscal des hauts revenus et, en particulier des cadres d'entreprises, était accru. Et pendant plusieurs mois, on a fait circuler des comparaisons avec l'Ontario, montrant le fardeau additionnel que le cadre québécois devait payer.

On n'a pas, à mon sens, suffisamment indiqué à quel point, de toutes façons avant la réforme, on payait plus d'impôt au Québec qu'en Ontario, quel que soit le niveau de revenu. On n'a pas indiqué suffisamment que, depuis la réforme et pour la première fois, l'ouvrier québécois dont le conjoint ne travaille pas à l'extérieur et qui gagne \$15 000 paie moins d'impôt qu'en Ontario. On n'a pas non plus suffisamment insisté sur le fait que si on se compare à d'autres provinces, la Saskatchewan par exemple, les écarts sont beaucoup plus faibles même si le Québec, pour les hauts revenus, reste en tête de liste. On a fait grand état de la difficulté de recruter des cadres au Québec même si, dans le monde d'aujourd'hui, les mêmes compagnies qui se plaignent de cette difficulté recrutent des cadres pour leurs opérations en Suisse et en Allemagne à des coûts qui sont le double de ce qu'ils sont ici.

En somme, on a fait beaucoup de bruit. En partie, sans doute, justifiable, en partie exagéré. La comparaison systématique avec l'Ontario ne facilitait pas le dialogue dans la mesure où cette province a la plus régressive des structures d'impôt au Canada: ses ouvriers sont les plus taxés et ses millionnaires les moins taxés.

D'autre part, on a reproché au gouvernement du Québec non pas seulement de ne rien faire pour retenir les sièges sociaux qui sont situés au Québec mais même d'en précipiter le départ.

En troisième lieu, on a toujours soutenu, et cela remonte à bien plus d'un an, qu'il n'y a jamais eu suffisamment de capital de risque au Québec et que c'est une des raisons centrales pour lesquelles les intérêts extérieurs sont si souvent responsables du lancement et de la prise en charge d'entreprises. De toutes façons, l'on cherche depuis des années le moyen de faciliter le financement des nouvelles entreprises ou l'agrandissement des entreprises existantes. Et l'on déplore, en même temps, que tant d'entreprises assument des charges d'intérêts bien trop fortes en ayant beaucoup trop peu de capital-actions et beaucoup trop de dettes. D'ailleurs le récent Sommet économique confirmait ce diagnostic, et certaines propositions

qui y ont été exprimées, présentent un intérêt certain. Sans préjuger de ce que les discussions de la conférence de Montebello pourront apporter dans l'avenir, la mesure suivante devrait permettre de pallier plusieurs des difficultés que nous avons notées. Elle est si simple qu'elle devrait être efficace.

J'annonce qu'un résident québécois qui achètera de nouvelles actions d'entreprises québécoises pourra déduire ces achats de son revenu.

Ainsi, dès l'année d'imposition 1979, tout particulier pourra soustraire de son revenu, en plus de ses contributions aux régimes enregistrés de retraite, d'épargne-retraite et d'épargne-logement, ses achats nets de nouvelles émissions d'actions ordinaires admissibles à un régime d'épargne-actions. L'ensemble de ces déductions pourra atteindre 20 pour cent du revenu gagné sans toutefois excéder \$15 000.

Les actions admissibles devront satisfaire certaines conditions. Il doit s'agir, comme je viens de l'indiquer, de nouvelles actions ordinaires, comportant un droit de vote, acquises sur le marché primaire. Deuxièmement, ces actions doivent être émises après le 27 mars 1979 par une corporation publique conformément à l'autorisation habituelle de la Commission des valeurs mobilières du Québec. Troisièmement, elles doivent être émises par des compagnies dont le siège social (dans sa réalité et non pas sa coquille légale) ou la principale place d'affaires est situé au Québec.

Quatrièmement, ces actions pourront être émises par n'importe quel genre de corporations qui remplissent ces conditions, sauf les corporations dites de placement. Cependant, le mouvement coopératif ne doit pas être exclu des avantages que les dispositions précédemment esquissées vont apporter aux actionnaires des compagnies. Les coopératives n'émettent pas normalement d'actions, mais elles ont des besoins de fonds pour poursuivre l'expansion des sociétés qu'elles contrôlent ou qu'elles cherchent à acquérir. On autorisera les caisses d'épargne et de crédit et les sociétés coopératives à constituer, en vertu des lois actuelles, des sociétés de placement dont les actions seront admissibles aux privilèges fiscaux dont on vient de faire état. Rien n'empêche cependant que ces lois puissent être réexaminées advenant qu'elles soient considérées comme trop restrictives.

L'avantage fiscal dont on vient de faire état est considérable; il ne doit pas toutefois être fictivement obtenu. En somme, il faut éviter qu'un contribuable achète des actions le 29 décembre pour les revendre le 2 janvier. D'un autre côté, il ne faut pas faire en sorte que l'actionnaire soit « gelé » pendant des mois ou des années dans des titres qu'il pourrait revendre à profit. On tiendra compte chaque année du stock net d'actions admissibles, évalué au coût entre le début et la fin de chaque année. Et advenant que ce stock net baisse dans les deux années qui suivent, l'avantage fiscal relié à cette baisse devra être remboursé. De telles dispositions assureront que l'investissement dans de nouvelles actions en est un véritable.

Veut-on un exemple de ce que cette mesure implique? Un contribuable marié gagne \$80 000. En Ontario, cette année il paierait s'il a deux enfants, \$30 707 d'impôt. Au Québec, il en paierait \$36 112. L'écart est donc de \$5 405.

Supposons qu'il ne place que \$3 500 dans un régime enregistré d'épargne-retraite et qu'à ce niveau de revenu, il y a longtemps qu'il a acheté une maison. Il achète toutes les actions admissibles que la loi lui permet. Son impôt à payer tombe de \$3 765. Il paie toujours un peu plus d'impôt qu'en Ontario (\$1 640) mais il paie toutefois \$1 000 de moins qu'il le faisait avant la réforme de l'an dernier.

Selon les mêmes hypothèses, examinons le cas d'un cadre qui gagne \$50 000. En 1979, il paierait \$2 583 d'impôt de plus qu'un cadre de l'Ontario. S'il profite au maximum des mesures que je viens d'annoncer, son impôt tombe de \$1 873. L'écart avec son collègue ontarien n'est plus que de \$710, soit pas tout à fait deux paquets de cigarettes par jour. Et il

achète ses vêtements et ses chaussures sans taxe. Et sa maison à Montréal lui coûte moins cher qu'à Toronto.

On devrait ainsi désamorcer l'espèce de révolte des bien nantis à laquelle on assiste depuis un an. La courbe d'impôt sur le revenu des particuliers au Québec va demeurer très progressive. Elle correspond aux objectifs d'un gouvernement social-démocrate et on s'étonne toujours de constater que, dans certains milieux, on se surprend de ne pas y voir les objectifs d'un gouvernement de droite.

Il y a moyen, cependant, pour ceux qui ont des revenus élevés, d'abaisser substantiellement leurs impôts: c'est d'investir dans le Québec, plutôt qu'à Nassau, en Floride ou en Alberta. L'investissement au Québec deviendra davantage payant. Et ce n'est pas n'importe quel investissement qui sera admissible. Il faudra que ce soit des actions, donc du capital de risque. La mesure que l'on vient de décrire peut être utilisée par tous les contribuables mais elle est orientée surtout vers ceux qui ont le plus les moyens de prendre des risques. La plupart de ceux qui ont des revenus élevés ont une profonde confiance dans le régime capitaliste. Le fondement même du capitalisme est que celui qui retire un profit prend des risques. C'est très exactement ce que le gouvernement offre par la mesure que j'annonce ce soir.

Évidemment, il y a risque et risque. Des actions de compagnies de services publics offrent davantage d'assurance que des actions de nouvelles compagnies. Il est cependant à prévoir que pendant un certain temps, on manquera d'actions sur le marché pour satisfaire la demande. Ce qui est excellent pour assurer le lancement ou l'agrandissement des entreprises moins connues que les quelques-unes dont les titres ornent déjà les portefeuilles les mieux garnis.

Quant à l'administration de cette mesure, elle posera peu de difficultés. Toute émission admissible sera indiquée comme telle sur le prospectus approuvé par la Commission des valeurs mobilières du Québec. Quant à la détermination de l'acquis net de telles actions au cours d'une année, elle sera établie à partir du récépissé de garde en dépôt émis à la fin de chaque année par un courtier en valeurs mobilières.

Objectif 6: la fiscalité municipale

Les baisses d'impôts et de taxes que nous avons pu annoncer jusqu'à maintenant procèdent d'une gestion prudente des fonds publics qui nous permet de transmettre aux contribuables la majeure partie des économies réalisées.

On constatera le même genre de préoccupation à l'occasion de l'examen que nous amorçons maintenant de la réforme de la fiscalité municipale. C'est le sixième grand objectif que le présent budget cherche à atteindre.

Cela a demandé beaucoup de temps, beaucoup d'efforts et une infinie diplomatie que d'amener une sorte de concordance entre les intérêts et les orientations du gouvernement, des grandes villes, de l'Union des municipalités et de l'Union des conseils de comté. C'est pourquoi, avant même d'aborder cette question, je veux souligner le rôle essentiel joué à cet égard par le ministre des Affaires municipales et, à titre de président du comité conjoint, par le sous-ministre des Affaires municipales.

La problématique

La réforme dont le gouvernement jette les bases cette année est au confluent de deux mouvements politiques complètement contradictoires qui s'opposent depuis des années, qui n'ont jamais été réconciliés et qui, d'ailleurs, ne pouvaient pas l'être.

Les municipalités insistent depuis des années, pour que, tout en étant des créatures du gouvernement du Québec, elles disposent de la plus grande autonomie fiscale. Une ville peut, en effet, se doter de services plus ou moins nombreux, plus ou moins coûteux, plus ou moins luxueux. Il y a une telle variété dans ce que les citoyens peuvent vouloir ou refuser que les conseils municipaux insistent pour qu'il y ait un rapport direct entre le coût des services municipaux et la taxation locale. Ainsi, le citoyen sera en mesure de savoir clairement et directement combien lui coûte ce qu'il demande.

La taxation foncière en tant que principale source de financement local présente certains inconvénients sur le plan de l'équité sociale mais elle a l'avantage de refléter rapidement le coût d'une foule de demandes que le contribuable peut formuler. Cela n'est possible évidemment qu'à la condition que le financement local représente l'essentiel des ressources d'une municipalité et, donc, que tout changement dans les besoins ou les demandes du contribuable ait des répercussions sur son niveau.

Or, à cette équation intelligible, cohérente entre les dépenses désirées et les ressources locales, s'est substitué avec le temps un régime bien différent. Une bonne partie de la taxation foncière est demeurée entre les mains des commissions scolaires. Les besoins des municipalités, aussi parcimonieux que soient leurs contribuables et leurs conseils, ont rapidement dépassé ce qu'elles pouvaient raisonnablement aller chercher dans le champ de l'impôt foncier.

Et le gouvernement du Québec s'en est mêlé pour des raisons qui n'étaient pas toujours celles des exigences de l'équilibre financier. La réforme scolaire des années 1960 a fait disparaître bien des gestes du Prince à l'égard des « groupes méritants » et du patronage local. À partir du moment où les dépenses scolaires étaient normalisées, où l'impôt foncier était lui aussi normalisé et où le gouvernement payait automatiquement les subventions nécessaires pour combler l'écart entre les deux, les pèlerinages à Québec des administrateurs scolaires tombèrent radicalement.

On se rabatit sur les municipalités. Il ne faut pas, cependant, être trop méchant dans les jugements que l'on porte. Il y eut bien sûr, depuis une quinzaine d'années, des tentatives d'augmenter les ressources des municipalités de façon neutre, automatique et sans pèlerinage. Tels furent, par exemple, le transfert de deux points de taxe de vente aux municipalités, assujetti à une formule de péréquation et aussi le paiement de montants per capita variables selon la population des villes.

De telles tentatives d'augmenter les ressources des municipalités, aussi méritoires qu'elles soient, violaient cependant le principe de leur autonomie de gestion et de leur responsabilité fiscale. Certains villages n'ont toujours pas besoin aujourd'hui de taxe foncière, leur quote-part de taxe de vente suffisant largement aux besoins modestes qu'ils se sont fixés. Des services ni très urgents, ni très apparents sont acceptés grâce aux versements du gouvernement, alors qu'ils seraient scrutés à la loupe, et probablement éliminés si le contribuable local était conscient d'avoir à les payer.

Il va de soi, cependant, que tous les gestes gouvernementaux d'aide aux municipalités n'ont pas été marqués du sceau de la neutralité et de l'universalité. Une foule de programmes de subventions ont été élaborés pour subventionner n'importe quoi d'un allongement d'aqueducs aux cours de macramé, en passant par l'entretien des trottoirs, l'achat de camions-pompes, la pose de digues, la construction de centres communautaires, le creusement des cours d'eau, l'éclairage de terrains de baseball et l'épuration des eaux.

Plus les subventions sont abondantes, plus les demandes sont nombreuses. Ministres, députés, maires, conseillers municipaux, gérants de municipalités, directeurs des services des loisirs, sans compter des bataillons de fonctionnaires, gaspillent des trésors de temps et

d'imagination, exercent des pressions en tout genre, multiplient les lettres, les appels téléphoniques et les voyages pour débloquer des sommes souvent dérisoires mais qu'il faut bien obtenir sous le prétexte que l'on serait accusé de ne pas faire son travail si on ne les obtenait pas. Au prix où on paie les élus et les fonctionnaires, certaines subventions de \$5 000 ou de \$10 000 coûtent bien plus en salaire et en frais pour les obtenir.

S'imaginer cependant que le contribuable reste responsable d'un tel chassé-croisé est totalement illusoire. Dans un bon nombre de cas, après avoir obtenu, à bon compte, ce dont il n'avait pas toujours besoin, il finit pas hériter de dettes à payer, une fois que l'agitation politique est terminée et que le solde des dépenses doit être emprunté.

Longtemps, les gouvernements ont hésité quant à la voie à suivre. Petit à petit, cependant, et avec de plus en plus de persistance, les représentants des élus municipaux ont demandé puis exigé que l'on reconnaisse la pleine responsabilité des villes et des villages sur leurs revenus et leurs dépenses. Depuis plus de dix ans, ce principe revient comme un leitmotiv.

Déjà, l'an dernier, le Conseil des ministres avait examiné un projet qui allait, pour l'essentiel, dans le sens des demandes municipales. Le projet n'était pas encore au point. À l'occasion de la Conférence Québec-Municipalités, il fut décidé de créer un comité conjoint composé de membres de l'Union des municipalités, de l'Union des conseils de comté, de représentants de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal, des communautés urbaines et régionale, des plus grandes villes du Québec, et du ministère des Affaires municipales.

Le projet gouvernemental fut soumis à ce comité. Il subit plusieurs modifications et le comité remit son rapport qui en retenait plusieurs aspects et en éloignait d'autres.

Après avoir examiné le rapport du comité conjoint, le gouvernement en retient à son tour la plupart des conclusions et communique, à l'occasion du Discours sur le budget, les décisions auxquelles il en est venu à l'égard de cette réforme de la fiscalité municipale qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1980. Je n'en esquisserai dans ce qui suit que les grandes lignes. La description détaillée apparaît dans un document publié en annexe au Discours sur le budget, intitulé « La réforme de la fiscalité municipale » et qui sera distribué à partir de ce soir à tous les conseils municipaux du Québec.

Ce document se compose de deux parties tout à fait distinctes. D'une part, pour ce qui a trait à la réforme de la fiscalité des municipalités, il dresse la liste des décisions qui ont été prises par le gouvernement. D'autre part, à l'égard du financement des communautés urbaines, il dresse une série d'hypothèses qui devront être discutées par le comité conjoint (augmenté d'une représentation adéquate de ces communautés) de façon à ce que le gouvernement puisse se prononcer d'ici l'automne prochain et que la réforme du financement des communautés urbaines puisse entrer en vigueur aussi au début de 1980.

La réforme de la fiscalité municipale

La réforme de la fiscalité des municipalités, telle qu'elle est maintenant déterminée, est basée sur quelques principes simples. Un an de discussions aura simplifié la formule plutôt que de la compliquer.

Premièrement, l'impôt foncier scolaire normalisé est aboli le 1^{er} janvier 1980. Les municipalités établiront dans l'espace fiscal ainsi libéré la taxation foncière qu'elles jugent appropriée.

Deuxièmement, on élargira l'assiette de l'imposition foncière de la façon suivante. D'une part, un certain nombre de biens-fonds actuellement exemptés, tels les quais de ports de mer, les cheminées d'usines, les assises de machinerie, en somme tout le folklore traîné depuis des années, seront taxables comme tous les biens fonciers. D'autre part, le

gouvernement paiera dorénavant aux municipalités les taxes correspondant à 100 pour cent de la valeur foncière de ses propres immeubles, à 80 pour cent de la valeur des hôpitaux, des universités, des Cegeps, des C.L.S.C. et d'une façon générale des immeubles des réseaux autres que ceux qui appartiennent aux commissions scolaires. Enfin, dans le cas des écoles primaires et secondaires, le gouvernement paiera 40 pour cent de la valeur imposable.

On se demandera, sans doute, pourquoi ne pas payer 100 pour cent sur tous ces immeubles publics. La réponse est simple. Étant donné le contenu de la réforme, une pleine compensation de cet ordre coûterait trop cher, compte tenu de l'argent dont le gouvernement dispose actuellement pour les municipalités, en fonction de ses autres priorités.

Troisièmement, et contrairement à ses intentions initiales, le gouvernement laisse aux municipalités la taxe d'affaires. Pour éviter, cependant, de trop grands écarts entre la taxation des immeubles résidentiels et celle des immeubles commerciaux et industriels, cette taxe sera plafonnée à 50 pour cent du taux global de taxation sur la base foncière des biens-fonds industriels et commerciaux dans les municipalités indépendantes, et à 66²/₃ pour cent dans celles qui sont incorporées aux communautés urbaines (y compris les villes de Laval et de Longueuil).

En quatrième lieu, la modification apportée au régime d'imposition des secteurs des télécommunications, de production et de distribution d'électricité et de gaz, amorcée l'an dernier, basée sur les recettes brutes de ces compagnies et donnant lieu à une répartition entre les municipalités, ajoutera \$73 millions à leurs revenus.

Au total, c'est \$908 millions de ressources autonomes que recevront ainsi les municipalités, qu'elles peuvent (sauf dans le dernier cas cité), aller chercher en totalité, en partie ou pas du tout dépendant de leurs besoins et des demandes de leurs citoyens.

Il va de soi qu'un tel montant ne peut équivaloir à la contribution du gouvernement. Il n'en a pas les moyens. Il doit donc abolir une série de transferts qu'il assurait jusqu'ici aux municipalités.

Premièrement, les transferts de taxe de vente seront abolis, de même que la part des municipalités de la taxe sur les repas et l'hôtellerie. Deuxièmement, les subventions per capita seront aussi retirées. De même, seront, par concordance, retirés les versements de taxes sur les immeubles des réseaux basés sur le nombre d'étudiants ou de lits d'hôpitaux.

Troisièmement, un bon nombre de subventions conditionnelles dont on a discuté précédemment seront abolies à partir de 1980. Toutes ne le seront pas. Certaines correspondent à des politiques définies du gouvernement et auxquelles il ne renoncera pas tant qu'elles n'auront pas donné les résultats qu'il en attend. Tel est le cas, par exemple, des aqueducs dans les petites municipalités qui souffrent encore de rareté d'eau potable. Mais il est clair que graduellement un bon nombre de subventions seront abolies.

Arrêtons-nous un instant. Si on n'allait pas plus loin, c'est plus de \$300 millions d'espace fiscal qui serait ainsi annuellement dégagé pour les municipalités. C'est encore supérieur aux ressources que l'on a les moyens de leur consentir et on verra plus loin comment on entend réduire encore un peu cette marge.

Dès maintenant se pose le problème de savoir quel genre de péréquation existera entre les municipalités disposant d'une matière taxable abondante et celles qui ont une matière plus restreinte.

Deux gestes seront posés, à cet effet, à l'égard des municipalités elles-mêmes et un autre sera rappelé qui s'applique aux particuliers.

Un fonds de péréquation sera créé, dont les ressources seront appliquées principalement aux municipalités de moins de 5 000 habitants pour permettre aux moins prospères d'entre elles et qui, néanmoins, se sont astreintes à un effort fiscal raisonnable, de faire face à certains services élémentaires. On envisage dès la première année de la réforme d'affecter \$20 millions à ce fonds. D'autre part, le gouvernement garantira à toutes les municipalités le même montant qu'elles tirent de la situation présente plus dix dollars per capita et par an. Au bout de trois ans, la situation de celles qui bénéficieront de cette garantie sera réévaluée.

Enfin, et ceci a une portée plus grande, la véritable péréquation des charges municipales sera assurée dès cette année par le crédit d'impôt foncier annoncé l'an dernier à l'occasion du Discours sur le budget. On rappellera que le gouvernement remboursera 40 pour cent des taxes foncières jusqu'à un maximum de \$400, moins deux pour cent du revenu imposable du ménage. Ce crédit d'impôt est remboursable même à ceux qui ne paient pas d'impôt sur le revenu. Il sera aussi bien accessible aux propriétaires qu'aux locataires. Ces derniers recevront de leurs propriétaires un état de la quote-part de taxe foncière affectée à leur logement.

Ainsi, un contribuable qui a peu de moyens mais qui habite dans une ville où les taxes sont élevées recevra un remboursement d'une partie de ses taxes. Il touchera ce remboursement dès les premiers mois de 1980, quand il aura produit sa déclaration d'impôt pour 1979.

Les communautés urbaines et régionale

Revenons à la réforme de la fiscalité municipale. Tout ce qui a été mentionné jusqu'ici entrera en vigueur, comme on l'a indiqué, le 1er janvier 1980. Il nous faut maintenant aborder la réforme de la fiscalité des communautés urbaines et régionale, c'est-à-dire celles de Montréal, de Québec et de l'Outaouais. Je propose à cet effet des balises ou des orientations à l'égard desquelles on trouvera d'ailleurs beaucoup plus de détails dans l'annexe au Discours sur le budget qui porte sur la réforme de la fiscalité municipale. Encore faut-il s'entendre. Autant toutes les mesures précédentes, après plus d'un an de discussions, sont maintenant arrêtées, autant ce qui suit est essentiellement discutable au sens étymologique du mot et négociable.

Il apparaît, en premier lieu, exorbitant de donner un droit direct de taxation à des communautés urbaines dont les membres ne sont pas élus à leur poste au suffrage universel. Il est donc proposé de supprimer ces taxes directes. On supprimerait aussi ces subventions accordées chaque année par le gouvernement du Québec, à la suite souvent de pressions aussi peu rationnelles que disgracieuses. Les communautés urbaines seraient donc financées par les quotes-parts des municipalités membres. Ces quotes-parts seraient essentiellement basées d'ailleurs sur un indice de richesse foncière applicable à chaque municipalité.

Le gouvernement maintiendrait, en outre, ses subventions au transport en commun. Il cesserait, cependant, de les payer sur la base d'un pourcentage du déficit encouru par chaque réseau, ce qui n'est pas exactement un moyen d'encourager l'efficacité des opérations. De la même façon qu'il finance la quasi totalité des coûts de construction du réseau routier, l'État assumerait la plus grande partie des coûts d'immobilisation du transport en commun. Il financerait, en outre, une fraction définie des revenus autonomes des commissions de transport. Enfin, l'usager sera protégé contre les hausses de tarifs dans la mesure où on ne lui en demandera pas plus que ce qu'on demande de l'automobiliste pour l'entretien et la construction des routes.

Sur la base de toutes ces hypothèses qui, encore une fois, sont appelées à être discutées et dont tous les détails devront être scrutés, on a établi le bilan suivant.

Tableau 2
FISCALITÉ MUNICIPALE
FINANCEMENT DE LA RÉFORME
(en millions de dollars)

	Hypothèses d'occupation par les municipalités de l'espace fiscal libéré	
	Occupation totale du champ	Occupation de 75% du champ
Particuliers	-57	-145
Entreprises		
Télécommunications, électricité, gaz	+64	+64
Autres	+18	-33
Gouvernement du Canada et autres provinces ¹	-17	-17
Gouvernement du Québec	-256	+240
Transfert fiscal net aux municipalités	264	109

N.B.: Le signe (-) indique une réduction des taxes foncières pour les contribuables ou un accroissement des revenus pour les gouvernements; le signe (+) indique un accroissement des taxes foncières pour les contribuables ou un accroissement des coûts pour les gouvernements.

¹ Ces effets découlent de l'incidence sur les paiements de péréquation du transfert aux municipalités de l'impôt foncier scolaire.

Si les municipalités occupaient tout l'espace fiscal qui leur est ainsi alloué par la réforme, elles recevraient \$264 millions de plus de ressources. Dans la même hypothèse, les particuliers verraient leurs taxes foncières baisser de \$57 millions, les entreprises verraient les leurs augmenter de \$82 millions dont \$64 millions pour les seules entreprises de télécommunications, d'électricité et de gaz, et le gouvernement paierait \$256 millions de plus que ce qu'il contribue actuellement.

Pour les particuliers, il faut ajouter que le crédit d'impôt foncier leur rapportera, en outre, plus de \$80 millions. Et comme toutes les municipalités n'auront, en fait, pas besoin de tout l'impôt foncier qu'on leur libère, l'économie pour les particuliers n'en sera que plus élevée. On pourra en apprécier l'étendue dès le début de 1980.

L'impôt foncier scolaire; les conseils de comté

Il nous reste, sur le plan de la fiscalité locale, à examiner brièvement deux questions: l'impôt foncier scolaire et le financement des conseils de comté.

Pour ce qui est de l'impôt foncier scolaire pour l'année 1979-1980, les commissions scolaires percevront l'équivalent d'un demi-compte de taxes en appliquant un taux de 50 cents du \$100 d'évaluation sur la base de l'évaluation imposable de l'année 1977-1978 accrue de 10 pour cent.

En outre, un comité conjoint a été créé avec les commissions scolaires pour examiner l'usage qui doit être fait de ce qui leur est laissé de l'impôt foncier scolaire, c'est-à-dire ce qui jusqu'ici servait au financement des dépenses non admissibles aux subventions d'équilibre budgétaire, soit environ \$85 millions. Il faut aussi examiner quels freins doivent être appliqués à l'utilisation de ce champ de taxation.

Quant aux conseils de comté renouvelés, tels que définis dans le projet de loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme, ils seront constitués de représentants des municipalités membres. Pour les fins de cette loi, ils seront financés au départ par un programme d'aide. Ce programme est mis au point au nom du principe déjà énoncé que toute responsabilité nouvelle sera assortie d'une source de financement. Ce programme couvrira les dépenses raisonnables entraînées par l'élaboration et la mise en application d'un schéma d'aménagement, ainsi que les frais de fonctionnement du conseil de comté pour l'exercice de cette fonction.

En conséquence, pour l'année financière 1979-1980, une somme de \$2,1 millions a été prévue au budget.

Pour ce qui est du financement à moyen et long terme des comtés renouvelés, le comité conjoint d'orientation sur l'aménagement et la décentralisation étudiera cette question et fera des propositions au gouvernement.

Voilà l'essentiel des mesures fiscales de caractère local dont il fallait discuter cette année. Cela nous amène à la conclusion de ce Discours sur le budget, en passant d'abord par un rapide résumé des objectifs et des priorités.

Les équilibres budgétaires en 1979-1980

Les priorités de dépenses coûteront environ \$300 millions. Les contributions d'employeur de l'État dans les fonds de retraite où elles n'étaient pas comptabilisées et la réduction du déficit actuariel coûteront \$336 millions. L'exemption de la taxe de vente sur les vêtements, les textiles et les chaussures coûtera \$170 millions. Et la double indexation en coûtera \$280 millions pour une année entière mais ne débutera qu'au 1er janvier 1980. Enfin, commençant à la même date, la réforme de la fiscalité municipale pourrait coûter pour une année entière, si les municipalités occupent tout l'espace qui leur est accordé, \$256 millions.

On conviendra que toutes ces mesures représentent une réorganisation majeure du budget. Avant, cependant, d'en examiner les conséquences sur les équilibres budgétaires, on comprendra que je n'hésite plus un instant après ce que je viens d'annoncer de choisir clairement, quant aux perspectives économiques du Québec, le scénario le plus optimiste des deux esquissés au début de ce Discours sur le budget. Suffisamment de mesures expansionnistes ont été annoncées ce soir pour que l'on puisse considérer qu'un taux d'accroissement de 3,5 pour cent de l'activité économique puisse être atteint en 1979 et que le chômage puisse continuer à reculer.

Cela étant dit, voilà comment se présentent les équilibres budgétaires pour l'année qui vient.

Tableau 3
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES 1979-1980
(en millions de dollars)

1. Opérations budgétaires		
Revenus	+ 13 510	
Dépenses	- 14 960	
Déficit		- 1 450
2. Opérations non-budgétaires,		
Placements, prêts et avances	- 240	
Compte de régimes de retraite	+ 705	
Autres comptes	—	
Solde		+ 465
3. Besoins financiers nets		- 985
4. Remboursements d'emprunts		- 415
5. Besoins financiers bruts		- 1 400

Le niveau de dépenses prévu est un peu plus élevé qu'il ne devrait. En fait, les dépenses ne devraient pas augmenter plus rapidement que le produit intérieur brut dont on calcule qu'il s'accroîtra d'environ 11 pour cent alors que les dépenses, elles, monteront de 11,7 pour cent, soit \$100 millions de trop. On excusera cet écart en se souvenant que les contributions aux fonds de pension et le paiement des taxes de vente par le secteur public représentent près de \$400 millions de dépenses nouvelles. Quand de nouvelles dépenses correspondent, en fait, à une remise en ordre des finances publiques et non pas à un accroissement des dépenses en biens, services et subventions, on peut se permettre de légers écarts de cet ordre.

N'eut été des décisions du gouvernement quant à la comptabilisation de ses régimes de retraite et au paiement par les ministères des taxes à la consommation, le taux de croissance des dépenses budgétaires sur une base comparable à l'année dernière serait de 8,7 pour cent.

Si, à cause des nouvelles contributions au fonds de pension, le déficit budgétaire est élevé, il faut noter que ces mêmes contributions, qui sont en quelque sorte mises de côté, permettent de financer une bonne part du déficit. Si bien que les besoins financiers nets (ce qui doit être emprunté pour assurer l'équilibre des comptes) ne devraient être que de \$985 millions. C'est beaucoup moins que les \$1 188 millions de l'année précédente et que les \$1 111 millions de 1977-1978. Si on ajoute qu'il faudra rembourser \$415 millions d'emprunts, le montant total des emprunts à réaliser en 1979-1980 serait de \$1 400 millions contre \$1 573 millions l'année précédente, et \$1 351 millions en 1977-1978. Étant donné que les revenus ont augmenté de 21 pour cent en deux ans, les besoins d'emprunts de l'année qui vient représentent une nette réduction du fardeau des emprunts.

La Caisse de dépôt et placement du Québec, qui administre les fonds de la Régie des rentes, ceux de l'Assurance-automobile du Québec et ceux de quelques autres fonds, disposera en 1979 de plus de \$2 100 millions à placer à long terme. Je m'attends donc à ce que la Caisse de dépôt affecte environ \$800 millions aux emprunts du gouvernement et \$200 millions à ceux de l'Hydro-Québec. Le gouvernement et sa plus grande société d'État ne tireront donc que 47 pour cent des ressources de la Caisse de dépôt, soit le plus faible pourcentage observé depuis 1973.

Le gouvernement du Québec devra donc emprunter \$600 millions sur les marchés privés, compte non tenu de l'acquisition de la Société Asbestos. Un tel niveau d'emprunts auprès du secteur privé ne présente aucune difficulté particulière.

Conclusion

En arrivant au terme de ce Discours sur le budget, il me semble que l'on peut en résumer les grandes lignes de la façon suivante.

Le Premier ministre, à l'occasion du discours inaugural, a mis l'accent sur un certain nombre de priorités, d'abord et avant tout dans le domaine économique, mais aussi dans le sens d'une société plus juste, plus humaine et plus soucieuse des besoins des contribuables. Les sommes nécessaires à la réalisation de ces objectifs ont été incorporées à nos programmes de dépenses.

Le gouvernement cherche, depuis qu'il est arrivé au pouvoir, à reprendre le contrôle des dépenses et à assainir les finances. Cela se fait et se poursuit avec persistance. Le gouvernement est conscient du fait que le principal reproche des contribuables aux gouvernants de notre époque, est d'accepter trop facilement le gaspillage et de ne pas fournir des services qui correspondent vraiment au fardeau fiscal très lourd que les citoyens doivent subir.

Le gouvernement a décidé que, graduellement, au fur et à mesure que les marges de manoeuvre s'accroissent, les impôts et les taxes des particuliers seraient réduits.

À partir de l'année d'imposition 1978, le nouveau régime fiscal réduit de \$300 millions les versements d'impôts. Les salariés dont l'impôt est retenu à la source ont constaté la mise en vigueur de nouvelles tables depuis le 1er juillet dernier. Les autres qui ont droit à des réductions recevront des remboursements dans les mois qui viennent.

En second lieu, l'élimination permanente de la taxe de vente sur les vêtements, les textiles et les chaussures réduit de \$170 millions par an les montants payés par les contribuables.

Dans neuf mois, le 1er janvier 1980, l'indexation des exemptions personnelles réduira de \$280 millions, sur une année entière, les paiements d'impôt sur le revenu. À partir de la même date, la réforme de la fiscalité municipale réduira de près de \$60 millions par an les taxes foncières des particuliers, même si toutes les municipalités occupent tout l'espace fiscal qui leur est fourni.

Finalement, dans les premiers mois de l'an prochain, seront versés les crédits d'impôt pour les taxes foncières pour l'année d'imposition 1979, soit \$80 millions.

Les particuliers contribuent actuellement environ \$8,6 milliards au Trésor public québécois, aux commissions scolaires et aux municipalités. Ces contributions comprennent aussi bien les taxes que les bénéfices de la Société des alcools du Québec et de Loto-Québec. Les réductions d'impôt et de taxes dont je viens de faire état sont permanentes. Elles représentent environ \$900 millions. Cela veut donc dire qu'en deux budgets, le gouvernement aura réduit d'au moins 10,5 pour cent le fardeau fiscal total que les Québécois paient à Québec, aux municipalités et aux commissions scolaires.

En somme, le gouvernement prend les moyens qui lui semblent les plus appropriés afin de sortir le Québec d'ornières dans lesquelles il s'était graduellement enlisé. Il y a moyen de réduire le chômage, il y a moyen de redonner aux citoyens une partie de ce que l'expansion insidieuse du secteur public avait fini par leur enlever. Il y a moyen aussi de rendre à ce secteur public la vitalité qu'il doit avoir et d'y faire jouer le rôle de catalyseur qu'il doit assumer. Il n'est pas nécessaire que les pouvoirs publics soient lents, lourds et sourds. L'État peut et doit définir les objectifs de croissance, de justice sociale et de qualité de vie que les citoyens lui ont demandés.

Il ne peut jouer son rôle, cependant, que dans la mesure, où les citoyens eux-mêmes, et les organismes qui les représentent se sentent responsables. Les Québécois d'aujourd'hui attendent beaucoup de leur gouvernement. Ils doivent savoir aussi que ce pays ne pourra accélérer son développement que par le travail et l'imagination, l'initiative et la détermination qu'ils manifesteront à l'égard de leur avenir collectif.

Nous avons maintenant une bonne idée de ce que nous pouvons faire avec la moitié de nos impôts et de nos taxes. Le gouvernement fédéral, par ses coupures de dépenses, nous a enlevé \$200 millions de ressources. Il ne nous a pas empêché d'atteindre l'essentiel de nos fins. Nous approchons cependant du moment où nous pourrions élaborer nos objectifs et nos projets en ayant à notre disposition la totalité de nos ressources.

D'ici peu de temps, les Québécois seront appelés à décider que la moitié ne suffit pas et que c'est de toutes leurs ressources qu'ils veulent être responsables.

Tableau 4
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
REVENUS BUDGÉTAIRES
Prévision 1979-1980
(en millions de dollars)

1. Impôts sur les revenus et sur les biens		
Impôt sur le revenu des particuliers	4 840,0	
Contribution des employeurs au fonds de l'assurance-maladie	505,0	
Impôt des sociétés ¹	714,0	
Droits de successions	40,0	
Impôt foncier	15,0	
		6 114,0
2. Taxes à la consommation		
Vente au détail	1 690,0	
Carburants	466,0	
Tabacs	139,0	
Repas et hôtellerie	184,0	
Autres ²	57,0	
		2 536,0
3. Droits et permis		
Véhicules automobiles	230,0	
Boissons alcooliques	61,0	
Ressources naturelles ³	86,0	
Pari mutuel	27,0	
Autres droits et permis ⁴	56,0	
		460,0
4. Revenus divers		
Ventes de biens et services	134,0	
Intérêts	186,0	
Amendes, confiscations et recouvrements	53,0	
		373,0
5. Transferts des sociétés d'État		
Sociétés des alcools du Québec	205,0	
Société des loteries et courses du Québec	100,0	
		305,0
Total des revenus autonomes		9 788,0
6. Transferts du gouvernement du Canada		
Péréquation	1 595,0	
Autres transferts liés aux accords fiscaux	1 273,0	
Contributions aux programmes de bien-être	515,0	
Autres programmes	339,0	
Total des transferts du gouvernement du Canada		3 722,0
Total des revenus budgétaires		13 510,0

¹ Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital et primes d'assurances.

² Comprend la taxe sur les télécommunications et sur la publicité électronique.

³ Comprend les ressources forestières, minières et hydrauliques.

⁴ Comprend les droits sur les contenants non-consignés, les permis pour concours publicitaires et appareils d'amusements et autres droits et permis divers.

Tableau 5
GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
DÉPENSES BUDGÉTAIRES
Prévision 1979-1980
(en millions de dollars)

Ministères	
Affaires culturelles	67,5
Affaires intergouvernementales	38,5
Affaires municipales	305,0
Affaires sociales	4 692,3
Agriculture	265,4
Assemblée nationale	33,1
Communications	106,2
Conseil Exécutif	123,3
Conseil du trésor	5,1
Consommateurs, Coopératives et Institutions financières	21,2
Éducation	3 924,9
Finances	1 078,8
Fonction publique	453,8
Immigration	16,1
Industrie et Commerce	113,1
Justice	402,6
Régie de l'assurance-maladie	893,9
Revenu	501,8
Richesses naturelles	62,8
Terres et Forêts	128,1
Tourisme, Chasse et Pêche	129,9
Transports	1 217,0
Travail et Main-d'oeuvre	110,3
Travaux publics et Approvisionnement	233,5
Services de protection de l'environnement	35,8
Total des dépenses budgétaires	14 960,0

Tableau 6
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
OPÉRATIONS NON-BUDGÉTAIRES
Prévision 1979-1980
(en millions de dollars)

1. Placements, prêts et avances	
Entreprises du gouvernement du Québec	
Capital-actions et mise de fonds	
Sidbec	-84,8
Société nationale de l'amiante (S.N.A)	-10,0
Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM)	-8,9
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA)	-7,0
Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP)	-18,6
Autres	-14,8
	-144,1
Prêts et avances:	
Office des autoroutes du Québec	-23,3
Office du crédit agricole du Québec	+20,9
Société de développement industriel du Québec (S.D.I)	-13,0
Société générale de financement (S.G.F)	-18,0
Société d'habitation du Québec (S.H.Q)	-40,0
Autres	-2,3
	-75,7
Total des entreprises du gouvernement du Québec	-219,8
Particuliers, Sociétés et autres	-20,2
Total des placements, prêts et avances	-240,0
2. Compte de régimes de retraite	
Contributions et cotisations	+880,0
Prestations	-175,0
Total du compte de régimes de retraite	+705,0
3. Autres comptes	
	—
Total des opérations non-budgétaires	+465,0

N.B. Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement.

ANNEXE 1
L'ÉCONOMIE EN 1978

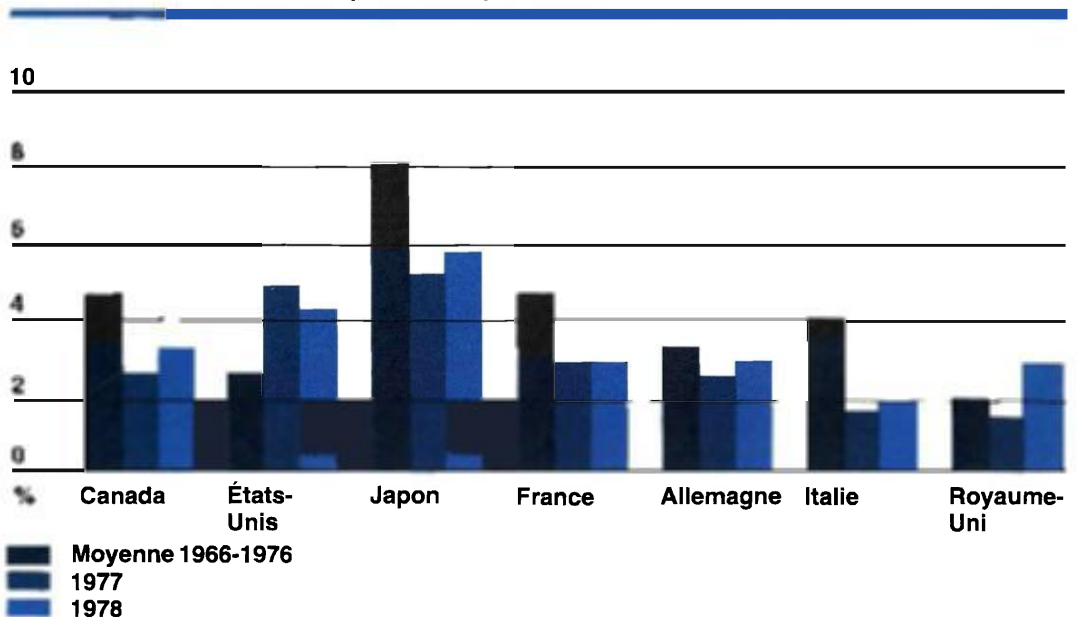
L'ÉCONOMIE EN 1978

La conjoncture internationale	1 - 3
La conjoncture canadienne	1 - 4
Le taux de change et la politique monétaire	1 - 5
La conjoncture québécoise	1 - 9
• Les revenus et les dépenses des consommateurs	1 - 10
• Les investissements publics et privés	1 - 11
• La demande extérieure	1 - 13
• Les expéditions manufacturières	1 - 15
• Le marché du travail	1 - 15
• Les prix et les salaires	1 - 17
Indicateurs économiques, Canada	1 - 19
Indicateurs économiques, Québec	1 - 19
Incidence de l'abolition sélective de la taxe de vente au détail sur les ventes et la production des secteurs concernés	1 - 21
L'impact sur les ventes au détail	1 - 23
L'impact sur la production	1 - 25
Conclusion	1 - 26

1. LA CONJONCTURE INTERNATIONALE

En 1978, la croissance économique des principaux pays industrialisés s'est poursuivie à un rythme modéré; elle s'est accélérée dans plusieurs pays européens tandis que l'économie américaine enregistrait un ralentissement. Malgré la faible progression de la production, la croissance de l'emploi a été vigoureuse. Ces gains ont été accompagnés d'un accroissement du taux d'activité qui a maintenu le chômage à un niveau voisin de celui observé en 1977. Pour l'ensemble de ces pays, le volume de la production a progressé de 3,5% en 1978. Parmi les sept principaux pays, seul le Japon a accusé une croissance nettement supérieure à la moyenne des pays membres de l'OCDE comme l'illustre le graphique « Produit national brut réel de certains pays de l'OCDE ».

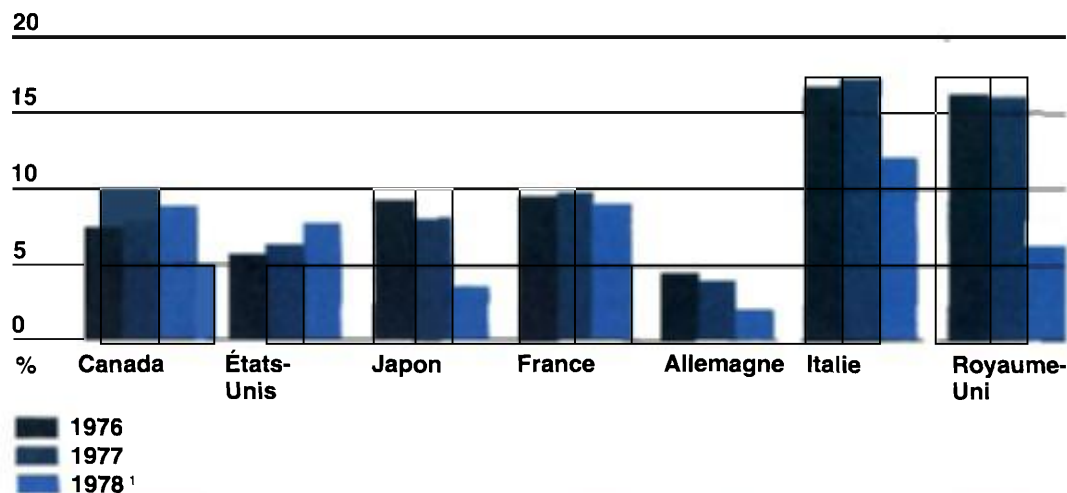
PRODUIT NATIONAL BRUT RÉEL DE CERTAINS PAYS DE L'OCDE (accroissement annuel en pourcentage)



Sources: Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 1978.
Canada, Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.

Par ailleurs, la faiblesse prolongée de la demande, alliée aux politiques de lutte à l'inflation, a contribué à atténuer l'impact exercé par la vive accélération des prix alimentaires. Pour l'ensemble des pays de l'OCDE, le taux de croissance des prix à la consommation est passé de 7,75% en 1977 à 6,75% en 1978. La lutte contre l'inflation est néanmoins encore loin d'avoir été gagnée, particulièrement au Canada et aux États-Unis où on a observé une accélération du taux d'inflation en 1978.

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DE CERTAINS PAYS DE L'OCDE (accroissement annuel en pourcentage)



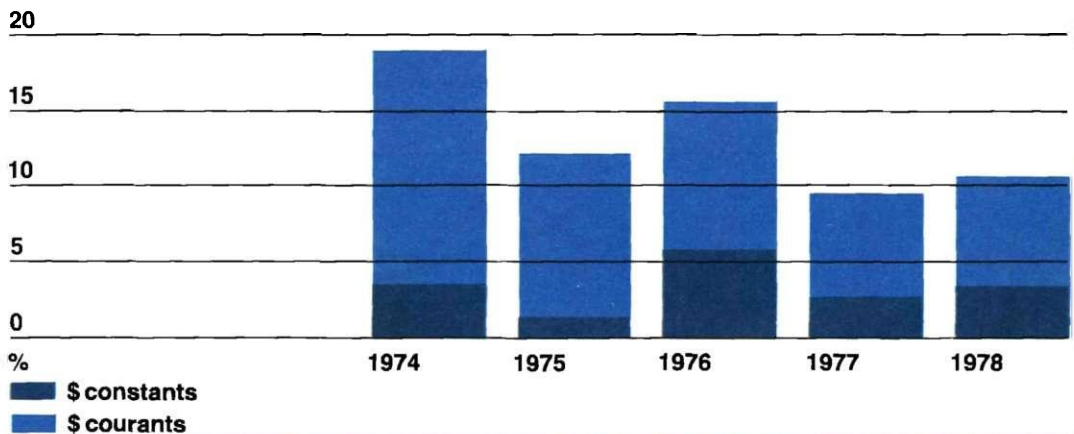
¹ Moyenne des 12 mois se terminant en octobre, sauf pour le Canada et les États-Unis.
Source: Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 1978.

Sur le plan des échanges internationaux, les déséquilibres qui persistent ont continué d'entraîner un glissement relatif dans la valeur des monnaies. Ainsi les dollars se sont dépréciés en particulier vis-à-vis du mark allemand et du yen japonais et cette chute s'est révélée une des sources majeures d'inflation tant au Canada qu'aux États-Unis. Par ailleurs, la balance des opérations courantes de l'ensemble des pays de l'OCDE avec le reste du monde, est passée d'une situation de déficit, évaluée à \$27 milliards en 1977, à une position à peu près équilibrée en 1978. Ce redressement s'explique en bonne partie par une amélioration des termes de l'échange et un recul des importations de pétrole.

2. LA CONJONCTURE CANADIENNE

L'économie canadienne s'est peu améliorée en 1978, alors que la croissance du produit national brut, en termes réels, s'est établie à 3,4%. Malgré cette progression inférieure au potentiel à long terme et en dépit d'un accroissement rapide de la population active, le taux de chômage a peu augmenté sur une base annuelle en raison de la progression très rapide de l'emploi. En contrepartie, on a observé peu d'amélioration au chapitre de la productivité.

**PRODUIT NATIONAL BRUT DU CANADA
1974 - 1978
(accroissement annuel en pourcentage)**



Source: Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.

Comme au cours des dernières années, la demande intérieure a été peu soutenue tandis que les exportations se sont révélées le principal soutien de l'économie. La faiblesse de la demande intérieure est en partie attribuable aux politiques de dépenses des gouvernements comme en témoigne la faible progression des achats gouvernementaux en biens et services observée au cours de l'année. Les investissements, tant pour l'habitation que pour la production, sont également demeurés à un niveau peu élevé malgré certains allègements fiscaux et autres mesures incitatives.

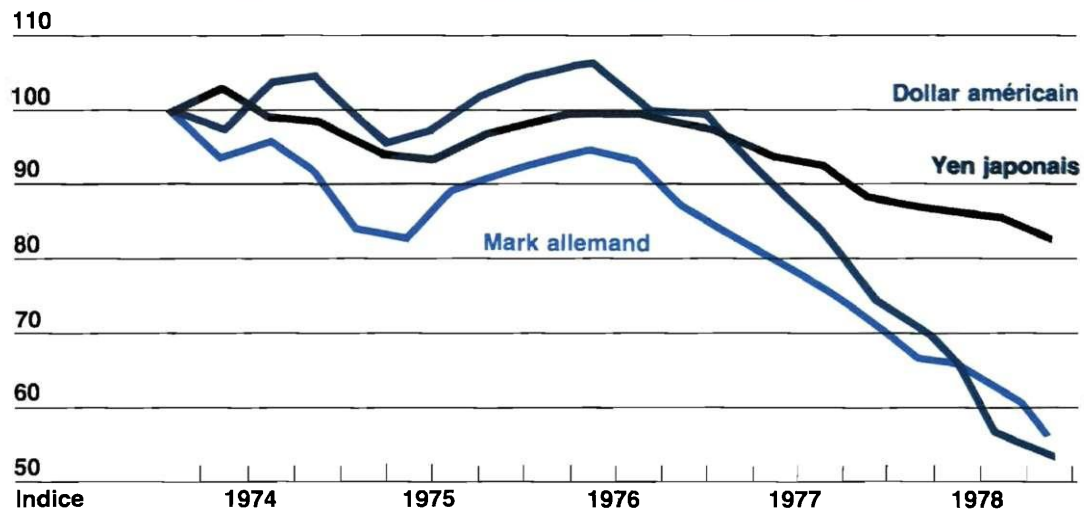
Les exportations canadiennes de marchandises ont marqué des gains importants en 1978 pour la troisième année consécutive. En volume, elles se sont accrues d'environ 8% soutenues principalement par les produits manufacturés à l'exclusion des automobiles. Les importations ont augmenté légèrement plus rapidement qu'en 1977 malgré la chute du dollar. Cela provient essentiellement d'un plus grand investissement des entreprises en machines et matériel dont une large fraction est importée. En dépit d'une amélioration de la balance commerciale, la détérioration de la balance des services a eu pour conséquence une détérioration additionnelle de la balance des échanges courants. Le redressement du commerce extérieur s'est accompagné d'une plus grande pénétration du marché canadien, ce qui a suppléé à la faiblesse de la demande intérieure. De façon générale, les sociétés ont pu améliorer leur situation financière et les bénéfices ont connu une forte progression.

3. LE TAUX DE CHANGE ET LA POLITIQUE MONÉTAIRE

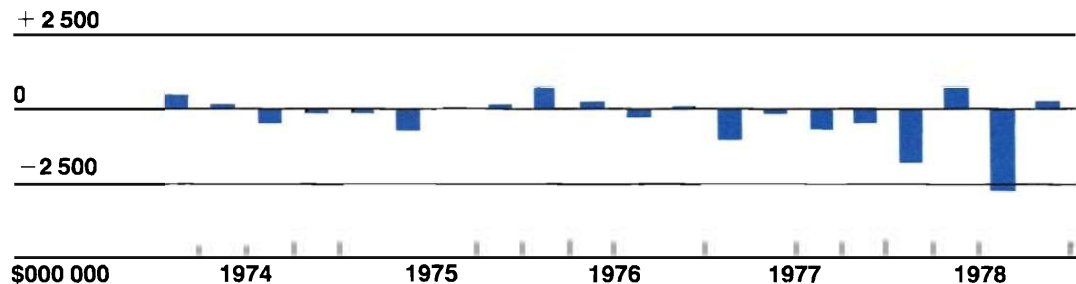
Dans une large mesure, la conjoncture canadienne a été dominée, en 1978, par la faiblesse du dollar canadien et ses implications pour la conduite de la politique monétaire. De fait, le dollar canadien a vu sa valeur en dollar américain passer de 91 cents à moins de 85 cents au cours de l'année en dépit des politiques d'intervention pratiquées par la Banque du Canada. Comme l'illustre le graphique « Cours du change du dollar canadien par rapport au dollar américain, au yen japonais et au mark allemand », cette dépréciation a poursuivi une tendance observée depuis 1974, bien qu'interrompue momentanément en 1976 par le niveau particulièrement élevé des emprunts à l'étranger. La diminution de la valeur du dollar a, en outre, été plus prononcée vis-à-vis des monnaies fortes, tels le yen japonais ou le mark

allemand, qu'à l'égard du dollar américain. Le franc suisse dont la valeur est passée de 53 cents en décembre 1977 à plus de 70 cents à la fin de 1978 a également marqué des gains importants face au dollar canadien.

COURS DU CHANGE¹ DU DOLLAR CANADIEN PAR RAPPORT AU DOLLAR AMÉRICAIN, AU YEN JAPONAIS ET AU MARK ALLEMAND



MOUVEMENTS MONÉTAIRES OFFICIELS NETS²



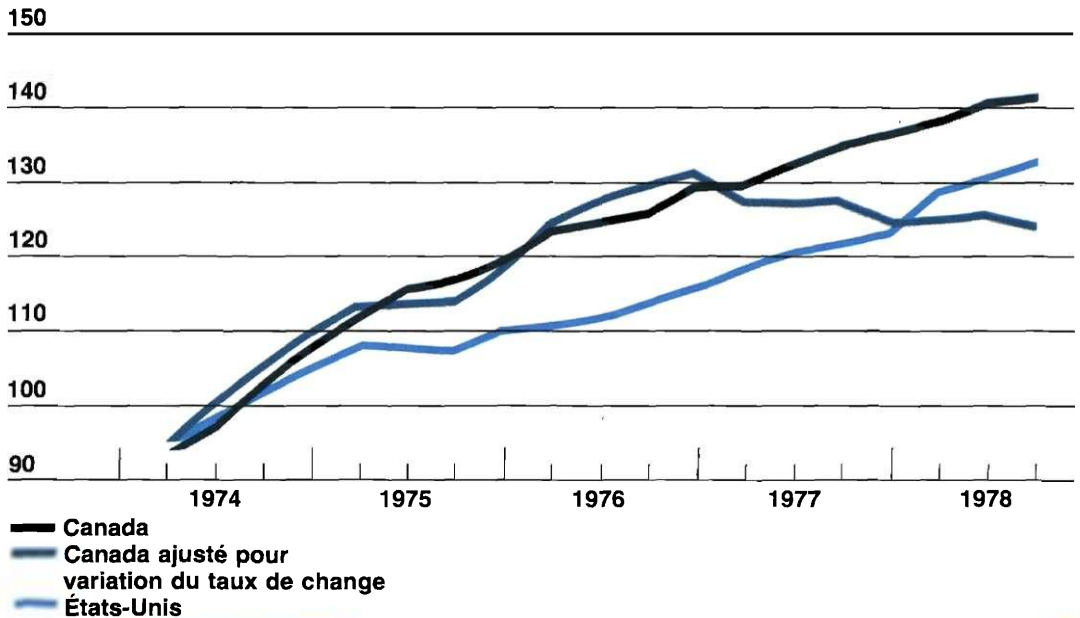
¹ Pour les fins de construction de cet indice, la valeur du dollar canadien au premier trimestre de 1974 a servi de base égale à 100.

² Les mouvements monétaires officiels nets comprennent la variation des réserves officielles de liquidité internationale et la variation des engagements en devises des autorités monétaires.

Source: Revue de la Banque du Canada.

La dépréciation du dollar a contribué à rétablir la position concurrentielle des entreprises canadiennes. Le graphique portant sur l'évolution des coûts unitaires en main-d'oeuvre au Canada et aux États-Unis, avec et sans correction pour les variations du taux de change, montre l'ampleur de l'amélioration de compétitivité provenant de cette source. Cet apport favorable au développement de l'économie a cependant été accompagné d'un effet négatif important. En effet, la dépréciation du dollar canadien s'est révélée une source importante d'inflation au Canada au cours de la dernière année. On estime que le tiers du taux d'inflation observé en 1978 peut être attribué à la perte de valeur du dollar.

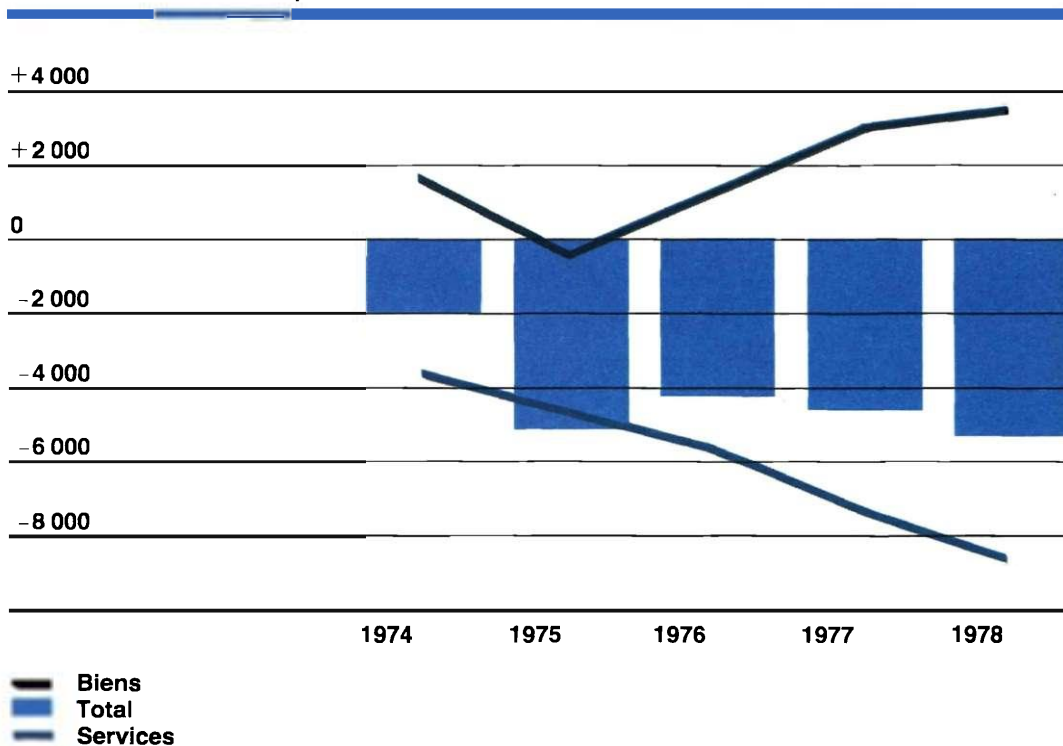
COÛTS UNITAIRES EN MAIN-D'OEUVRE (Indice 1974 = 100)



Sources: The Conference Board in Canada.
US Department of Labor, Bureau of Labor Statistics.

Comme on l'a souligné précédemment, les exportations canadiennes de marchandises ont marqué des gains importants, en termes réels, en 1978, pour contribuer à améliorer le surplus de la balance commerciale. En dollars courants, toutefois, le redressement de la balance commerciale provenant de l'amélioration du volume des échanges de biens a été partiellement annulé par la baisse des termes de l'échange.

SOLDE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS (en millions de dollars)



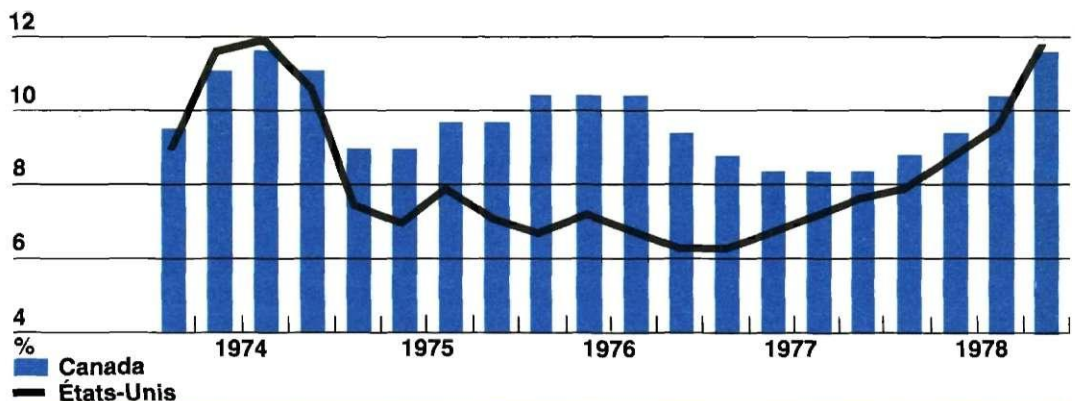
Source: Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.

Comme l'indique le graphique ci-dessus, le solde du compte des services a enregistré une détérioration additionnelle en 1978. Le fardeau du service de la dette en monnaies étrangères prend des proportions de plus en plus importantes, comme en témoigne l'augmentation du déficit sur les paiements en intérêts et dividendes qui a atteint \$2,5 milliards au cours des trois premiers trimestres de 1978, en comparaison de \$2,2 milliards pour la période correspondante de 1977. Par ailleurs, on observe une baisse des dépenses nettes de voyages à l'étranger.

Au total, si le redressement du commerce extérieur a suppléé dans une certaine mesure à la faiblesse de la demande intérieure, on observe néanmoins une détérioration additionnelle de la balance des paiements courants. Le niveau du déficit au compte courant reste donc élevé et n'a pu être financé par des entrées nettes de capitaux. La Banque du Canada a donc dû combler ce manque à gagner à même ses réserves de liquidités internationales afin de limiter les pressions à la baisse sur le cours du change. En outre, l'inquiétude face à une baisse additionnelle du dollar a amené la banque centrale à adopter une politique monétaire restrictive au Canada en parallèle à la politique monétaire américaine pour éviter que cette situation ne s'aggrave davantage.

Dans une large mesure, la persistance de pressions à la baisse sur le taux de change a déterminé l'orientation de la politique monétaire. En effet, ni l'évolution de la masse monétaire, ni l'état général de l'économie canadienne ne justifiaient les nombreuses hausses du taux d'escompte qui ont porté ce dernier au niveau record de 11,25% en janvier 1979, alors qu'il était de 7,50% au début de 1978. Cette montée des taux d'intérêt origine plutôt du désir de la Banque du Canada de maintenir ou de rétablir l'écart entre les taux d'intérêt pratiqués au Canada et aux États-Unis. Le graphique « Taux de base des prêts bancaires » illustre la progression rapide des taux à court terme au cours de l'année de même que la réduction, en parallèle, de l'écart entre les taux canadien et américain.

TAUX DE BASE DES PRÊTS BANCAIRES¹



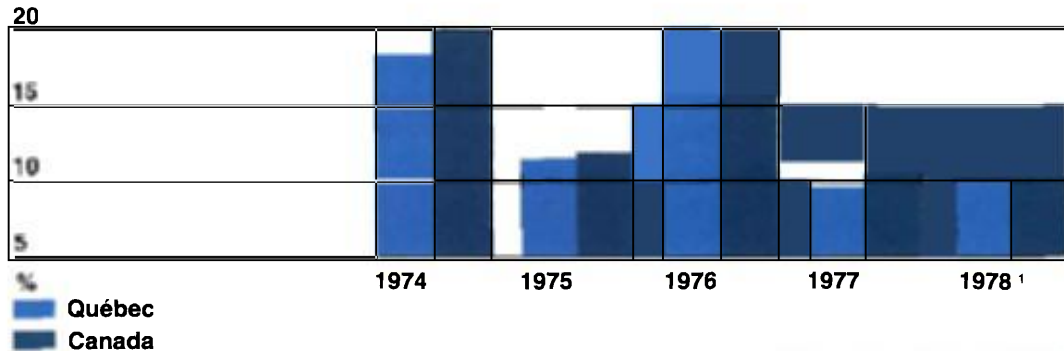
¹ Il s'agit du taux minimum des prêts aux entreprises dont le crédit est de tout premier ordre.

Source: Revue de la Banque du Canada.

4. LA CONJONCTURE QUÉBÉCOISE

L'économie du Québec a connu une meilleure performance en 1978 que l'année précédente tant au chapitre de la production que de l'emploi. Le produit intérieur réel au Québec s'est accru de près de 3,5% au cours de l'année. Compte tenu de l'augmentation des prix, le produit intérieur brut a augmenté de 10,3% par rapport à 1977 pour s'établir à plus de \$56 milliards. En dépit de l'accélération de la création d'emplois, le taux de chômage a augmenté en raison d'une progression plus rapide de la population active. Toutefois, la situation sur le marché du travail s'est graduellement améliorée en cours d'année, le taux de chômage accusant une tendance à la baisse depuis la fin du second trimestre.

**PRODUIT INTÉRIEUR BRUT
(accroissement annuel en pourcentage)**



¹ Prévission

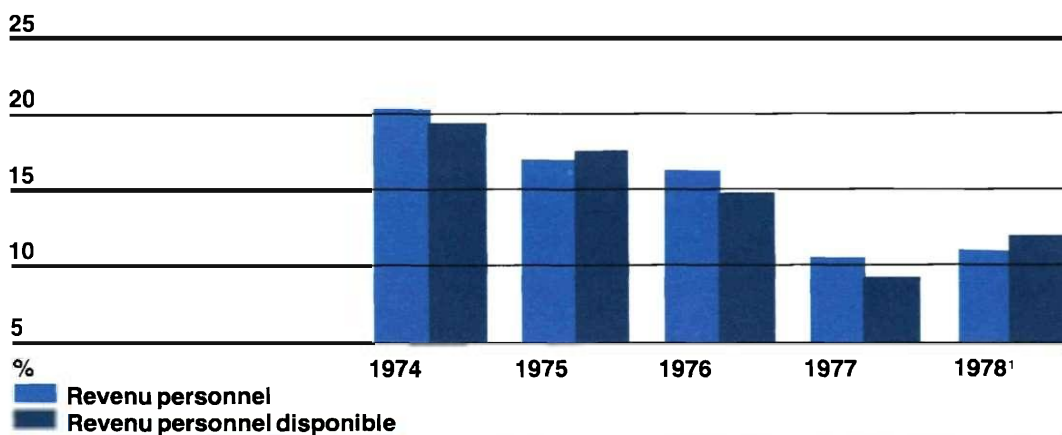
Sources : Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.
Comptes économiques provinciaux, S.C. 13-213.

Le redressement observé depuis le début de 1978 est en majeure partie attribuable au secteur manufacturier qui a bénéficié des effets d'une demande extérieure très forte. L'abolition sélective de la taxe de vente de même que des limitations à l'importation de certains produits ont en outre contribué au rétablissement des secteurs de la chaussure, du textile et du vêtement. Cette croissance rapide dans le secteur de la fabrication a cependant été en partie contrecarrée par la baisse d'activité dans l'industrie de la construction.

Les revenus et les dépenses des consommateurs

La rémunération des travailleurs s'est accrue de 9,7% en 1978, soit environ au même rythme que l'année précédente. En raison de la progression rapide des paiements de transferts des administrations publiques et du revenu net des agriculteurs, le revenu personnel a augmenté de 10,7% en 1978 pour atteindre près de \$48 milliards. Compte tenu des réductions d'impôts, notamment celles qui découlent de la réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers introduites en 1978, la croissance du revenu personnel disponible s'est établie à 11,8% en 1978 en comparaison de 9,3% l'année précédente.

REVENUS DES MÉNAGES (accroissement annuel en pourcentage)



¹ Préviation

Source: Comptes économiques du Québec, M.I.C.

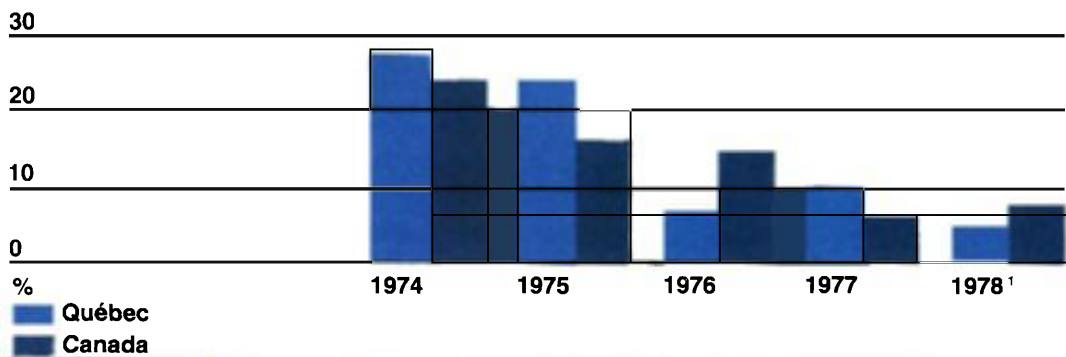
Malgré ces réductions d'impôts et l'abolition pour un an de la taxe de vente, le taux élevé d'inflation est venu limiter l'augmentation du revenu disponible réel des travailleurs. En conséquence, la demande de biens de consommation s'est accrue à un rythme peu soutenu. Ainsi, les statistiques sur les ventes au détail indiquent que les dépenses des ménages, à ce chapitre, se sont accrues de 10,9%, une hausse modérée en termes réels puisque parallèlement l'indice des prix à la consommation à Montréal a augmenté de 8,4%. Néanmoins, l'abolition sélective de la taxe de vente à partir d'avril a eu un impact prononcé sur les secteurs visés alors que les ventes des magasins de vêtements et de chaussures ont connu une progression exceptionnelle. Une analyse de l'impact économique de l'abolition de la taxe de vente sur certains biens est présentée dans un texte en appendice.

Les investissements privés et publics

La faible croissance des investissements a été l'un des aspects les moins encourageants de la conjoncture en 1978. Partagée à la fois par le secteur de l'habitation et celui des investissements non résidentiels, cette faiblesse a été observée tant au Québec qu'ailleurs au Canada.

Au Québec, la faiblesse des investissements a été particulièrement marquée dans les secteurs primaire, du commerce et de la finance. Par ailleurs, le secteur de la fabrication a connu un regain de ses immobilisations en raison de l'importance de la hausse des investissements dans les industries du pétrole, des produits chimiques et des pâtes et papiers. Toutefois, l'élément moteur des investissements demeure le secteur des utilités publiques qui est dominé par les dépenses en capital de l'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James qui ont atteint \$2,7 milliards en 1978.

IMMOBILISATIONS TOTALES (accroissement annuel en pourcentage)

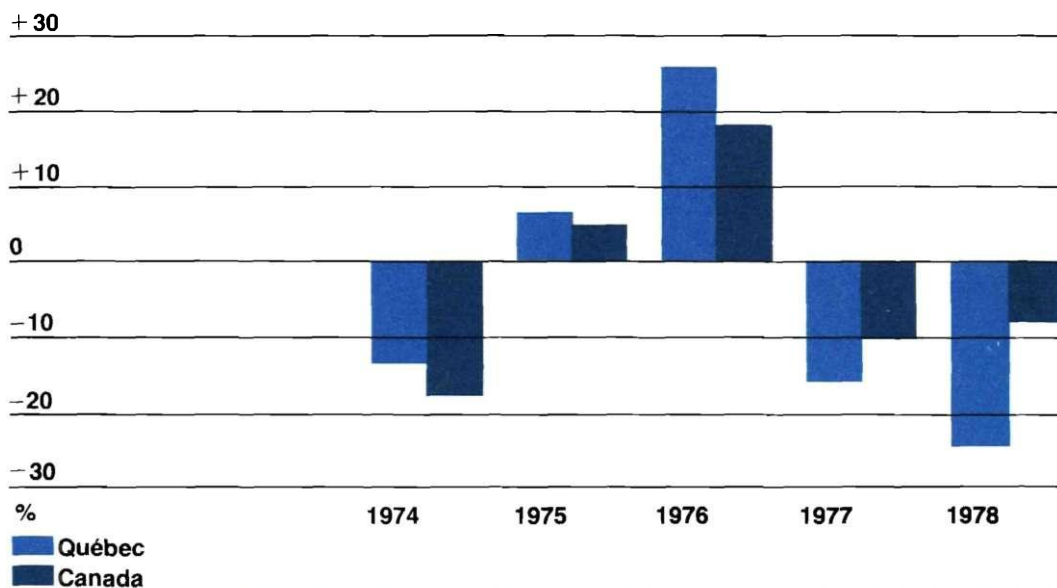


¹ Données provisoires pour le Canada et dépenses selon les intentions de mi-année pour le Québec.
Source: Perspectives d'investissements privés et publics, S.C., 61-206.

Les dépenses au chapitre de l'habitation ont enregistré une forte diminution en 1978. Après une hausse temporaire au premier trimestre, la situation de la construction domiciliaire s'est détériorée durant le reste de l'année. Sur une base annuelle, le nombre de logements mis en chantier au Québec s'est établi à 43 671 unités, soit une baisse importante par rapport aux 57 580 unités enregistrées en 1977.

La Société d'habitation du Québec par contre a contribué à ralentir cette chute de l'activité dans la construction domiciliaire en 1978. Les dépenses de construction de la S.H.Q. sont passées de \$22 millions en 1977 à \$96 millions en 1978 alors que 4 400 unités de logements ont été mises en chantier. Il s'agit d'un effort important de la part du gouvernement pour stabiliser la construction domiciliaire.

LOGEMENTS MIS EN CHANTIER (variations annuelles en pourcentage)



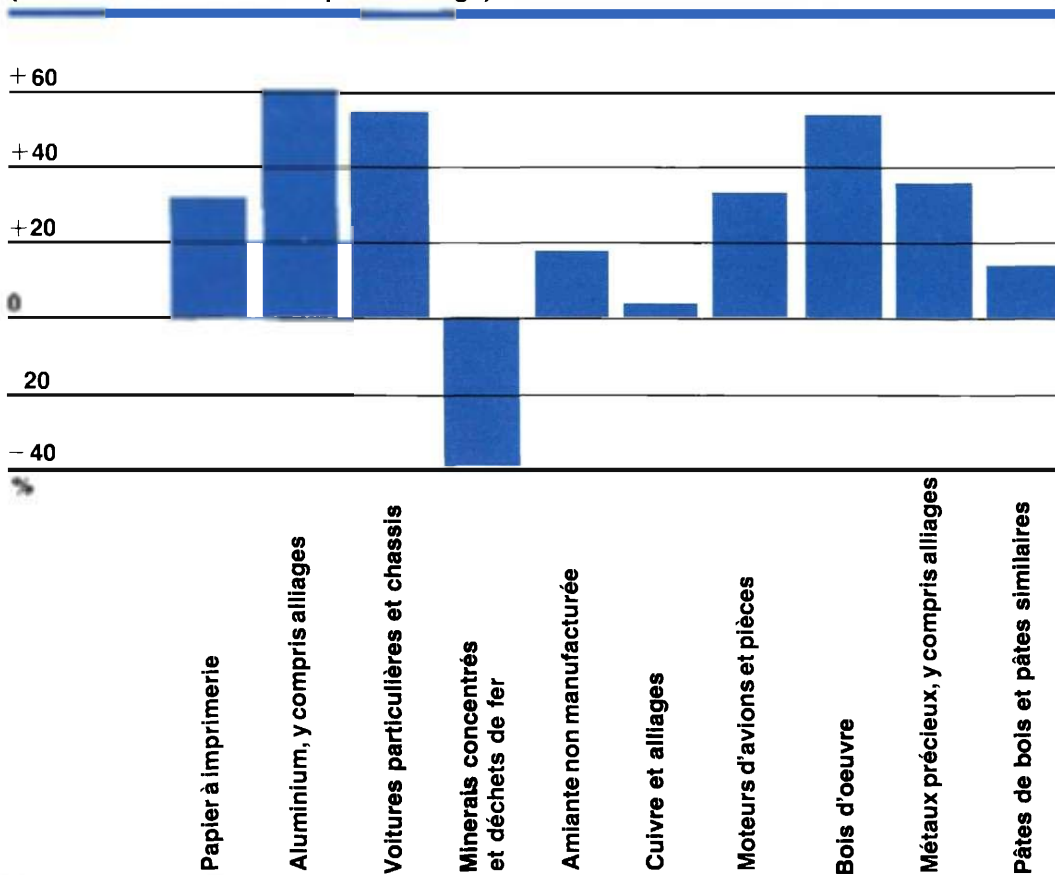
Source: Société centrale d'hypothèques et de logement.

Sur une base régionale, la réduction enregistrée dans le nombre total de logements mis en chantier est principalement attribuable à la région de Montréal. Dans cette région, le ralentissement de l'activité a permis de réduire les stocks de logements nouvellement parachevés mais invendus qui sont passés de 7 088 unités à la fin de 1977 à 3 944 unités en décembre 1978. Toutefois, le taux d'inoccupation des immeubles de six logements et plus demeure élevé à Montréal s'établissant à 6,0% en octobre dernier.

La demande extérieure

La vigueur de la demande extérieure a exercé un impact déterminant sur la croissance de l'activité économique au Québec grâce à la progression accentuée des exportations internationales de produits manufacturés. Cette évolution s'explique par une hausse de la demande extérieure pour les produits habituellement exportés par le Québec et par le rétablissement de la compétitivité des entreprises suite à la dévaluation du dollar.

EXPORTATIONS DU CANADA CHARGÉES AU QUÉBEC (variations annuelles en pourcentage)¹



¹ 10 premiers mois de 1978 par rapport à la période correspondante de 1977.

Source: Bureau de la statistique du Québec.

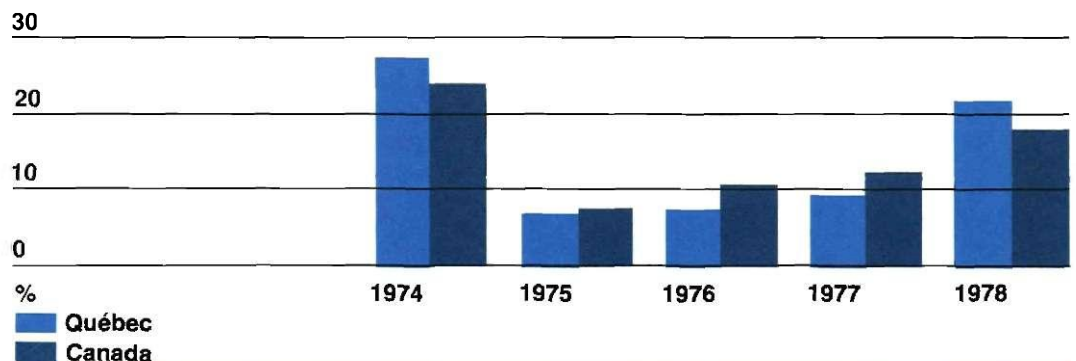
Par rapport à la période correspondante de 1977, les exportations canadiennes chargées au Québec ont augmenté de 21,6% au cours des dix premiers mois de 1978 en dépit d'une baisse de 25,9% des exportations de produits miniers. La croissance des exportations internationales du Québec origine donc principalement du secteur manufacturier. Ainsi, les exportations ont été particulièrement élevées au niveau de l'aluminium, du bois d'oeuvre, des moteurs et pièces d'avion et du papier à imprimerie.

Enfin, les exportations de minerais concentrés de fer, qui représentent l'un des principaux produits exportés par le Québec, ont régressé de 38,9% en raison de la grève prolongée des mines de fer de la Côte-Nord. La situation généralement précaire des marchés mondiaux des métaux, en particulier ceux du cuivre et du zinc, a aussi concouru au déclin des exportations québécoises de métaux.

Les expéditions manufacturières

Au cours de 1978, les livraisons des industries manufacturières se sont accrues de 22% affichant ainsi une forte reprise à la suite de la faible croissance observée depuis 1974. Cette excellente performance d'ensemble a été partagée par la majorité des secteurs industriels, la valeur des livraisons augmentant de plus de 15% dans 17 des 20 secteurs. La croissance a été particulièrement prononcée dans les secteurs de l'équipement de transport, du bois, de la première transformation des métaux et des pâtes et papiers. En outre, les industries du textile, du vêtement, de la bonneterie et du cuir, qui avaient connu des difficultés en 1977, ont enregistré une performance très encourageante en 1978. Par ailleurs, l'accroissement des livraisons a été peu marqué dans l'industrie du tabac et celle des minéraux non métalliques.

VALEUR DES EXPÉDITIONS (accroissement annuel en pourcentage)

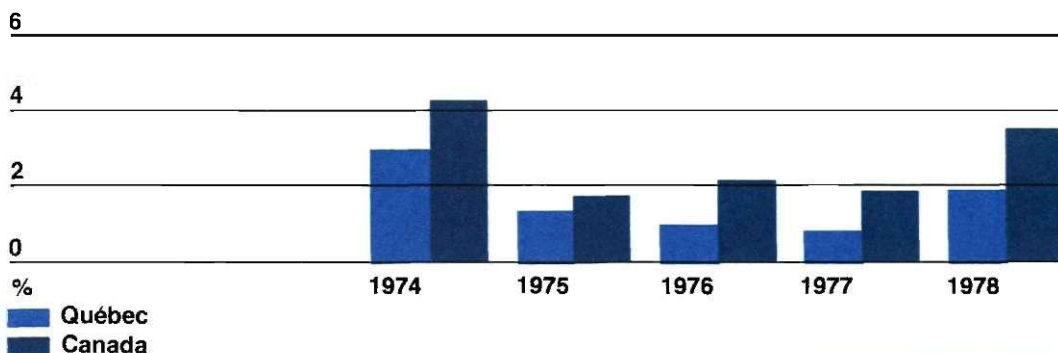


Source: Stocks, livraisons et commandes des industries manufacturières, S.C., 31-001.

Le marché du travail

Le Québec a réalisé en 1978 sa meilleure performance au chapitre de la création d'emplois depuis trois ans. Le nombre d'emplois additionnels s'est établi à 47 000 en 1978, en comparaison de 17 000 l'année précédente.

EMPLOI (accroissement annuel en pourcentage)



Source: Enquête sur la population active, S.C., 71-001.

L'amélioration est en bonne partie attribuable au secteur de la fabrication qui a connu une augmentation de 9 000 emplois en 1978, en comparaison d'une diminution de 34 000 emplois en 1977. La progression de l'emploi dans le secteur des services s'est poursuivie mais suite aux politiques gouvernementales de restriction des dépenses et à la faiblesse des investissements résidentiels, l'emploi a diminué dans la construction et l'administration publique.

EMPLOI PAR SECTEUR Québec

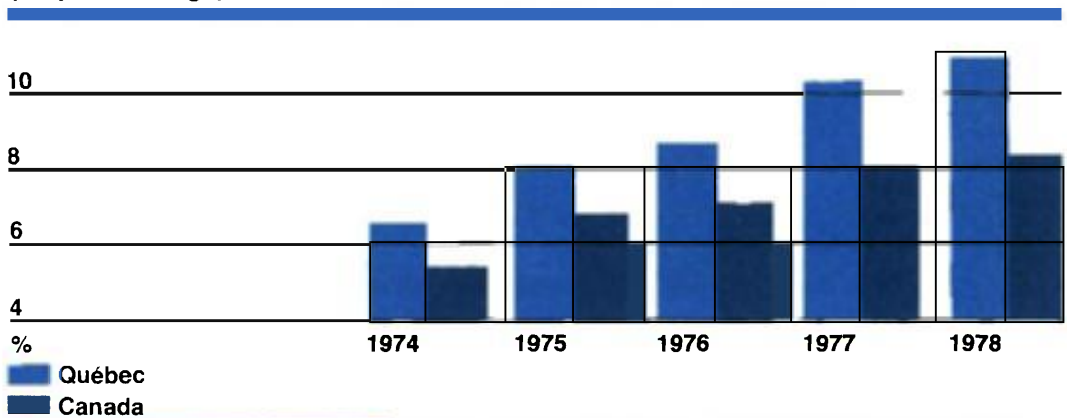
	1977	1978	Variations
	(en milliers)		
Primaire	119	125	6
Construction	142	135	-7
Fabrication	559	568	9
Transport, communications et autres services publics	204	223	19
Commerce	428	420	-8
Finance, assurance	133	133	—
Services communautaires, commerciaux et personnels	706	738	32
Administration publique	181	178	-3
Total	2 473	2 520	47

Source: Enquête sur la population active, S.C., 71-001.

La population active s'est accrue de 71 000 (2,6%) personnes. Cette hausse provient en bonne partie d'une progression de 55 000 (5,4%) de la main-d'oeuvre féminine dont le taux d'activité a enregistré une augmentation considérable, particulièrement chez les femmes âgées de plus de 25 ans. La participation des jeunes au marché du travail s'est également accrue et leur nombre a augmenté de 6 300.

Le nombre de chômeurs a augmenté de 23 000 en 1978 pour s'établir à 307 000 et le taux de chômage moyen a été de 10,9% pour l'ensemble de l'année. On a assisté à une diminution du chômage durant la seconde moitié de l'année alors que le taux de chômage est passé de 11,3% en janvier à 10,5% en décembre. Le taux de chômage est demeuré très élevé chez les jeunes où il s'est établi à 18,6% en comparaison de 7,4% pour les hommes âgés de plus de 25 ans.

TAUX DE CHÔMAGE (en pourcentage)

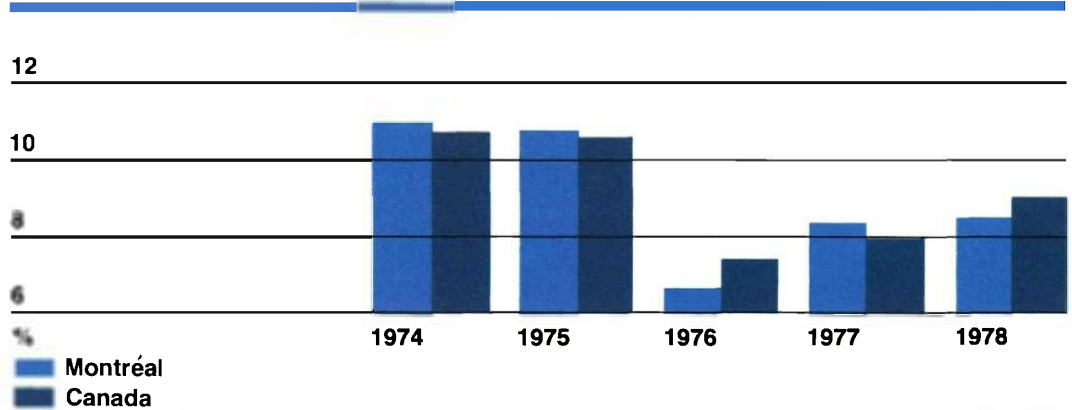


Source: Enquête sur la population active, S.C., 71-001.

Les prix et les salaires

L'indice des prix à la consommation à Montréal s'est accru de 8,4%, soit sensiblement au même rythme qu'en 1977. L'avance des prix a été moins prononcée au Québec que dans le reste du Canada. Tout comme en 1977, la croissance rapide des prix alimentaires a été un des principaux facteurs derrière la poussée inflationniste. Par ailleurs, les prix de l'ensemble des autres composantes n'ont augmenté que de 6,4% en 1978, marquant ainsi une amélioration par rapport à la hausse enregistrée en 1977.

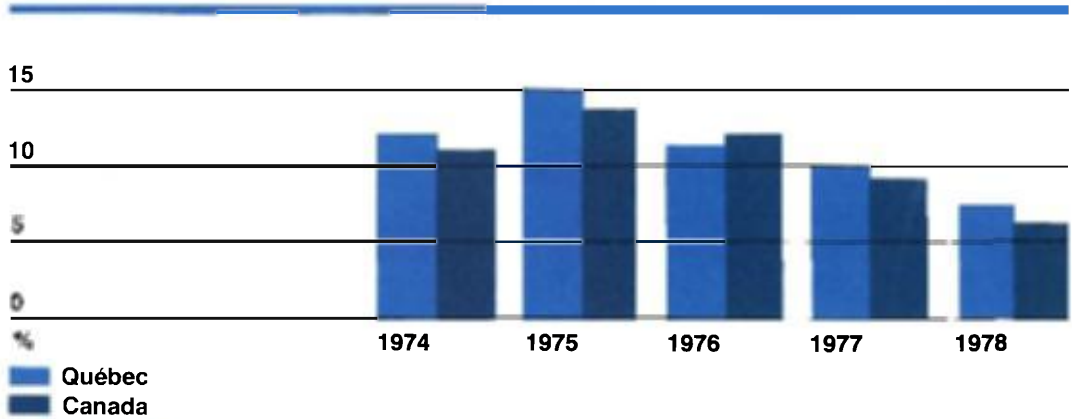
INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (accroissement annuel en pourcentage)



Source: Indice des prix à la consommation, S.C., 62-010.

Le salaire hebdomadaire moyen dans l'ensemble des industries commerciales au Québec se serait accru de 7,4% en 1978, en comparaison de 10,1% en 1977. Malgré cette réduction du taux de croissance, le salaire hebdomadaire moyen au Québec a continué de progresser plus rapidement que dans le reste du Canada.

SALAIRE HEBDOMADAIRE MOYEN (accroissement annuel en pourcentage)



Source: Emploi, gains et durées du travail, S.C., 72-002.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES CANADA

	Unité de mesure	1974	1975	1976	1977	1978 ¹	75-74	76-75	77-76	78-77	78-74 ²
							%	%	%	%	%
Produit national brut au prix du marché	\$000 000	150 407	168 316	194 455	214 973	237 305	11,9	15,5	10,6	10,4	12,1
Revenu personnel	\$000 000	116 867	136 328	156 267	172 370	190 739	16,7	14,6	10,3	10,7	13,0
Revenu personnel par habitant	\$	5 226	6 006	6 796	7 411	8 123	14,9	13,2	9,0	9,6	11,7
Immobilisations totales	\$000 000	32 882	38 216	43 636	46 594	50 208	16,2	14,2	6,5	7,8	11,2
— secteur de la fabrication	\$000 000	4 950	5 521	5 465	6 081	6 229	11,5	-1,0	9,9	2,4	5,9
Valeur des expéditions des industries manufacturières	\$000 000	82 455	88 459	98 078	109 804	130 400	7,3	10,9	12,0	18,8	12,1
Ventes au détail	\$000 000	44 734	51 238	56 763	61 542	68 810	14,5	10,8	8,4	11,8	11,4
Indice des prix à la consommation	1971 = 100	125,0	138,5	148,9	160,8	175,2	10,8	7,5	8,0	9,0	8,8
Population (1er juin)	1 000	22 364	22 697	22 993	23 258	23 481	1,5	1,3	1,2	1,0	1,2
Population active	1 000	9 639	9 974	10 206	10 498	10 882	3,5	2,3	2,9	3,7	3,1
Emploi	1 000	9 125	9 284	9 479	9 648	9 972	1,7	2,1	1,8	3,4	2,2
Taux de chômage	%	5,3	6,9	7,1	8,1	8,4					

¹ Données provisoires.

² Taux annuel composé.

Sources: Investissements privés et publics au Canada, S.C., 61-205, Industries manufacturières, S.C., 31-205, Commerce de détail, S.C., 63-205, Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001, Prix et indices des prix, S.C., 62-010, Enquête sur la population active, S.C., 71-001.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES QUÉBEC

	Unité de mesure	1974	1975	1976	1977	1978 ¹	75-74	76-75	77-76	78-77	78-74 ²
							%	%	%	%	%
Produit intérieur brut au prix du marché	\$000 000	35 812	40 027	46 480	50 986	56 223	11,8	16,1	9,7	10,3	11,9
Revenu personnel	\$000 000	28 980	33 816	39 229	43 334	47 990	16,7	16,0	10,5	10,7	13,4
Revenu personnel par habitant	\$	4 733	5 473	6 293	6 902	7 636	15,6	15,0	9,7	10,6	12,7
Immobilisations totales	\$000 000	7 398	9 170	9 813	10 814	11 322	24,0	7,0	10,2	4,7	11,2
— secteur de la fabrication	\$000 000	1 344	1 373	1 131	1 215	1 467	2,2	-17,6	7,4	20,7	2,2
Valeur des expéditions des industries manufacturières	\$000 000	22 414	23 967	25 800	28 260	34 469	6,9	7,6	9,5	22,0	11,4
Ventes au détail	\$000 000	11 373	13 000	14 339	15 546	17 237	14,3	10,3	8,4	10,9	11,0
Indice des prix à la consommation (Montréal)	1971 = 100	124,5	138,1	147,4	159,7	173,1	10,9	6,7	8,3	8,4	8,6
Population (1er juin)	1 000	6 123	6 179	6 234	6 278	6 285	0,9	0,9	0,7	0,1	0,7
Population active	1 000	2 570	2 647	2 689	2 756	2 827	3,0	1,6	2,5	2,6	2,4
Emploi	1 000	2 401	2 434	2 456	2 473	2 520	1,4	0,9	0,7	1,9	1,2
Taux de chômage	%	6,6	8,1	8,7	10,3	10,9					

¹ Données provisoires.

² Taux annuel composé.

Sources: Investissements privés et publics au Canada, S.C., 61-205, Industries manufacturières, S.C., 31-205, Commerce de détail, S.C., 63-005, Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001, Prix et indices des prix, S.C., 62-010, Enquête sur la population active, S.C., 71-001, Comptes économiques provinciaux, S.C., 62-213, Direction de l'Analyse et de la Prévision économique du ministère de l'Industrie et du Commerce.

**Incidence de l'abolition sélective de la taxe de vente au détail
sur les ventes et la production des secteurs concernés**

Le 13 avril 1978, la taxe de vente au détail sur les vêtements, les textiles, les chaussures et les meubles a été supprimée et ce jusqu'au 31 mars 1979. Rappelons que le choix d'une abolition sélective de la taxe de vente pour un an de préférence à une réduction générale sur une très courte période visait à i) atteindre le plus grand nombre de consommateurs possibles ii) encourager la consommation de produits dont la fabrication est importante au Québec iii) maximiser les effets sur la création d'emplois et iv) produire sur l'économie en général un effet qui soit plus que saisonnier.

Plusieurs mois se sont écoulés depuis l'annonce de cette mesure et l'information statistique qui est maintenant disponible indique que dans les mois qui ont suivi l'introduction de cette mesure, on a observé une amélioration sensible de la situation économique dans les secteurs visés. Tel que prévu, ce redressement a été particulièrement marqué au niveau des ventes dans un premier temps, mais il semble également s'étendre aux livraisons des manufacturiers, amplifiant ainsi l'amélioration amorcée par l'introduction de contingents sur les importations.

1. L'IMPACT SUR LES VENTES AU DÉTAIL

L'effet immédiat le plus visible de la réduction sélective de la taxe de vente a été de réduire de 8% le prix pour les biens visés entraînant ainsi une économie de taxe de l'ordre de \$300 millions pour les consommateurs québécois. À l'aide d'une analyse du comportement des consommateurs au Canada au cours de la période 1961 à 1977, on a pu déterminer l'accroissement potentiel des ventes de meubles, de vêtements et de chaussures en réponse à un changement des prix relatifs et à une hausse du revenu découlant d'un montant de taxe épargné. Ainsi, on estime que cette mesure pourrait avoir suscité, sur une base annuelle, des ventes supplémentaires de l'ordre de \$250 millions au Québec. Cependant, l'impact provient avant tout des effets reliés à la baisse des prix des biens exemptés plutôt que des effets découlant d'une hausse de revenu.

De par sa nature, l'abolition de la taxe de vente sur les vêtements, les chaussures et les meubles bénéficie immédiatement et directement aux consommateurs et les statistiques sur les ventes au détail indiquent que les Québécois en ont, de toute évidence, profité.

VENTES AU DÉTAIL (variation en pourcentage)

		Par rapport à l'année précédente	Par rapport à la période correspondante de l'année précédente				
		1977	1978				
			1er trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Avril à décembre
MAGASINS DE:							
Vêtements	Québec	2,0	-2,3	12,5	15,8	11,0	12,9
	Reste du Canada	5,7	10,4	9,6	12,4	10,5	10,8
Chaussures	Québec	11,2	-5,0	11,1	20,0	19,3	17,1
	Reste du Canada	10,8	8,0	11,0	7,2	7,8	8,6
Meubles	Québec	3,1	-3,3	11,5	6,3	2,5	6,7
	Reste du Canada	9,5	2,5	9,3	18,5	14,9	14,3

Source: Commerce de détail S.C., 63-005

Le tableau ci-dessus montre la faiblesse des ventes des magasins de meubles, de chaussures et de vêtements au Québec au cours de l'année 1977, en comparaison de la progression observée dans le reste du Canada. Entre janvier et mars 1978, les ventes au Québec avaient même diminué dans chacun de ces secteurs. À partir d'avril, à la suite de l'abolition sélective de la taxe de vente, cette tendance s'est renversée. Les ventes des magasins de vêtements et de chaussures ont repris de la vigueur et, entre avril et décembre, elles se sont accrues plus rapidement que dans le reste du Canada.

Par ailleurs, les ventes des magasins de meubles n'ont pas enregistré un regain aussi spectaculaire à la suite de la suppression temporaire de la taxe de vente. Comme les meubles sont des biens durables, l'évolution de la demande n'est pas aussi sensible à court terme à une variation de prix que ne l'est le vêtement. Le secteur du meuble a plutôt tendance à suivre de près l'évolution de la construction domiciliaire qui a subi un fort ralentissement en 1978. Par contre, la dévaluation du dollar canadien a permis aux entreprises québécoises d'améliorer leur compétitivité et de reprendre la part du marché canadien qui avait été délaissée au cours des dernières années, notamment le marché de l'Ouest.

2. L'IMPACT SUR LA PRODUCTION

Contrairement aux ventes au détail, on doit s'attendre à ce que l'incidence de l'abolition sélective de la taxe de vente se fasse sentir avec certains délais au niveau de la production manufacturière et de la création d'emplois. En outre, il faut reconnaître la difficulté de mesurer la part de l'amélioration observée qui est attribuable au contingentement des importations dans ces secteurs de celle attribuable à la réduction de la taxe de vente. Le tableau ci-dessous résume l'évolution de la valeur des expéditions manufacturières dans les secteurs visés.

EXPÉDITIONS MANUFACTURIÈRES (variation en pourcentage)

		Par rapport à l'année précédente	Par rapport à la période correspondante de l'année précédente				
			1977	1978			
			1er trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Avril à décembre
INDUSTRIES:							
Cuir	Québec	-1,5	10,9	34,4	35,5	59,6	42,9
	Reste du Canada	-0,4	15,8	37,2	24,3	49,5	36,7
Bonneterie	Québec	11,6	23,7	39,1	24,0	24,2	28,6
	Reste du Canada	11,5	13,3	28,1	20,3	28,3	25,4
Vêtement	Québec	7,2	18,7	25,2	28,5	42,5	32,0
	Reste du Canada	9,5	16,1	17,7	23,0	36,4	25,8
Textile	Québec	6,1	12,5	13,9	24,5	26,8	21,7
	Reste du Canada	10,4	13,4	8,8	7,2	22,6	13,0
Meuble	Québec	2,9	10,8	16,5	17,7	27,7	20,7
	Reste du Canada	8,6	10,4	15,9	13,9	21,7	17,3

Source: Stocks, livraisons et commandes des industries manufacturières, S.C., 31-001.

Concernant les industries du cuir, de la bonneterie, du vêtement et du textile, on observe un accroissement des expéditions, tant au Québec que dans le reste du Canada, dès les premiers mois de 1978. Cette évolution semble, en partie du moins, reliée à l'amélioration des parts du marché des producteurs canadiens engendrée par les mesures de limitation des importations. Par ailleurs, la persistance et, dans certains cas, l'accélération marquée du taux de croissance des expéditions au cours des derniers mois semblent refléter la croissance plus rapide de la demande au Québec pour les biens visés par l'abolition sélective de la taxe de vente. En fait, le taux de croissance des expéditions au Québec pour la période d'avril à décembre surpasse largement dans ces quatre industries, celui enregistré dans le reste du Canada. Quant à l'industrie du meuble, la performance au niveau des expéditions manufacturières semble assez similaire au Québec et dans le reste du Canada.

CONCLUSION

L'évolution des ventes au détail des vêtements, chaussures et meubles pour la période d'avril à décembre montre sans contredit une accélération des ventes au Québec en 1978 par rapport à 1977. Les consommateurs ont ainsi voulu profiter de la baisse des prix qui découlait de l'abolition de la taxe de vente.

En ce qui concerne par ailleurs l'évolution de la production, l'accroissement des expéditions dans les secteurs des vêtements et des chaussures doit être relié non seulement à l'abolition de la taxe mais également aux mesures de contingentement qui ont permis aux producteurs canadiens d'accroître leur part du marché intérieur. On remarque cependant que les manufacturiers québécois ont augmenté leurs expéditions de 5 à 10% de plus que les autres producteurs canadiens et cette performance montre l'impact supplémentaire de l'abolition sélective plutôt qu'une réduction générale mais légère de la taxe de vente.

Enfin, dans le secteur particulier du meuble, la croissance des expéditions des entreprises québécoises a été plus rapide que la croissance des ventes au Québec et au Canada. Les producteurs semblent donc avoir amélioré leur position concurrentielle sur le marché suite à la dévaluation du dollar. Comme la progression des expéditions québécoises a été également plus rapide que celle du reste du Canada, il est probable que l'abolition de la taxe pour ce secteur a été un facteur positif au cours de 1978.

**ANNEXE II
LA SITUATION FINANCIÈRE
DU GOUVERNEMENT
ET LES EMPRUNTS
DU SECTEUR PUBLIC**

Les opérations financières du gouvernement	II - 3
• Les dépenses budgétaires	II - 5
• Les revenus budgétaires	II - 7
• Les opérations non budgétaires	II - 9
• Les remboursements d'emprunts	II - 10
• Les besoins financiers	II - 10
Les emprunts	II - 10
La dette	II - 12
Les emprunts bruts du secteur public	II - 13
Liste des tableaux	
Gouvernement du Québec	
État des opérations financières	
• Sommaire	II - 15
• Revenus budgétaires	II - 16
• Dépenses budgétaires par ministère	II - 17
• Opérations non budgétaires	II - 18
Liste des emprunts réalisés par le gouvernement du Québec en 1978-1979	II - 20
Liste des emprunts réalisés par l'Hydro-Québec en 1978	II - 21
Principales entreprises publiques et fonds spéciaux de la mission économique dans lesquels le gouvernement détient une participation majoritaire	II - 22

Le budget 1978-1979 poursuivait deux objectifs, soit de soutenir la relance de l'économie du Québec et de procéder à une réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers qui se traduisait par des réductions d'impôt pour 90% des contribuables. Pour réaliser ces objectifs, le ministre des Finances avait annoncé, à l'occasion du Discours sur le budget, une hausse du déficit budgétaire par rapport à l'année précédente tout en respectant un objectif de croissance des dépenses qui s'alignait sur le taux de croissance du produit intérieur brut.

Les plus récentes prévisions pour l'année financière 1978-1979 indiquent que l'évolution de la situation financière a été généralement conforme aux objectifs que poursuivait le gouvernement du Québec. Toutefois le refus du gouvernement fédéral de reconnaître l'abolition sélective de la taxe de vente au Québec ainsi qu'une hausse plus faible des revenus autonomes ont entraîné une révision à la hausse des besoins financiers. Les emprunts réalisés ont donc été plus importants que ceux prévus au début de l'exercice.

LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT

Les prévisions présentées dans le précédent Discours sur le budget établissaient le déficit budgétaire pour l'année financière 1978-1979 à \$1 035 millions et les besoins financiers bruts à \$1 250 millions. Suite à l'évolution des opérations financières au cours de l'année, les besoins financiers bruts se sont établis à \$1 553 millions, soit \$303 millions de plus.

Cet écart s'explique par un accroissement de \$300 millions du déficit des opérations budgétaires qui est maintenant évalué à \$1 335 millions. Par contre, le surplus des opérations non budgétaires s'est établi à \$147 millions, soit \$87 millions plus élevé que prévu, permettant ainsi de compenser l'augmentation de \$90 millions des besoins financiers liés aux remboursements d'emprunts.

¹ Les données financières de 1978-1979 paraissant à cette annexe sont établies sur la base des résultats des onze premiers mois de l'année financière et d'une prévision des revenus et dépenses pour le mois de mars.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
SOMMAIRE
(en millions de dollars)

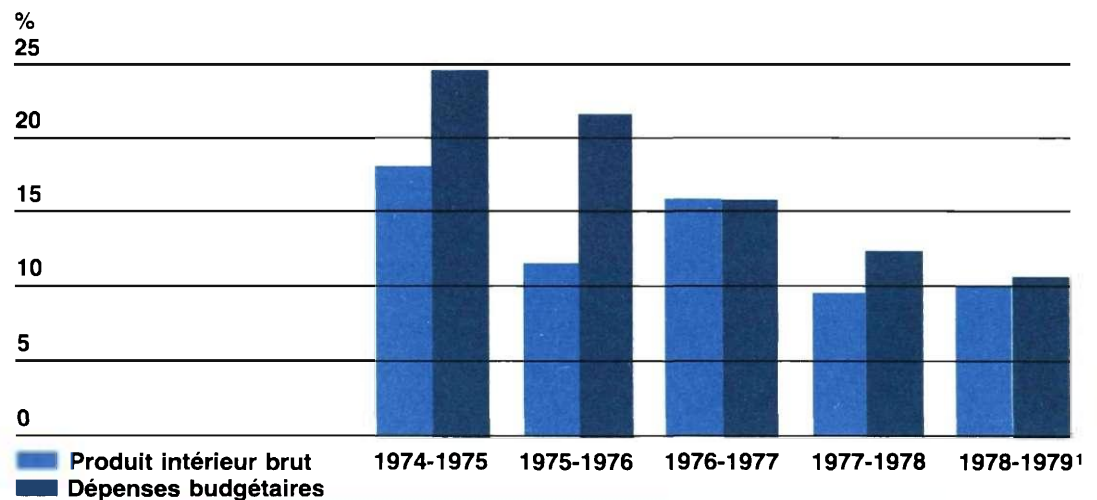
	1977-1978	1978-1979	
	Résultats	Discours sur le budget	Prévisions
1. Opérations budgétaires			
Revenus budgétaires	+ 11 168,3	+ 12 300,0	+ 12 060,0
Dépenses budgétaires	- 12 052,4	- 13 335,0	- 13 395,0
Déficit	- 884,1	- 1 035,0	- 1 335,0
2. Opérations non budgétaires			
Placements, prêts et avances	- 266,1	- 252,0	- 298,0
Compte des régimes de retraite	- 264,4	+ 312,0	+ 315,0
Autres comptes	- 225,1	—	+ 130,0
Solde	- 226,8	+ 60,0	+ 147,0
Opérations financières nettes	- 1 110,9	- 975,0	- 1 188,0
3. Remboursements d'emprunts	- 239,7	- 275,0	- 365,0
4. Opérations financières brutes	- 1 350,6	- 1 250,0	- 1 553,0
5. Financement			
Variation de l'encaisse	+ 308,3	+ 87,0	- 20,8
Nouveaux emprunts	+ 1 042,3	+ 1 163,0	+ 1 573,8
Total	- 1 350,6	+ 1 250,0	- 1 553,0

N.B.: Pour les opérations financières, le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement.

Les dépenses budgétaires

Tel que mentionné au début, un des objectifs du budget 1978-1979 était de poursuivre la réduction du taux de croissance des dépenses gouvernementales. Compte tenu d'un budget supplémentaire de \$340 millions¹, les dépenses budgétaires se sont établies au niveau de \$13 395 millions, soit \$60 millions de plus que la prévision du Discours sur le budget. Le dépassement est attribuable à la baisse du dollar canadien et à la hausse des taux d'intérêt qui ont ainsi augmenté les dépenses pour le service de la dette. Le taux de croissance des dépenses a donc été de 11,1% pour l'année financière 1978-1979, soit 2,2 fois moins qu'en 1974-1975.

TAUX DE CROISSANCE DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES ET DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT



¹ Prévision

La décélération du taux de croissance des dépenses est d'autant plus importante que des ajustements financiers significatifs ont été faits depuis 1976-1977. Ainsi, les arrérages dus aux commissions scolaires ont été ramenés de \$408 millions qu'ils étaient au 1er avril 1976 à moins de \$135 millions. De plus, en 1978-1979 a été mis en place le nouveau mode de comptabilisation des régimes de retraite: pour la première année des intérêts ont été comptabilisés sur la provision accumulée pour le RREGOP. De façon générale la croissance des dépenses a été réduite pour plusieurs des grands programmes gouvernementaux grâce à la mise en application de procédures visant à améliorer la gestion budgétaire, en comprimant notamment l'augmentation du personnel et l'utilisation de services externes.

¹ À l'exclusion des ajustements de transferts de fonds de l'assurance-maladie.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR MISSION
(en millions de dollars)

Missions	1976-1977	1977-1978	1978-1979¹
Économique	1 396,8	1 496,2	1 631,4
Éducative et culturelle	3 320,9	3 854,5	4 089,7
Gouvernementale et administrative	1 836,5	2 075,6	2 436,6
Sociale	4 170,7	4 626,1	5 237,3
Total	10 724,9	12 052,4	13 395,0

¹ Préviation

Dans le cas des dépenses reliées à l'éducation, la culture et les loisirs, l'accroissement de 6,1% s'est traduit par une réduction de la part de ce secteur dans les dépenses totales du gouvernement, part qui est passée de 32,0% à 30,5%. Cette réduction est le résultat du plafonnement et de la diminution des clientèles aux niveaux élémentaire et secondaire.

Les dépenses liées aux programmes sociaux ont enregistré un taux de croissance supérieur à celui de l'ensemble du budget soit 13,2%. Dans ce secteur, l'accent a été mis d'une part sur la stabilisation des dépenses des programmes de santé et d'autre part sur le développement des services offerts aux personnes âgées. Le programme de construction de centres d'accueil a été fortement accéléré tandis que pour les personnes âgées ne désirant pas être admises en centre d'accueil, les services à domicile ont été accrus.

En dépit d'une faible hausse des dépenses de construction du réseau routier, les dépenses de développement économique se sont accrues de 9,0% en 1978-1979. Notamment, certains programmes, tels ceux touchant l'utilisation de la forêt, les mines et la gestion de la faune, ont connu de fortes augmentations. De plus, le gouvernement a consacré \$179 millions pour les différents volets du programme Opération Solidarité Économique.

Enfin, les programmes reliés à l'administration et à la gestion gouvernementale, qui représentent 18,2% du budget, ont enregistré une progression nettement supérieure à celle de l'ensemble des dépenses, soit 17,4%. Comme il a été mentionné, cette croissance rapide est largement attribuable à une augmentation plus élevée que prévue du service de la dette publique, en raison de la dépréciation du dollar canadien au cours de 1978¹ et de la montée plus rapide qu'anticipée des taux d'intérêt. Parmi les autres programmes dont les dépenses se sont accrues plus rapidement que la moyenne, il faut souligner ceux relatifs aux transferts aux municipalités. Ainsi, les subventions aux municipalités de 5 000 habitants ou plus, les subventions pour la construction et la réparation d'équipements municipaux et la remise d'une part du produit des taxes à la consommation ont atteint \$548 millions en 1978-1979, en comparaison de \$439 millions en 1977-1978.

¹ Le dollar canadien est passé de 0,9149 à 0,8433 dollar américain au cours de 1978.

Les revenus budgétaires

Les revenus budgétaires sont estimés à \$12 060 millions pour l'année financière 1978-1979, soit une augmentation annuelle de 8,0% comparativement à 14,7% pour l'année précédente. Deux facteurs expliquent cette baisse du taux de croissance des revenus: premièrement les mesures fiscales adoptées en 1978-1979 dont l'impact a été de réduire les revenus autonomes d'environ \$480 millions; et deuxièmement la faible croissance des transferts en provenance du gouvernement du Canada.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, les revenus autonomes qui représentent 72% des revenus budgétaires ont augmenté de 7,8% en 1978-1979, pour s'établir à \$8 658 millions. Par rapport aux prévisions initiales, ces résultats signifient une révision à la baisse de \$264 millions.

SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES REVENUS BUDGÉTAIRES

	1977-1978	1978-1979			Variations par rapport à 1977-1978 %
	Résultats réels	Discours sur le budget	Prévisions révisées	Variations par rapport au budget	
	(en millions de dollars)				
Impôt sur le revenu des particuliers	3 903	4 620	4 290	-330	9,9
Impôt des sociétés	542	615	635	+ 20	17,2
Taxes sur les ventes au détail	1 423	1 280	1 357	+ 77	-4,6
Autres revenus autonomes	2 164	2 407	2 376	-31	9,8
Total des revenus autonomes	8 032	8 922	8 658	-264	7,8
Transferts du gouvernement Canada	3 136	3 378	3 402	- 24	8,5
Total des revenus budgétaires	11 168	12 300	12 060	-240	8,0

L'écart le plus important par rapport aux prévisions du Discours sur le budget se situe à l'impôt sur le revenu des particuliers qui a diminué de \$330 millions. Une partie de cette diminution s'explique tout d'abord par les variations découlant de l'abolition sélective de la taxe de vente. La prévision de \$4 620 millions comprenait en effet un montant de \$225 millions au titre de la compensation fédérale pour l'abolition sélective de la taxe de vente.

Cette compensation, équivalente à celle accordée aux autres gouvernements provinciaux, a été refusée au gouvernement du Québec. Elle fut remplacée par un paiement de transfert de \$40 millions pour la partie de l'abolition considérée, par le gouvernement du Canada, comme admissible au programme. Le tableau ci-dessous présente les variations des revenus budgétaires attribuables aux différents ajustements financiers découlant de la décision fédérale.

VARIATIONS DÉCOULANT DE L'ABOLITION SÉLECTIVE DE LA TAXE DE VENTE

	Compensation fédérale	Ajustement pour la compensation fédérale non récupérée	Total
(en millions de dollars)			
Impôt sur le revenu des particuliers	-225	35	-190
Transferts du gouvernement du Canada	40	—	40
Total	-185	35	-150

Pour combler le manque à gagner de \$185 millions, le gouvernement du Québec a dû retarder d'un an l'indexation prévue initialement pour le premier janvier 1979. Cependant pour la période allant de janvier à mars 1979 inclusivement, cette décision n'augmentera les revenus que de \$35 millions. L'ensemble de ces variations a donc réduit le rendement de l'impôt sur le revenu de \$190 millions.

La réduction additionnelle de \$140 millions au titre de la prévision de l'impôt sur le revenu des particuliers découle en partie d'une croissance un peu plus faible que prévue des salaires et traitements. De plus, Statistique Canada a révisé à la hausse les données sur les salaires et traitements pour les années antérieures, ce qui a amené une légère réduction du coefficient de rendement de cet impôt.

Les revenus à l'impôt des sociétés sont estimés à \$635 millions en 1978-1979 soit une augmentation de 17,2% par rapport à 1977-1978. Ce résultat est supérieur de \$20 millions à la prévision du Discours sur le budget et il correspond à la reprise des profits qui s'est amorcée en 1978 et qui s'est reflétée dans les encaissements d'impôts durant les six derniers mois de l'année financière.

En ce qui concerne la taxe sur les ventes au détail, la révision à la hausse de \$77 millions s'explique par le ralentissement des ventes au cours des premiers mois de 1978 qui fut suivi d'un raffermissement au cours des mois subséquents. Pour l'année financière du gouvernement, cette variation s'est traduite par une baisse des revenus en 1977-1978 et une plus forte hausse en 1978-1979 compte tenu par ailleurs des effets de l'abolition de la taxe dans les secteurs des vêtements, des textiles, des chaussures et du meuble. Le redressement des ventes au détail en 1978 a d'ailleurs été favorisé par les baisses d'impôt consenties par le gouvernement et qui ont augmenté le revenu personnel disponible d'environ \$475 millions sur une base annuelle. L'annexe sur la situation économique présente une étude plus détaillée de l'impact sur l'économie du Québec de l'abolition sélective de la taxe de vente.

Enfin la croissance des transferts fédéraux n'a été que de 8,5% en 1978-1979 comparative-ment à une augmentation de 22,5% en 1977-1978. Les principaux facteurs expliquant cette diminution du taux de croissance sont en premier lieu les paiements de péréquation qui ont connu en 1977-1978 une forte croissance par suite de l'augmentation rapide des revenus provinciaux provenant du pétrole et du gaz et par suite du transfert additionnel de l'impôt sur le revenu des particuliers consenti aux provinces dans le cadre des nouveaux arrangements fiscaux pour la période 1977-1982. Deuxièmement en 1978-1979, les rajustements pour les années antérieures ont été moins importants tandis que les paiements au titre de la garantie des recettes fiscales se sont terminés.

Les opérations non budgétaires

En 1978-1979, on prévoit un surplus de \$147 millions aux opérations non budgétaires alors qu'il avait été estimé à \$60 millions dans le Discours sur le budget. En 1977-1978, les mêmes opérations s'étaient soldées par un déficit de \$227 millions. Afin de comprendre ces variations, il faut analyser séparément l'évolution des trois catégories de comptes non budgétaires.

Les prêts, placements et avances effectués par le gouvernement sont évalués à \$298 millions en 1978-1979, soit une augmentation de \$46 millions par rapport à la prévision initiale. Cette révision à la hausse s'explique en partie par une avance de \$25 millions à SIDBEC. Les besoins de la Société d'habitation du Québec se sont accrus de \$15 millions. Le gouvernement a également décidé d'accroître de \$8 millions le capital-actions de SOQUIP.

Le compte des régimes de retraite¹ a enregistré un surplus de \$315 millions. Tant les contributions et les cotisations que les prestations se sont révélées légèrement supérieures aux prévisions initiales. L'augmentation du surplus par rapport à 1977-1978 s'explique par la comptabilisation des intérêts sur la provision accumulée du RREGOP. À compter de 1979-1980, le gouvernement commencera à amortir le déficit actuariel des régimes et à inscrire sa contribution d'employeur aux autres régimes.

La troisième catégorie de comptes est constituée par la variation de certains comptes de l'actif et du passif du gouvernement dont les comptes à payer et à recevoir, les intérêts à payer et à recevoir et les comptes de perception fiscale. L'ensemble de ces comptes devrait enregistrer en 1978-1979 une variation positive estimée à \$130 millions. Parmi les principaux facteurs explicatifs de cette évolution, il faut souligner que les comptes à recevoir ont très peu varié suite à une diminution de la croissance des comptes à recevoir du ministère du Revenu qui a procédé à un programme spécial de recouvrement des comptes de plus de \$3 000, et à un versement de \$48 millions par la Société des alcools du Québec de dividendes déclarés et non payés. Par ailleurs, les comptes à payer, qui avaient diminué en 1977-1978, en raison des déboursés importants reliés aux conventions collectives dans les secteurs de l'éducation et des affaires sociales, ont enregistré une variation plus régulière en 1978-1979, soit une hausse évaluée à \$101,5 millions. Tous les autres items des autres comptes non budgétaires connaîtront une variation positive nette de \$25,5 millions.

¹ Ce compte comprend: le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), le Régime de retraite des enseignants et le Régime de retraite des fonctionnaires, des membres de l'Assemblée nationale, des juges et des membres de la Sûreté du Québec. Les revenus comprennent les contributions à titre d'employeur, les cotisations à titre d'employés et les intérêts comptabilisés sur les provisions accumulées. Les dépenses sont constituées des prestations payées aux personnes ayant pris leurs pensions. Pour de plus amples informations, le lecteur devrait consulter l'annexe III du budget 1978-1979.

Les remboursements d'emprunts

Les remboursements d'emprunts sont passés de \$240 millions en 1977-1978 à \$365 millions en 1978-1979. Par rapport à la prévision initiale de \$275 millions pour 1978-1979, ceci constitue un dépassement de \$90 millions qui a été causé en partie par des encaissements plus élevés d'obligations d'épargne suite à la hausse constante des taux d'intérêt. En particulier les Caisses populaires ont encaissé un montant de \$63,7 millions d'obligations d'épargne remboursables à demande. Elles ont cependant participé pour approximativement le même montant à une émission d'obligation à échéance fixe de 3 1/2 ans et 5 1/2 ans. Cette transaction a eu pour effet d'accroître de façon équivalente les besoins financiers bruts du gouvernement.

Les besoins financiers

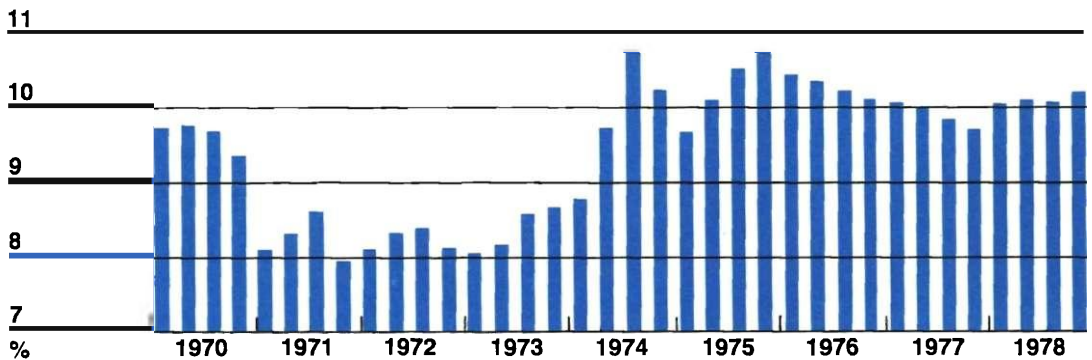
Les besoins financiers nets, soit le solde des opérations budgétaires et non budgétaires sont prévus à \$1 188 millions en 1978-1979 en comparaison de \$1 111 millions l'année précédente. Compte tenu des remboursements d'emprunts pour un montant de \$365 millions, les besoins financiers bruts du gouvernement sont estimés à \$1 553 millions.

LES EMPRUNTS

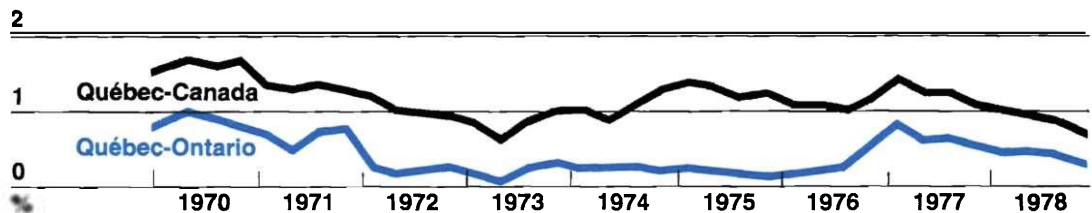
Les emprunts du gouvernement du Québec ont totalisé \$1 574 millions dont \$1 112 millions sur le marché canadien. Ainsi 70,6% des emprunts ont été effectués sur les marchés domestiques. De ce total, \$625 millions ont été empruntés auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Par ailleurs, le ministère des Finances a continué à émettre directement des obligations à court terme et à moyen terme sur le marché public pour un montant totalisant \$210 millions. Enfin, \$168 millions ont été empruntés sous forme d'une émission d'obligations d'épargne.

Les rendements sur les titres obligataires émis au Canada par le gouvernement du Québec se sont accrus au cours de l'année. Ce mouvement à la hausse s'inscrit dans le contexte d'une augmentation généralisée des taux d'intérêt en réponse aux multiples augmentations du taux d'escompte de la Banque du Canada qui est passé de 7,5% à 10,75% entre janvier et décembre 1978 .

TAUX DE RENDEMENT DES OBLIGATIONS À LONG TERME DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



ÉCART ENTRE LES TAUX DE RENDEMENT



Sources: Revue de la Banque du Canada.
A.E. Ames Co. Limited.

Malgré cette orientation plus restrictive de la politique monétaire, l'augmentation des taux d'intérêt à long terme a été moins prononcée en ce qui concerne les titres du Québec que celle enregistrée sur les titres concurrents confirmant ainsi la bonne performance du Québec sur le marché financier canadien. Comme l'illustre le graphique "Taux de rendement sur les obligations à long terme du gouvernement du Québec", cette appréciation favorable de la situation financière du gouvernement par les milieux financiers a permis de réduire l'écart entre les taux d'intérêt sur les titres du Québec et ceux du gouvernement fédéral près de son niveau le plus bas depuis le début des années 70. On note également une réduction sensible de l'écart entre le rendement sur les obligations à long terme du Québec et de l'Ontario. Ainsi il s'est établi en moyenne à un peu plus de 40 points de base en 1978, soit un niveau similaire à l'écart observé depuis le début de la décennie.

Les emprunts du gouvernement sur les marchés extérieurs sont évalués à \$462 millions en dollars canadiens. Ces émissions ont été libellées en dollars américains, en marks allemands et en yens japonais. Les obligations émises au Japon ont une durée moyenne de 10 ans et portent intérêt au taux de 6,4% tandis que celles offertes en Allemagne, d'une durée moyenne de 9 ans, comportent un taux de 6,0%. Il faut souligner que les taux d'intérêt sur ces obligations sont largement inférieurs à ceux qui prévalaient au Canada au moment de leur émission.

LA DETTE

Compte tenu de ces emprunts, la dette à long terme du gouvernement s'établit à \$7 973 millions au 31 mars 1979 en comparaison de \$6 765 millions à la fin de l'année financière précédente. Comme l'indique le tableau ci-dessous, 72,8% de la dette est libellée en dollars canadiens. Il en résulte que seulement 27,2% de la dette à long terme est en devises étrangères; de cette proportion 80% est libellée en dollars américains. Enfin, l'ensemble des autres emprunts en monnaies étrangères est libellé en marks allemands, en francs français ainsi qu'en yens japonais et ne représente que 5,5% du total.

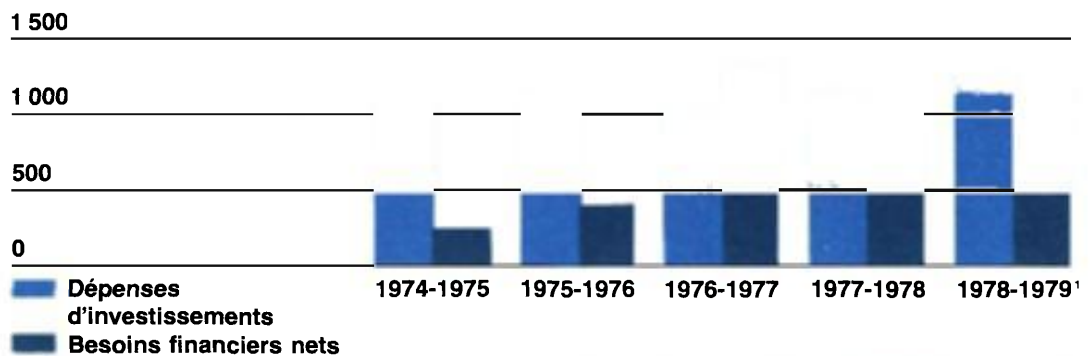
DETTE À LONG TERME DU GOUVERNEMENT Estimation au 31 mars 1979

Monnaie d'émission	En millions de dollars	En proportion du total
Dollar canadien	5 802	72,8
Dollar américain	1 732	21,7
Mark allemand	240	3,0
Franc français	23	0,3
Yen japonais	176	2,2
Total	7 973	100,0

Note: La dette en monnaie étrangère est exprimée en équivalent canadien aux dates de réalisation des emprunts.

De façon générale, les sommes provenant des emprunts du gouvernement sur les marchés financiers servent à financer la part des investissements qui n'est pas financée à même les revenus de l'année courante. Les investissements gouvernementaux comprennent les immobilisations propres du gouvernement, les subventions qu'il accorde à certains organismes pour fins d'immobilisations de même que les prêts, placements et avances. Le graphique ci-dessous montre qu'à nouveau en 1978-1979, les besoins financiers ont été inférieurs aux investissements, bien qu'on observe un accroissement de ces derniers pour une seconde année consécutive.

COMPARAISON DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS ET DES BESOINS FINANCIERS NETS (en millions de dollars)



¹ Prévission

LES EMPRUNTS BRUTS DU SECTEUR PUBLIC

Au cours de la période de janvier à décembre 1978, les emprunts du secteur public du Québec sont évalués à \$4 102 millions, soit une hausse de \$217 millions par rapport à 1977. Cet accroissement est principalement attribuable à l'Hydro-Québec dont les emprunts ont atteint \$1 542 millions au cours de la dernière année, ce qui représente 37,6% de ceux de l'ensemble du secteur public. Par ailleurs, les emprunts bruts des municipalités et des communautés urbaines se situent à un niveau moins élevé qu'en 1977, soit \$759 millions, contre \$988 millions l'année précédente.

EMPRUNTS BRUTS DU SECTEUR PUBLIC (en millions de dollars)

	Au 31 décembre				
	1974	1975	1976	1977	1978 ¹
Gouvernement	586	921	1 341	1 337	1 434
Universités, cegeps et commissions scolaires	298	306	290	306	271
Institutions de santé et de bien-être	38	56	45	80	84
Hydro-Québec	711	1 100	1 784	1 097	1 542
Autres sociétés d'État	127	61	1 036 ²	77	12
Municipalités et communautés urbaines	338	884	967	988	759
Total	2 098	3 328	5 463	3 885	4 102

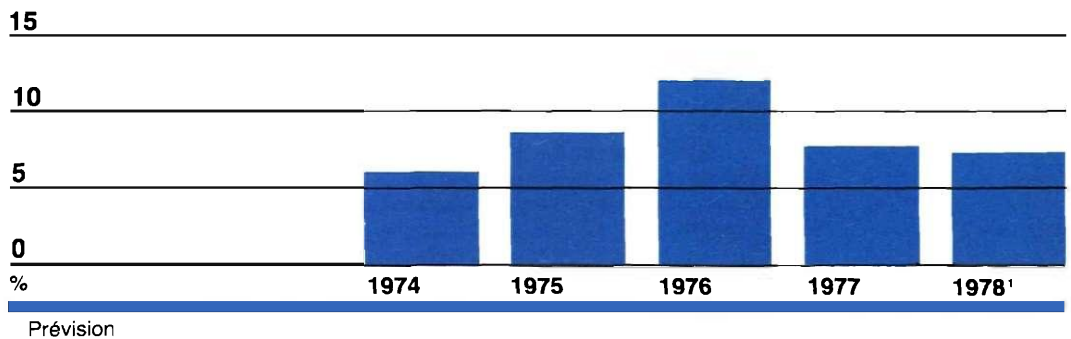
¹ Estimations

² Régie des installations olympiques et Sidbec notamment.

Sources: Bureau de la statistique du Québec.
Ministère des Finances du Québec.

Les emprunts faits sur le marché canadien ont totalisé \$2,4 milliards en 1978, soit un niveau comparable à celui observé au cours des deux années précédentes. Les emprunts à l'étranger sont estimés à \$1,7 milliard en comparaison de \$2,8 et \$1,6 milliards en 1976 et 1977. Enfin, comme l'indique le graphique ci-dessous, le rapport des emprunts bruts du secteur public au produit intérieur brut a diminué légèrement pour se situer à 7,3 % en 1978 en comparaison de 7,6% en 1977.

EMPRUNTS DU SECTEUR PUBLIC EN POURCENTAGE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
SOMMAIRE
(en millions de dollars)

	1975-1976	1976-1977	1977-1978	Prévisions 1978-1979
1. Opérations budgétaires				
Revenus	8 396,9	9 734,0	11 168,3	12 060,0
Dépenses	9 243,6	10 724,9	12 052,4	13 395,0
Déficit	-846,7	-990,9	-884,1	-1 335,0
2. Opérations non budgétaires				
Placements, prêts et avances	-193,1	-197,0	-266,1	-298,0
Compte des régimes de retraite	+109,1	+186,4	+264,4	+315,0
Autres comptes	+484,7	-366,4	-225,1	+130,0
Solde	+400,7	-377,0	-226,8	+147,0
Besoins financiers nets	-446,0	-1 367,9	-1 110,9	-1 188,0
3. Remboursements d'emprunts	-280,4	-348,4	-239,7	-365,0
4. Besoins financiers bruts	-726,4	-1 716,3	-1 350,6	-1 553,0
5. Financement				
Variation de l'encaisse	-479,9	+361,7	+308,3	-20,8
Nouveaux emprunts	+1 206,3	+1 354,6	+1 042,3	+1 573,8
Total	+ 726,4	+ 1 716,3	+ 1 350,6	+ 1 553,0

N.B. : Pour les opérations financières, le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
REVENUS BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	1975-1976	1976-1977	1977-1978	Prévisions 1978-1979
1. Impôts sur les revenus et sur les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	2 622,1	3 247,1	3 903,2	4 290,0
Contribution des employeurs au fonds de l'assurance-maladie	201,6	368,9	437,9	475,0
Impôt des sociétés ¹	550,9	588,9	541,6	635,0
Droits de successions	32,7	27,4	24,6	24,0
	3 407,3	4 232,3	4 907,3	5 424,0
2. Taxes à la consommation				
Ventes au détail	1 203,6	1 341,1	1 423,1	1 357,0
Carburants	421,7	428,5	451,0	448,0
Tabacs	85,6	82,8	82,2	134,0
Repas et hôtellerie	108,1	125,3	150,1	154,0
Autres ²	28,2	32,4	39,5	48,0
	1 847,2	2 010,1	2 145,9	2 141,0
3. Droits et permis				
Véhicules automobiles	193,3	183,0	190,1	217,0
Boissons alcooliques	52,6	54,6	55,1	58,0
Ressources naturelles ³	89,8	50,9	78,7	94,0
Pari mutuel	20,9	22,2	23,9	25,0
Autres droits et permis	27,7	29,8	27,7	38,0
	384,3	340,5	375,5	432,0
4. Revenus divers				
Ventes de biens et services	99,9	108,2	125,3	124,0
Intérêts	127,2	174,1	147,3	168,0
Amendes, confiscations et recouvrements	45,8	52,8	57,8	48,0
	272,9	335,1	330,4	340,0
5. Transferts des sociétés d'État				
Société des alcools du Québec	155,0	165,0	180,0	215,0
Société d'exploitation des loteries et courses du Québec	55,4	70,1	73,3	86,0
Hydro-Québec	20,0	20,0	20,0	20,0
	230,4	255,1	273,3	321,0
Total des revenus autonomes	6 142,1	7 173,1	8 032,4	8 658,0
6. Transferts du gouvernement du Canada				
Péréquation	1 035,0	1 145,4	1 277,5	1 338,0
Autres transferts liés aux accords fiscaux	719,9	845,0	1 197,4	1 219,0
Contributions aux programmes de bien-être	287,6	389,5	365,1	450,0
Autres programmes	212,3	181,0	295,9	395,0
Total des transferts du gouvernement du Canada	2 254,8	2 560,9	3 135,9	3 402,0
Total des revenus budgétaires	8 396,9	9 734,0	11 168,3	12 060,0

¹ Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital, primes d'assurance et places d'affaires.

² Comprend la taxe sur les télécommunications et sur la publicité électronique.

³ Comprend les ressources forestières, minières et hydrauliques.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR MINISTÈRE
(en millions de dollars)

Ministères	1975-1976	1976-1977	1977-1978	Prévisions 1978-1979
Affaires culturelles	37,5	43,0	56,8	66,6
Affaires intergouvernementales	16,7	21,7	30,2	36,0
Affaires municipales	202,4	194,9	210,6	269,4
Affaires sociales	2 969,5	3 473,9	3 810,7	4 320,8
Agriculture	194,4	198,6	220,0	244,7
Assemblée nationale	18,9	21,7	26,1	31,1
Communications	55,8	69,7	80,5	94,6
Conseil exécutif	44,4	46,5	86,6	85,3
Conseil du trésor	2,2	2,6	3,1	4,0
Consommateurs, Coopératives et Institutions financières	10,2	11,5	14,9	18,0
Éducation	2 419,0	3 039,2	3 527,6	3 728,8
Finances	449,0	560,7	674,6	809,8
Fonction publique	73,0	90,7	98,0	109,6
Immigration	8,7	10,2	11,4	13,3
Industrie et Commerce	71,4	90,1	105,8	113,4
Justice	254,3	317,2	321,4	360,9
Régie de l'assurance-maladie	526,9	603,8	705,2	771,5
Revenu	412,9	453,1	481,2	574,3
Richesses naturelles	52,4	54,8	49,0	56,6
Terres et Forêts	82,5	79,2	98,9	121,9
Tourisme, Chasse et Pêche	110,2	91,8	115,6	119,1
Transports	1 025,5	1 038,1	1 060,5	1 137,2
Travail et Main-d'oeuvre	47,6	59,2	61,7	71,4
Travaux publics et Approvisionnement	138,3	138,5	182,4	209,2
Services de protection de l'environnement	19,9	14,2	19,6	27,5
Total des dépenses budgétaires	9 243,6	10 724,9	12 052,4	13 395,0

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	1975-1976	1976-1977	1977-1978	Prévisions 1978-1979
1. Placements, prêts et avances				
ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC				
CAPITAL-ACTIONS ET MISE DE FONDS				
SIDBEC	26,0	-53,0	-84,8	-81,8
Société de développement de la Baie James	-10,0	-10,0	—	—
Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM)	-3,1	-7,6	-3,4	-9,9
Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP)	-12,5	-7,5	-9,0	-15,5
Société générale de financement du Québec	-9,5	-24,5	-9,8	-10,0
Autres	-7,0	-7,3	-12,4	-13,5
	-68,1	-109,9	-119,4	-130,7
PRÊTS ET AVANCES				
Office des autoroutes du Québec	-8,3	-14,3	-19,4	-21,5
Office du crédit agricole du Québec	-16,8	-41,5	-55,6	-41,6
Sidbec	—	—	-27,1	-25,0
Société de développement industriel du Québec	-16,0	-5,0	-6,5	-13,0
Société d'habitation du Québec	-6,6	-6,6	-17,1	-39,4
Société du parc industriel du centre du Québec	-5,6	-2,8	-3,6	-4,0
Société de développement immobilier du Québec	-51,0	-3,0	—	—
Autres	-8,9	-13,3	-14,7	-10,0
	-113,2	-70,5	-144,0	-154,5
Total des entreprises du gouvernement du Québec	-181,3	-180,4	-263,4	-285,2
MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES MUNICIPAUX	-6,8	-10,5	-1,1	-0,6
PARTICULIERS, SOCIÉTÉS ET AUTRES	-5,0	-6,1	-1,6	-13,4
Total des placements, prêts et avances	-193,1	-197,0	-266,1	-298,0

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES — suite
(en millions de dollars)

	1975-1976	1976-1977	1977-1978	Prévisions 1978-1979
2. Compte de régimes de retraite				
Contributions et cotisations	+ 196,6	- 301,2	+ 400,9	- 477,3
Prestations	- 87,5	- 114,8	- 136,5	- 162,3
Total du compte de régimes de retraite	+ 109,1	+ 186,4	- 264,4	+ 315,0
3. Autres comptes				
Espèces en main et dépôt en circulation ¹				+ 10,0
Chèques en circulation ¹				+ 20,0
Comptes d'accord de perception fiscale	- 6,2	- 24,8	+ 45,2	- 33,0
Comptes à recevoir	- 99,3	- 204,9	- 106,1	+ 3,0
Intérêts courus à recevoir	- 6,1	- 1,8	- 5,7	- 10,0
Avances des fonds en fidéicommis	- 4,7	- 3,5	- 0,7	+ 1,0
Comptes à payer	- 557,3	- 219,8	- 184,7	+ 101,5
Intérêts courus à payer	- 43,7	- 28,2	- 25,5	+ 37,5
Total des autres comptes	+ 484,7	- 366,4	- 225,1	- 130,0
Total des opérations non budgétaires	- 400,7	- 377,0	- 226,8	- 147,0
<i>N.B. : Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) une source de financement.</i>				
¹ Pour fins de comparaison:				
Espèces en main et dépôt en circulation	- 6,6	- 3,8	- 49,4	
Chèques en circulation	- 40,4	- 34,8	- 14,7	

**LISTE DES EMPRUNTS RÉALISÉS
PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN 1978-1979**

Montant en dollars canadiens ¹	Valeur nominale en devises étrangères	Taux du coupon	Date de l'émission	Échéance	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur
(en millions)		%			\$	%
\$ 85,0		10,25	5 avril	1998-04-01	100,00	10,25
81,7	DM 150	6,00	1er mai	1990-05-01	98,75	6,06
146,4	Yen 30 000	6,40	23 mai	1990-05-23	99,40	6,37
167,8		10,00-9,00	1er juin	1988-06-01	100,00	9,64
100,0 ²		10,00	12 juin	1998-06-12	100,00	10,00
100,0 ²		10,00	15 août	1998-06-12	99,50	10,05
20,0		8,50	1er septembre	1981-09-01	98,35	9,15
40,0		9,00	28 septembre	1983-11-16	98,78	9,30
125,0 ²		10,00	16 octobre	2000-10-16	99,875	10,01
15,0		10,35	1er novembre	1998-11-01	100,00	10,35
116,5	\$E.U. 100	9,75	2 novembre	1993-11-02	100,00	9,52
29,5 ³	\$E.U. 25	LIBOR + 5/8 de 1%	27 novembre	1988-08-29	100,00	—
88,0 ³	\$E.U. 75	LIBOR + 5/8 de 1%	7 décembre	1988-08-29	100,00	—
150,0 ²		10,00	15 décembre	2002-12-15	97,375	10,29
150,0 ²		10,00	15 février	2002-12-15	95,21	10,55
30,0		10,25	21 février	1982-08-21	100,00	10,25
120,0		10,25	21 février	1984-08-21	100,00	10,25
7,3 ⁴		Divers	Divers	1998-1999	100,00	Divers
1,6 ⁴		Divers	Divers	2008-2009	100,00	Divers

\$1 573,8
¹ Les emprunts en monnaies étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur nominale à la date de leur réalisation.

² La Caisse de dépôt et placement du Québec a souscrit en entier ces emprunts obligataires.

³ Le gouvernement du Québec a contracté auprès de diverses banques et institutions financières internationales deux conventions de crédit de \$300 E.U. millions et \$500 E.U. millions respectivement, dont les emprunts portent intérêt au taux de l'offre inter-banque de l'argent américain à court terme sur le marché de Londres (LIBOR). De cette dernière convention, le gouvernement a effectué des emprunts de \$400 E.U. millions, dont \$300 E.U. millions ont été utilisés pour rembourser des emprunts d'un même montant effectués en mai 1977.

⁴ Emprunts auprès du gouvernement fédéral en vertu du Régime de pensions du Canada et des programmes des zones spéciales.

**LISTE DES EMPRUNTS RÉALISÉS
PAR L'HYDRO-QUÉBEC EN 1978**

Montant en dollars canadiens ¹	Valeur nominale en devises étrangères	Taux du coupon	Date de l'émission	Échéance	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur
(en millions)		%			\$	%
\$ 857,5	\$E.U. 750 ²	LIBOR - 3/4 de 1%	26 janvier	1986-07-26	100,00	—
75,1	F.S. 130	3,75	23 mars	1993-03-23	100,00	3,71
14,0 ³		9,00	30 mars	2003-03-30	100,00	9,00
120,0		10,25	15 mai	2003-05-15	100,00	10,25
56,2	\$E.U. 50	9,50	1er juillet	1993-07-01	99,50	9,35
125,0		10,00	5 juillet	2003-07-05	99,125	10,10
112,5	\$E.U. 100	10,00	15 juillet	2008-07-15	99,75	10,03
57,0	\$E.U. 50	9,75	22 août	1993-08-22	98,50	9,71
125,0		10,00	30 août	2003-07-05	99,375	10,07

\$1 542,3

¹ Les emprunts en monnaies étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur nominale à la date de leur réalisation.

² L'Hydro-Québec a contracté auprès de diverses banques et institutions financières internationales deux conventions de crédit de \$1 250 E.U. millions et \$500 millions respectivement et portant intérêt en fonction du taux de l'offre inter-banque de l'argent américain à court terme sur le marché de Londres (LIBOR). L'Hydro-Québec a effectué des emprunts totalisant \$750 E.U. millions en vertu de la première convention de crédit.

³ Billets émis à l'Énergie atomique du Canada, Limitée, pour le financement d'une partie de la Centrale Gentilly II.

**PRINCIPALES ENTREPRISES PUBLIQUES ET FONDS SPÉCIAUX
DE LA MISSION ÉCONOMIQUE DANS LESQUELS LE GOUVERNEMENT
DÉTIENT UNE PARTICIPATION MAJORITAIRE**

Année financière 1977

	Actif	Ventes	Revenu (perte nette) de l'exercice
	(en milliers de dollars)		
Entreprises à caractère financier			
Caisse de dépôt et placement du Québec	4 941 855	—	381 074
Société de développement industriel du Québec	106 688	—	1 466
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	1 705		(356)
Entreprises à caractère industriel et commercial			
Société des alcools du Québec	133 702	504 077	184 715
Société d'exploitation des loteries et courses du Québec	16 857	202 899	73 339
Société générale de financement du Québec (bilan consolidé, 13 filiales)	517 651	347 206	(4 028)
Société du parc industriel du centre du Québec ¹	31 891	—	—
Centre de recherche industrielle du Québec	13 877	—	779
Entreprises reliées aux ressources naturelles			
Commission hydro-électrique de Québec (Hydro-Québec) et ses filiales	10 648 563	1 285 250	381 514
Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) et sa filiale LOUVEM	15 362	11 608	(6 285)
Sidbec et ses filiales	940 319	179 787	(28 261)
Société de récupération d'exploitation et de développement forestier du Québec (REXFOR)	97 024	33 044	(1 323)
Société de développement de la Baie James (SDBJ)	70 447	—	(81)
Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) ¹	92 484	563	—
Entreprises reliées au transport			
Office des autoroutes du Québec	433 754	31 014	(9 578)
Société des traversiers du Québec	18 367	4 537	(36)
Entreprises reliées à l'agriculture			
Office du crédit agricole du Québec	330 944	—	—
Régie de l'assurance-récolte du Québec	5 430	2 936	1 469
Raffinerie de sucre de Québec	10 710	2 230	(712)
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA)	15 782	5 452	62

¹ Au 31 mars 1977, la Société est considérée n'avoir réalisé aucun profit ni subi aucune perte.

ANNEXE III
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES — IMPÔTS

1	IMPÔT SUR LE REVENU	III - 3
	• Régime d'épargne-actions	III - 3
	• Traitement des régimes matrimoniaux	III - 5
	• Frais de garde d'enfants	III - 5
	• Contribution à un régime enregistré de retraite	III - 5
	• Cotisations relatives à une fonction	III - 6
	• Revenu d'intérêts et de dividendes	III - 6
	• Coût en capital des automobiles	III - 6
2	RÉFORME DE LA TAXE SUR LE CAPITAL, LES PLACES D'AFFAIRES ET LES CORPORATIONS INOPÉRANTES	III - 7
3	TAXE DE VENTE AU DÉTAIL	III - 8
	• Exemption des textiles, vêtements et chaussures.....	III - 8
	• Exemption des arbres, plantes et bulbes	III - 8
	• Assujettissement du gouvernement, de ses sociétés d'État, des hôpitaux et des cegeps.....	III - 9
4	DROITS SUR LES MINES	III - 9

1. IMPÔT SUR LE REVENU

Régime d'épargne-actions

Afin de favoriser le développement et la création d'entreprises québécoises, les particuliers pourront dès cette année déduire de leur revenu leur participation à un régime d'épargne-actions. Cette nouvelle déduction est destinée à inciter les contribuables québécois à devenir propriétaires de leur industrie en leur permettant de réduire leur fardeau fiscal dans la mesure de leur participation à l'effort de relance de l'économie; elle est aussi destinée à susciter un plus grand intérêt pour le marché des valeurs mobilières et à assurer une plus grande diversité des décisions concernant les placements et les investissements.

Ainsi, un particulier pourra, en vertu d'un régime d'épargne-actions, déduire de son revenu le montant des investissements nets annuels de valeurs admissibles effectués au cours de l'année d'imposition jusqu'à concurrence de 20% de son revenu gagné, sans excéder \$15 000, moins l'ensemble de ses déductions au titre de sa contribution à un régime enregistré de retraite, un régime enregistré d'épargne-retraite et un régime enregistré d'épargne-logement.

Le montant des investissements nets annuels est l'excédent des achats de valeurs admissibles effectués sur le marché primaire au cours de l'année sur les dispositions de telles valeurs dans la même année, le montant des achats et des dispositions étant égal au prix d'acquisition des valeurs à l'exclusion des frais inhérents aux transactions.

Lorsque pour une année d'imposition le montant des dispositions est supérieur au montant des achats, le particulier doit ajouter à son revenu l'ensemble de cet excédent et, s'il y a lieu, celui des deux années antérieures moins l'ensemble des déductions accordées au titre des trois années qui les précèdent.

Ainsi, pour bénéficier de cette nouvelle déduction, un contribuable doit maintenir stable pendant au moins deux ans le niveau de son portefeuille de valeurs admissibles; c'est dire que pendant cette période le montant des dispositions de valeurs admissibles ayant donné droit à une déduction doit être compensé par des achats d'un montant équivalent.

Une valeur admissible à un régime d'épargne-actions est une action ordinaire comportant un droit de vote, acquise sur le marché primaire, souscrite et payée, et émise après le 27 mars 1979 par une corporation, autre qu'une corporation de placements ou de fonds mutuels, reconnue par le ministre du Revenu comme ayant son siège social ou sa principale place d'affaires au Québec. De plus une telle action doit être émise par une corporation ayant émis des valeurs mobilières qui ont fait, ou font l'objet, d'une distribution dans le public pour laquelle une permission écrite a été ou est accordée par la Commission des valeurs mobilières du Québec ou dont les actions sont cotées en bourse. Enfin, une telle action doit être distribuée au public, aux actionnaires ou aux employés de la corporation émettrice conformément à une autorisation de la Commission des valeurs mobilières du Québec ou de la Régie de l'électricité et du gaz.

Une valeur admissible comprend également une action ordinaire émise par une corporation de placements dont les biens sont principalement constitués de capital-social, d'obligations, de billets ou autres titres émis par une entreprise coopérative.

Aux fins de cette définition, une corporation a son siège social au Québec lorsque la plupart des postes qu'occupent les personnes physiques chargées des activités de la direction générale ou, des activités de son bureau principal lorsque le siège social est hors du Canada, sont situés au Québec. Elle a sa principale place d'affaires au Québec si pour sa dernière année d'imposition, plus de la moitié des salaires versés à l'ensemble de ses employés l'ont été à des employés qui se présentent au travail à ses établissements au Québec ou à qui ce salaire, si l'employé n'est pas requis de se présenter au travail à un établissement de son employeur, est versé d'un tel établissement au Québec.

Un particulier qui désire se prévaloir de cette nouvelle déduction doit confier à un courtier en valeurs mobilières ayant un établissement au Québec la garde de ses valeurs admissibles et joindre à sa déclaration de revenus le formulaire prescrit, fourni par son courtier, faisant état du solde annuel des achats et dispositions de valeurs admissibles.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS

Contribuable imposé comme marié
Année d'imposition 1979
(en dollars)

Revenu gagné	15 000	25 000	35 000	50 000	75 000	100 000
Contribuable salarié qui contribue, jusqu'à concurrence de \$3 500, 5% de son revenu aux régimes de retraite, d'épargne-retraite ou d'épargne-logement						
— Déduction supplémentaire en vertu d'un régime d'épargne-actions portant la déduction totale pour l'ensemble des régimes à 10% du revenu	750	1 250	1 750	2 500	4 000	6 500
• Impôt actuel	1 182	3 284	5 719	9 748	17 259	25 509
• Impôt proposé	1 034	2 984	5 249	9 019	15 944	23 364
• Réduction d'impôt	148	300	470	729	1 315	2 145

Contribuable salarié qui contribue présentement \$3 500 aux régimes de retraite, d'épargne-retraite ou d'épargne-logement

— Déduction maximale en vertu d'un régime d'épargne-actions	—	1 500	3 500	6 500	11 500	11 500
• Impôt actuel	662	2 747	5 249	9 454	17 259	25 509
• Impôt proposé	662	2 402	4 339	7 581	13 560	21 714
• Réduction d'impôt	—	345	910	1 873	3 699	3 795

Contribuable à son compte qui contribue présentement \$5 500 aux régimes d'épargne-retraite ou d'épargne-logement

— Déduction maximale en vertu d'un régime d'épargne-actions	—	—	1 500	4 500	9 500	9 500
• Impôt actuel	367	2 359	4 810	8 963	16 701	24 949
• Impôt proposé	367	2 359	4 420	7 667	13 655	21 814
• Réduction d'impôt	—	—	390	1 296	3 046	3 135

Traitement des régimes matrimoniaux

La Loi sur les impôts ne traite pas uniformément les contribuables selon leur régime matrimonial et dans certains cas pénalise les conjoints lors du partage des biens au terme de leur vie commune. Afin de corriger ces anomalies, un certain nombre de modifications sont apportées à la loi.

À l'égard d'un régime de communauté de biens, le traitement fiscal est dorénavant similaire à celui d'un régime de séparation de biens. C'est-à-dire que par suite de la formation d'un tel régime, par mariage ou changement de régime matrimonial, chaque conjoint devra inclure dans le calcul de son revenu, le revenu ou la perte provenant d'un bien dont il était propriétaire avant la formation d'un tel régime et dont l'administration passe à l'autre conjoint. Lors de la dissolution d'un tel régime, les biens de la communauté qui échoient au conjoint qui n'était pas imposé sur ces biens sont sujets aux dispositions concernant le roulement. Enfin, les règles régissant l'admissibilité à un régime d'épargne-logement sont modifiées de façon à ce que l'un des conjoints mariés en communauté de biens puisse y participer.

Des modifications sont aussi apportées aux dispositions s'appliquant au partage des biens au terme de la vie en commun quel que soit le régime matrimonial. En premier lieu, afin qu'aucun coût fiscal ne résulte du transfert d'un bien en conséquence de la cessation de la vie commune, l'application des dispositions de roulement est dorénavant étendue à de tels transferts. En deuxième lieu, un contribuable doit inclure dans le calcul de son revenu, le revenu ou la perte provenant d'un bien qui lui échoit en conséquence de la cessation de la vie commune.

Les modifications affectant l'attribution du revenu s'appliquent à compter de l'année d'imposition 1979 et celles relatives au roulement entrent en vigueur à compter de minuit le soir du Discours sur le budget. En outre, de nouvelles dispositions seront introduites concernant le traitement fiscal des fonds retirés de régimes enregistrés lors de la dissolution de régimes matrimoniaux par suite d'un décès.

Frais de garde d'enfants

À l'égard de chaque enfant de moins de 14 ans, ou plus âgé si à charge en raison d'une infirmité mentale ou physique, un contribuable peut déduire de son revenu les premiers \$1 000 de frais de garde annuels encourus pour lui permettre de gagner un revenu. Cette déduction ne peut cependant excéder le moindre de \$4 000 ou les 2/3 du revenu du contribuable.

Du fait que les coûts réels de garderie sont souvent supérieurs à la déduction permise, le montant maximal de frais de garde déductible à l'égard de chaque enfant est porté à \$2 000 à compter de l'année d'imposition 1979. L'ensemble des frais déduits ne pourra cependant excéder le moindre de \$6 000 ou les 2/3 du revenu du contribuable.

Contributions à un régime enregistré de retraite

Les employés qui contribuent à un régime enregistré de retraite peuvent déduire de leur revenu les premiers \$3 500 versés à de tels régimes. Il en est de même de la contribution de l'employeur à l'égard de chaque employé. Toutefois, suite à l'importance qu'a prise cette forme de préparation de la retraite au cours des dernières années, un nombre grandissant de contribuables sont obligés, en vertu d'un contrat de travail, de verser à ces régimes des montants supérieurs à \$3 500. Il en résulte une double imposition de la contribution excédentaire, puisque les prestations retirées du régime au moment de la retraite seront imposables même si les sommes initialement versées n'ont pu être déduites en totalité du revenu.

Pour pallier cette situation, le plafond s'appliquant aux contributions à un régime enregistré de retraite déductibles du revenu est porté pour les individus et les employeurs à \$5 500. Cette mesure prend effet à compter de l'année d'imposition 1979.

Cotisations relatives à une fonction

Présentement, un particulier peut déduire de son revenu les cotisations obligatoires requises pour maintenir un statut professionnel reconnu par la loi ou pour demeurer membre d'une association de salariés au sens du Code du travail, de même que celles versées à un comité paritaire en vertu de la Loi des décrets de convention collective ou à l'Office de la construction du Québec en vertu de la Loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction.

Cependant, la cotisation à une association de salariés non reconnue aux fins de la négociation et de l'application d'une convention collective n'est pas déductible, ce qui peut entraîner certaines inéquités envers les travailleurs non syndiqués.

Pour corriger cette situation, à compter de l'année d'imposition 1979, un salarié peut déduire de son revenu la cotisation annuelle versée à une association de salariés prescrite par le ministre du Revenu ayant pour buts l'étude, la sauvegarde et le développement des intérêts de ses membres. Toutefois, la déduction de cette cotisation ne peut s'ajouter aux cotisations déjà déductibles, sauf à celle requise pour maintenir un statut professionnel reconnu par la loi.

Revenu d'intérêts et de dividendes

Un particulier peut déduire de son revenu, jusqu'à concurrence de \$1 000, l'excédent de l'ensemble de ses revenus d'intérêts et de ses dividendes majorés sur l'ensemble de ses dépenses d'intérêts. Cependant, cette déduction est restreinte au contribuable dont moins de 25% du revenu provient d'une entreprise.

Afin de traiter d'une façon plus uniforme les contribuables, cette dernière restriction est abolie à compter de l'année d'imposition 1979.

Coût en capital des automobiles

Aux fins du calcul de l'amortissement du coût en capital d'une automobile admissible en réduction du revenu de tout contribuable, le coût en capital est présentement limité à \$7 500 et à \$9 000 respectivement pour les véhicules de promenade et les automobiles de type familial. Dorénavant, la limite du coût en capital des véhicules automobiles est portée à un niveau unique de \$12 000.

Pour les particuliers, cette mesure s'applique, pour les véhicules achetés après le 18 avril 1978, à compter de l'année d'imposition 1979. Dans le cas d'automobiles louées par un particulier et utilisées à la fois pour fins d'affaires et personnelles, le coût maximal de location déductible du revenu de ce particulier est porté de \$500 à \$650 à compter de l'année d'imposition 1979.

Pour les corporations, le nouveau maximum limitant le coût en capital s'applique, pour les véhicules achetés après le 18 avril 1978, à toute année d'imposition débutant après le 31 décembre 1978. Pour fins de concordance à l'égard des automobiles louées par des corporations et des particuliers qui les utilisent exclusivement à des fins d'affaires, le coût de location maximal déductible du revenu est porté de \$3 600 à \$4 800 pour les années d'imposition débutant après le 31 décembre 1978.

2. RÉFORME DE LA TAXE SUR LE CAPITAL, LES PLACES D'AFFAIRES ET LES CORPORATIONS INOPÉRANTES

La Loi sur les impôts impose le capital versé des corporations exerçant une entreprise au Québec. Les nombreuses variantes à cette règle introduites depuis l'existence de cette taxe occasionnent une complexité administrative inacceptable et onéreuse. Par exemple, une série d'assiettes particulières sont prévues pour différents genres de corporations, depuis la longueur des voies ferrées jusqu'au revenu brut. La réforme annoncée élimine ces cas particuliers afin que cette taxe soit d'application uniforme et mieux harmonisée au régime en vigueur dans certaines des autres provinces.

Le critère d'assujettissement, qui était le fait d'exercer une entreprise au Québec, est dorénavant celui de posséder un établissement dans la province. Seulement deux grandes catégories d'entreprises sont retenues aux fins de définition du capital versé et du taux d'imposition.

La première catégorie vise l'ensemble des corporation, sauf les banques et les compagnies de prêts et de fiducie. La définition du capital versé qui lui est propre est modifiée afin d'inclure la totalité des emprunts bancaires et les prêts consentis à la corporation par un actionnaire ou une personne avec laquelle ce dernier a un lien de dépendance ou par toute autre corporation, de même que les autres dettes dues depuis plus de six mois à la fin de l'année d'imposition. De plus, l'achalandage n'est plus déductible dans le calcul du capital versé.

Un taux unique d'imposition de $\frac{3}{10}$ de 1% s'applique au capital versé de cette catégorie qui comprend notamment les corporations exploitant ou utilisant un réseau téléphonique, les corporations qui produisent ou vendent de la gazoline, distillent des boissons alcooliques, de même que les corporations de placements. Les taxes spécifiques à ces dernières en vertu de la partie IV de la loi sont abolies.

L'exonération qui était prévue pour les corporations dont l'objet principal est la publication de journaux et de périodiques est abolie. C'est dire que ces corporations font aussi partie de cette première catégorie.

La deuxième catégorie de corporation comprend les banques ainsi que les corporations de prêts et de fiducie. Dans le cas de ces dernières, leur objet commercial étant similaire à celui des banques, la définition de leur capital versé est modifiée de façon à refléter cette similitude. Il comprend le capital-action versé, les surplus, réserves et provisions, sauf les provisions pour amortissement ou épuisement, ainsi que celles qui sont permises par la partie I de la loi. Cette catégorie de corporations est désormais sujette à un taux d'imposition de $\frac{3}{5}$ de 1%.

Outre ces modifications, la taxe sur les places d'affaires, la taxe sur les corporations inopérantes et la taxe spéciale sur le capital versé des compagnies exploitant un réseau téléphonique sont abolies.

Par ailleurs, il y a également changement de la période de perception de la taxe sur le capital. La taxe était payable d'avance, pour une période de douze mois, le sixième mois qui suit la fin d'une année d'imposition et basée sur le capital versé à la fin de l'année d'imposition antérieure. La taxe, dorénavant payable par versements mensuels à l'égard de l'exercice financier de la corporation, est calculée sur le capital versé à la fin de cet exercice, et ne peut être inférieure à \$100 par année.

Enfin, pour une corporation assujettie qui possède des établissements à l'extérieur du Québec, le mode de détermination du capital versé taxable est similaire à celui utilisé pour la répartition du revenu imposable aux fins de l'impôt sur le revenu. En outre, pour certaines compagnies minières ayant atteint le stade de production, des règles réduisant le capital versé seront introduites.

Malgré l'entrée en vigueur de l'ensemble de ces modifications le 1er avril 1979, les corporations qui, en l'absence de ces modifications, devaient, avant le 1er octobre 1979, effectuer le paiement de la taxe sur le capital pour les douze mois suivants, devront effectuer ce paiement. Le 30 septembre, toutes les corporations devront effectuer un paiement de rajustement à l'égard de la taxe courue jusqu'au 31 décembre 1979. Ce paiement de rajustement tiendra compte de l'ensemble des modifications prenant effet le 1er avril et de l'ensemble des paiements déjà effectués par les corporations au titre de la taxe sur le capital. Le ministère du Revenu fera parvenir aux corporations les instructions concernant le calcul de ce paiement de rajustement. Ainsi, dès le 1er janvier 1980, les corporations pourront acquitter la taxe sur le capital au moyen d'acomptes provisionnels mensuels comme c'est déjà le cas pour l'impôt sur le revenu. De la même façon, la taxe sur les primes d'assurance à l'égard des exercices financiers débutant après le 30 avril 1979 sera payable sur une base mensuelle plutôt que trimestrielle.

L'ensemble de ces modifications représente pour le gouvernement des revenus additionnels de \$40 millions en 1979-1980.

3. TAXE DE VENTE AU DÉTAIL

Exemption des textiles, vêtements et chaussures

L'exemption temporaire de taxe de vente des vêtements, chaussures, textiles et meubles, qui se termine le 31 mars 1979, a eu des effets bénéfiques importants sur ces secteurs d'activités et sur l'économie du Québec en général. Afin de consolider l'impact économique obtenu, l'abolition de la taxe sur les textiles, les vêtements et les chaussures est maintenue. Ainsi, les textiles, les vêtements et chaussures de toute nature incluant les accessoires vestimentaires tels les sacs à main, les ceintures, les cravates et les fichus demeurent exemptés. Toutefois, à compter de minuit le 31 mars 1979, les vêtements d'une valeur de plus de \$500 et les chaussures d'une valeur de plus de \$100 ne sont plus exemptés.

Le maintien de l'exemption sur les textiles, les vêtements et les chaussures représente un stimulant économique de quelque \$170 millions annuellement.

Exemption des arbres, plantes et bulbes

Les biens produits et vendus par un cultivateur, un horticulteur, un pépiniériste, un aviculteur ou un apiculteur sont exemptés de la taxe de vente. Certaines anomalies résultent du fait que cette exemption soit rattachée à la qualité du vendeur plutôt qu'au produit vendu. Ainsi, un vendeur visé par cette exemption doit percevoir la taxe si le produit ne provient pas de son exploitation, alors que la vente est exemptée s'il s'agit d'un bien qu'il produit. Cette situation amène, outre des problèmes administratifs, une certaine inéquité envers les contribuables qui, selon les circonstances, voient leurs achats taxés ou exemptés.

Afin de corriger cette situation, cette exemption est abolie à compter de minuit le soir du Discours sur le budget et remplacée par une exemption visant les arbres, les arbustes, les bulbes et les autres plantes, ainsi que leur contenant d'une valeur inférieure à \$5. Toutefois, les fleurs coupées et les fleurs ou plantes artificielles ne sont pas exemptées.

Cette mesure n'a pas pour effet de réduire le nombre de produits exemptés puisque les aliments, les semences, les fertilisants, etc... le sont déjà qui que soit le vendeur.

Assujettissement du gouvernement, de ses sociétés d'État, des hôpitaux, et des cegeps

Le gouvernement du Québec, ses sociétés d'État, les hôpitaux et les cegeps sont les seuls organismes présentement exemptés des taxes à la consommation dont la plus importante est la taxe de vente au détail. Cette situation confère à certaines sociétés d'État un avantage concurrentiel injustifié sur les entreprises privées. Par ailleurs, les mandataires du ministère du Revenu sont responsables de la perception de ces taxes et dans plusieurs cas, particulièrement face aux réseaux de l'éducation et des affaires sociales, il leur est difficile d'identifier les ventes sujettes à taxation. Il s'ensuit que certains mandataires, par suite de méprise sur le statut fiscal de leur clientèle, doivent payer au ministère du Revenu le montant de la taxe qu'ils ont ainsi omis de percevoir et ce, généralement sans recours envers ladite clientèle.

Depuis l'entrée en vigueur, en octobre 1977, de l'accord de réciprocité fiscale avec le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et ses organismes sont sujets à la taxe de vente fédérale, ce qui complique d'autant la tâche de plusieurs entreprises qui doivent percevoir sur les articles qu'elles vendent les taxes de ventes fédérales et provinciales, auxquelles ne sont pas assujettis uniformément les organismes gouvernementaux.

Afin de corriger cette situation, le gouvernement du Québec, ses sociétés d'État, les hôpitaux et les cegeps sont, à compter de minuit le soir du Discours sur le budget, sujets à l'ensemble des taxes à la consommation et des droits levés par le gouvernement du Québec.

Afin de compenser les ministères, les hôpitaux et les cegeps pour la dépense supplémentaire que leur occasionne cette mesure, \$60 millions sont ajoutés à leurs budgets de dépenses. Quant aux sociétés d'État, leur assujettissement aux taxes à la consommation permettra d'évaluer avec plus de précision leur coût réel d'opération. Toutefois, le fardeau fiscal additionnel imposé à l'Hydro-Québec est compensé par l'abolition, à compter du 1er avril 1979, des redevances qu'elle verse au gouvernement.

L'ensemble de ces mesures augmente les revenus bruts du gouvernement de \$100 millions, dont \$20 millions seront alloués à l'abolition des redevances de l'Hydro-Québec.

4. DROITS SUR LES MINES

L'un des objectifs fondamentaux de la politique minière du Québec est l'augmentation des réserves connues de minerais. Afin d'encourager la recherche de nouveaux gisements, les frais d'exploration et de mise en valeur, engagés à compter du lendemain du Discours sur le budget, sur le site d'une mine souterraine après son entrée en production seront des dépenses se qualifiant pour l'allocation d'investissement dans l'exploration et la mise en valeur de \$1 pour chaque \$3 de dépenses. Toutefois, cette nouvelle disposition ne s'applique pas aux mines d'où l'on extrait principalement du minerai de fer, de titane ou d'amiante.

De plus, l'exemption de base du profit annuel aux fins du calcul des droits miniers est portée de \$150 000 à \$250 000 à compter du 1er janvier 1979. Afin de mieux refléter la nature du cycle minier, le crédit de droits miniers égal à 15% d'une perte annuelle peut, pour les pertes encourues à compter du 1er janvier 1979, être reporté sur les quatre années suivant la perte plutôt que sur deux années.